

Annexes au Projet d'établissement commun 2009-2012

Remarque : Les annexes complémentaires suivantes sont fournies séparément

- ▶ Politique documentaire
- ▶ Stratégie immobilière
- ▶ Relations internationales (fiches de cadrage)
- ▶ IUFM

Annexes

SOMMAIRE

ANNEXES	1
I. Projet de Charte des collégiums	2
I.1 Préambule : Pourquoi des Collégiums ?	2
I.2 Les règles de constitution des collégiums	2
I.3 Les missions des Collégiums.....	3
I.4 Les instances des Collégiums	4
I.5 Droits et devoirs des composantes-membres d'un Collégium	4
I.6 Modalités de validation des collégiums	5
I.7 Un coordonnateur des Collégiums	5
II. Actions pilotes	6
II.1 Une semaine d'accueil pour tous les primo-entrant en L1	6
II.2 Espace réussite.....	7
II.3 conseil des écoles doctorales	9
II.4 Culture sciences, et société	11
II.5 Accompagnement des étudiants étrangers : langue française et tutorat disciplinaire	27
II.6 Etudes européennes	29
II.7 Développement Durable :	31
II.8 Initiatives Etudiantes : création d'une commission unique d'aide aux projets étudiants	33
II.9 Maison de la Culture : Création d'un lieu de vie culturel et artistique au cœur de l'Université de Strasbourg.....	35
II.10 Cellule 'Se connaître, s'évaluer »	37
II.11 Dispositif de communication de l'Université de Strasbourg.....	42
III. Formation	44
III.1 Politique générale de formation	44
III.2 Les autres grands enjeux et objectifs	46
III.3 Les formations LMD	47
III.4 Création à Strasbourg d'une antenne délocalisée de l'ENSIIE	50
III.5 Projet de collaboration ENSPS/Institut TELECOM	53
III.6 Evolution du plan de formation de l'IUFM	54
III.7 Service commun technologies numériques pour l'enseignement (TICE).....	59
IV. Recherche	63
IV.1 Le Collège Doctoral européen.....	63
V. La gestion des ressources humaines	66
VI. Hygiène et sécurité	73
VI.1 La démarche globale de prévention	73
VI.2 L'organisation de la prévention.....	75
VII. Pour le développement des TIC pour l'enseignement, la recherche, la documentation et l'administration	78
VII.1 Les enjeux stratégiques.....	78
VII.2. Une organisation reconfigurée	79
VII.3. La démarche entreprise.....	81
VII.4. L'organisation pour le développement des TIC au sein de l'Université de Strasbourg	81
VII.5. Les projets structurants	86

I. Projet de Charte des collégiums

Ce projet de charte vise à définir les modalités de mise en place et de fonctionnement des collégiums sur la durée du premier contrat quadriennal. Soumis à l'approbation des conseils des trois universités à l'occasion du vote du projet d'établissement commun le 26 février 2008, sa validation définitive devra être prononcée par le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg, après la création de celle-ci.

I.1 Préambule : Pourquoi des Collégiums ?

Les collégiums sont appelés à regrouper, pour la durée du contrat quadriennal, des composantes de niveau 3, c'est-à-dire les UFR, Ecoles, Instituts, Unités de recherche, Fédérations de recherche et Instituts fédératifs de recherche. Ils sont destinés à favoriser les interactions entre disciplines, avec pour objectif d'engager la nouvelle université dans une dynamique d'innovation visant à renforcer la visibilité et l'attractivité de Strasbourg au plan international.

Ils incarnent la volonté de l'Université de Strasbourg de mettre en place un espace d'échanges, de débats et d'arbitrage clairement identifié dans les domaines de la formation et de la recherche, motivée par le désir d'optimisation de l'existant et de prospective pour le futur. Il est attendu des Collégiums qu'ils permettent un brassage thématique et disciplinaire, et facilitent de la sorte les réponses aux questionnements scientifiques. Ils sont appelés à améliorer la réactivité de l'Université dans l'exercice de ses missions.

L'idée n'est pas de créer une structure supplémentaire, mais de faciliter le débat académique. En conséquence de cette stratégie, le collégium disposera d'un secrétariat et de fonds d'incitation. Il s'appuie pour fonctionner sur les entités qu'il rassemblera autour d'un projet scientifique, pédagogique ou de professionnalisation.

Les unités rassemblées au sein d'un collégium peuvent, par ailleurs, choisir de mettre en commun certaines de leurs opérations de gestion. De tels projets d'optimisation peuvent recevoir un soutien spécifique de la présidence.

Les coopérations existantes entre filières et/ou unités de recherche qui n'appartiennent pas au même collégium ne sont pas remises en cause.

La présente charte fixe les principes généraux de constitution et d'organisation des collégiums et trace ainsi le cadre à l'intérieur duquel les collégiums s'organisent librement.

I.2 Les règles de constitution des collégiums

I.2.1 Grandes orientations

D'un nombre compris entre 6 et 12, les collégiums peuvent être de formats variés.

Leur constitution doit répondre aux principes suivants :

La cohérence du projet de chaque collégium

La cohérence de la structuration en collégiums de l'Université. Les contours des universités actuelles ne doivent pas être reconstitués dans les collégiums.

I.2.2 Possibilité d'un rattachement secondaire

Les échanges entre les composantes, qui se sont déroulés en novembre 2007 dans le cadre du processus de regroupement en collégiums, ont fait apparaître que certaines d'entre elles peuvent légitimement se réclamer de plusieurs logiques de regroupement.

A titre exceptionnel, une composante qui se trouve dans cette situation peut demander à bénéficier d'un rattachement secondaire.

I.2.3 Durée du collégium

Les collégiums sont des structures proposées dans le projet d'établissement, qui seront inscrites au contrat quadriennal conclu avec la DGES. Ils ont une durée limitée à quatre ans, et sont soumis aux mécanismes habituels de la politique contractuelle, en particulier un bilan en fin de contrat avec éventuellement évaluation à mi-parcours. Ils peuvent être modifiés par avenant au contrat quadriennal, dans les conditions habituelles.

I.3 Les missions des Collégiums

Tous les collégiums, quelle que soit leur taille, leur logique de regroupement ou leur discipline, sont investis des mêmes missions, qui sont :

- optimiser les actions d'enseignement et de recherche ;
- mettre en œuvre dans les domaines de la formation et de la recherche la politique d'établissement définie par les instances habilitées de l'Université de Strasbourg ;
- alimenter cette politique en propositions.

Ils sont chargés de favoriser la mise en place, le développement et la valorisation des formations à caractère pluridisciplinaire et/ou novateur, en organisant les échanges et les brassages thématiques entre disciplines et filières, entre enseignement et recherche.

Les collégiums pourront également faire des propositions touchant à l'orientation et aux objectifs d'insertion professionnelle, qui sont désormais reconnues comme missions à part entière des universités.

La mise en œuvre concrète des missions des Collégiums consiste ainsi :

- à préparer et organiser les échanges et les débats sur leurs différentes missions ;
- à en dégager des propositions concrètes et à soumettre à la Présidence des avis pour élaborer durablement la politique de développement de l'Université de Strasbourg.

L'avis et l'arbitrage des collégiums sont obligatoirement requis par le conseil d'administration sur certaines actions concernant la formation, la recherche, la politique des emplois ou le patrimoine immobilier. La liste de ces dossiers figurera dans le règlement intérieur, et pourra être amendée par décision du CA après consultation des directeurs de collégium.

Les arbitrages rendus par les collégiums permettent une vision et une optimisation de l'offre de formation à un niveau plus global, qui facilitera l'innovation pédagogique, la cohérence de l'offre et la gestion collective des coûts.

Les collégiums sont des lieux de construction d'actions interdisciplinaires de recherche, dont la richesse ne saurait être restreinte aux seuls contours des collégiums.

I.4 Les instances des Collégiums

La conduite des missions décrites précédemment implique la mise en place d'instances adaptées au caractère spécifique de ces missions.

Ces instances et leur mode de fonctionnement seront précisés dans un règlement intérieur du collégium. Ce règlement est soumis pour approbation au CA de l'université.

I.4.1 Le Directoire du collégium

Formé d'un regroupement de composantes, le collégium est piloté par un directoire composé au minimum de tous les responsables-élus de ces dernières, d'un représentant de la recherche labellisée et, associant des représentants des étudiants et des personnels. Le directoire peut s'adjoindre toute autre personne qui lui semble nécessaire.

I.4.2 Le Porte-parole ou Directeur du collégium

Le directoire propose au Président son porte-parole (ou directeur). Celui-ci est chargé de réunir les responsables de formations et de recherche pour accomplir les missions qui lui sont assignées, et d'animer le collégium. Il représente le collégium auprès de la Présidence et sert de relais entre celle-ci et les communautés qu'il représente.

I.4.3 Les instances de réflexion et d'instruction au sein du collégium

L'animation des collégiums peut reposer sur la mise en place de commissions composées des responsables de filières, de diplômes, d'unités ou de programmes de recherche. Ces structures peuvent être en tant que de besoin réunis selon des principes et des modalités qui ont été définis au sein même du collégium.

Approuvées par le directoire du collégium, les propositions d'aménagements pédagogiques sans remise en cause des habilitations reconnues, pourront être mises en application au sein des composantes en charge du déploiement de l'offre de formation.

I.5 Droits et devoirs des composantes-membres d'un Collégium

On entend par composantes-membres d'un collégium, les composantes (N3) qui en sont parties prenantes pour la durée du contrat quadriennal.

I.5.1 Droits

- ▶ Chaque UFR-membre est représentée au sein du directoire par son responsable.
- ▶ Une représentation de la recherche labellisée est assurée au sein du directoire du collégium.
- ▶ Le directoire propose au président son représentant, porte-parole ou directeur, qui n'est pas obligatoirement l'un des responsables de composante.
- ▶ Concernant les composantes-membres disposant d'un rattachement secondaire, des règles visant à éviter le dédoublement des propositions et des demandes de moyens doivent être établies. En particulier :

- Une composante a voix délibérative dans son collégium principal et voix consultative dans son collégium secondaire
- Un projet de formation ou de recherche présenté par une composante à rattachement secondaire doit être examiné de manière conjointe par les deux collégiums si son objet recouvre les objectifs et contours des deux collégiums.

I.5.2 Devoirs

- ▶ L'objet des collégiums est :
 - de développer de l'offre de formation et de la recherche au bénéfice de l'ensemble de la communauté universitaire ;
 - de donner des perspectives à chacun dans un cadre de responsabilités partagées, notamment pour les disciplines « orchidées », les recherches en émergence longue, et les projets particulièrement innovants dont il faut accélérer le développement ;
 - d'assurer l'équilibre de l'ensemble, notamment en termes de priorités et de maîtrise des coûts en particulier.

I.6 Modalités de validation des collégiums

- ▶ Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg valide l'organisation des collégiums pour chaque période contractuelle. Il aura également en charge d'approuver la forme définitive de la Charte des Collégiums.
- ▶ Chaque collégium établit son schéma d'organisation, le fait valider par l'assemblée des conseils de chacune de ses composantes, et le soumet pour approbation au CA de l'Université. La modification du schéma d'organisation suit la même procédure.

I.7 Un coordonnateur des Collégiums

Afin d'assister les collégiums dans leur mise en place, d'en animer le réseau, de faciliter les échanges entre eux, et d'assurer le lien avec les différents organes de l'établissement, le Président pourrait proposer, au moins pour le temps du premier contrat quadriennal de l'Université de Strasbourg, la nomination d'un coordonnateur des Collégiums, avec une double mission d'assistance et de conseil.

II. Actions pilotes

L'Université de Strasbourg entend déployer un certain nombre d'actions pilotes propres à caractériser l'apport d'une plus-value dans divers domaines

II.1 Une semaine d'accueil pour tous les primo-entrant en L1

Domaine :

Groupe Offre de Formation

Responsable :

Frédérique GRANET

Objectif visé :

Il s'agit d'accueillir les étudiants s'inscrivant en L1 dans des conditions favorisant leur adaptation et leur intégration rapide, incluant un accompagnement informatif et méthodologique joint à une dimension conviviale tirée de manifestations organisées par les associations étudiantes. La semaine d'accueil contribuera à l'attractivité de l'Université de Strasbourg, à la qualité de la vie étudiante, à l'animation du campus et au bien-être des étudiants grâce à une politique préventive contre l'isolement, facteur de mal-être et d'échec.

Contexte :

L'accueil des nouveaux étudiants fraîchement sortis du lycée est un moment important où il faut leur fournir de multiples informations sur l'établissement, la démocratie et la citoyenneté étudiante, la formation choisie, les modalités du contrôle des connaissances, les ressources documentaires et pédagogiques, les outils en ligne, etc.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

L'Université de Strasbourg, par l'étendue remarquable des diverses ressources offertes aux étudiants, constituera un site particulièrement riche. Or les étudiants n'en tireront qu'un profit moindre si elles demeurent mal connues, voire inconnues d'eux, de même que les modalités d'exploitation correspondantes.

Dispositif de pilotage prévu :

Le projet sera piloté par le VP-CEVU en concertation avec les Directeurs d'UFR et les responsables pédagogiques, en liaison avec le bureau unique de l'accompagnement de l'étudiant et du doctorant, le Service central de la scolarité, le SICD, l'Agora et avec la participation des associations étudiantes et du CROUS.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

Coordonner l'ensemble des actions déployées par les différents intervenants et en finaliser l'organisation avant la fin juillet 2009.

Calendrier :

Mise en œuvre : semaine de rentrée universitaire : septembre 2009.

II.2 Espace réussite

Domaine :

Groupe Offre de Formation – Politique TICE Numérique

Responsables :

Frédérique GRANET et Alain JAILLET

Objectifs visés :

L'**espace réussite** a l'ambition de concentrer les moyens au profit des étudiants de Licence pour mettre le maximum de possibilités au service de la réussite de leur cursus en licence. Il s'agit de les aider à s'orienter dans la filière pertinente, de les informer sur les enseignements, d'assurer leur progression en termes d'apprentissage accompagné, de disposer de l'aide à l'apprentissage au moment où ils en ont besoin. Cela est réalisé dans un espace physique en utilisant toutes les potentialités numériques.

Contexte :

L'espace réussite est un lieu dans lequel se concentre l'aide à l'orientation des étudiants en donnant la possibilité aux lycéens de s'évaluer en ligne en regard des pré requis qui sont attendus dans les différents cursus. C'est un lieu qui produit l'information la plus complète possible sur les contenus d'enseignement sur la première année de licence. C'est un lieu qui permet aux étudiants de trouver les supports de cours en ligne sous format dactylographié numérique et sous forme enregistrée vidéo et audio enrichie. Chaque étudiant qui éprouve une difficulté d'apprentissage peut venir y trouver de l'aide grâce à un système de tutorats étudiants experts, encadrés par des moniteurs du CIES Alsace. Les étudiants peuvent également venir s'y évaluer toutes les fins de semaine, afin de se positionner grâce à un dispositif d'auto-évaluation à maillage serré. Support pour les enseignants afin de réaliser tous ces objectifs, cet espace réussite est accessible physiquement et également à distance. Il repose sur une base de connaissances numériques, véritable cœur du dispositif pour la réussite des étudiants de l'Université de Strasbourg.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

L'intérêt pour l'Université de Strasbourg réside dans l'engagement ferme de toutes les forces vives de mettre le maximum d'atouts en faveur de la réussite en première année à l'université. Il s'agit pour l'étudiant de ne plus se retrouver seul lorsqu'il ne comprend pas, et pour les enseignants d'avoir le souci du niveau de départ et de la progression constante de leurs étudiants comme d'avoir prise sur leur performance d'enseignement. Ils pourront en effet vérifier hebdomadairement les notions et les concepts acquis par les étudiants via leur enseignement, et déterminer les évolutions substantielles devant être réalisées pour que les étudiants apprennent dans les meilleures conditions.

Dispositif de pilotage prévu :

L'espace réussite est placé sous la double coordination d'une sous-direction Politique numérique pour l'enseignement et le groupe de coordination Licence. Il est placé sous l'autorité du V.P. en charge de la formation. Un chef de projet en assure le fonctionnement depuis la sous-direction politique numérique pour l'enseignement. Un comité de suivi mensuel étudie l'évolution des résultats des enseignements, et prend la responsabilité d'ouvrir des enseignements de rattrapage lorsque les résultats évalués sont faibles et laissent augurer d'un pronostic négatif sur la réussite de l'étudiant.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre

- a. Etude des cursus prioritaires pour l'espace réussite. Il s'agit essentiellement, quoique non exclusivement, des étudiants de L1 qui ont les plus mauvais taux de réussite.
- b. Recueil des pré requis attendus et fabrication des tests en rapport.
- c. Transposition des supports de cours et d'outils pédagogiques sous format numérique dactylographié et vidéo et audio enrichi.
- d. Présentation des enseignements à granularité fine via la télévision universitaire.
- e. Fabrication des auto-évaluations à maillage serré pour le premier mois d'enseignement.
- f. Installation de l'espace réussite physique dans un lieu central du campus de l'Esplanade.
- g. Edition du manuel de l'espace réussite qui reprend l'ensemble des informations liées à l'ENT, au C2I et à l'ER.

Calendrier

Constitution de l'Espace Réussite à la rentrée 2008.

Mise en place de l'équipe en janvier 2009

- Phase a) Février 2009 pour les formations pilotes
- Phase b) Avril 2009 pour les formations pilotes
- Phase c) Septembre 2009
- Phase d) Juillet 2009
- Phase e) Octobre 2009
- Phase f) Septembre 2009
- Phase g) Juillet 2009

II.3 conseil des écoles doctorales

Domaine :

Recherche

Objectif(s) visé(s) :

Mise en place d'un collège des écoles doctorales.

Contexte :

Actuellement les 3 universités regroupent 9 ED et 2549 doctorants inscrits en 2006.

- ▶ **L'Université Marc Bloch** regroupe : 2 Ecoles Doctorales : « Humanités » et « Théologie et Sciences religieuses » ; 825 doctorants inscrits en 2006 ;
- ▶ **L'Université Robert Schuman** comprend : 1 Ecole Doctorale : « Droit, Science politique et Histoire » (et 1 ED cohabilitée avec l'ULP) ; 450 doctorants inscrits en 2006 ;
- ▶ **L'Université Louis Pasteur** compte : 6 Ecoles Doctorales : « Physique et chimie-physique », « Sciences chimiques », « Mathématiques, sciences de l'information et de l'ingénieur (MSII) », « Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement de Strasbourg (STUES) », « Sciences de la vie et de la santé », « Augustin Cournot, sciences économiques et de gestion, sciences, technologies et société (cohabilitée avec l'URS) » ; 1274 doctorants inscrits en 2006.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

Lieu de synergie, le Collège des ED aura pour objectif de réunir les Directeurs des ED autour d'une politique commune (organisation des cotutelles, soutenances, constitution des jurys, formation...), tout en préservant, au niveau des écoles doctorales du site Strasbourgeois, les particularités et l'autonomie de celles-ci.

La mise en œuvre du Collège des ED suppose également de dégager des moyens et d'identifier des sources financières supplémentaires. L'objectif est d'informer les étudiants, dès le début de l'année de M2, sur les financements dont ils pourront bénéficier durant la préparation de leur thèse (bourses, allocations,...). Dans cette perspective, il pourra être intéressant de répertorier l'ensemble des prix de thèses existants et de remettre la liste aux doctorants strasbourgeois dès la soutenance de thèse intervenue lors de leur inscription.

Cette démarche s'inscrirait dans le cadre d'une université nouvelle et unique. Enfin, le Collège des ED pourrait élargir ses périmètres d'action en offrant la possibilité aux étudiants de valoriser leur compétence par la mise en place de formation durant un an après la thèse. Ce projet permettrait aux post-doctorants de découvrir de nouveaux secteurs disciplinaires en complément de leur formation initiale. Les étudiants pourraient ainsi répondre davantage aux demandes du monde professionnel.

Dispositif de pilotage prévu (notamment chef de projet pressenti) :

Eric Westhof.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

Il est convenu d'associer les Directeurs des ED des trois universités aux discussions relatives à la mise en place du Collège des ED dans lequel sera intégré le Collège Doctoral Européen.

Les membres du groupe proposent de maintenir une proximité avec les Unités de Recherche en créant un secrétariat commun pour tout ce qui est transversal, tout en conservant le secrétariat propre aux ED. Ces structures administratives assureront le lien essentiel entre les Unités de Recherche, les ED et le Collège des ED.

Afin d'harmoniser et d'optimiser les actions communes, il conviendrait d'identifier les périmètres des ED.

Calendrier :

Une date de réunion a été fixée au 26 novembre, associant les directeurs des écoles doctorales des universités de Strasbourg et le groupe interuniversitaire dédié à la recherche.

Calendrier :

Mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2009.

II.4 Culture sciences, et société

La Loi sur les "Libertés et responsabilités des Universités" du 10 août 2007 a placé les universités françaises dans une situation nouvelle : en voie de devenir les principaux opérateurs de recherche, et davantage autonomes que par le passé par rapport à leurs tutelles, nos universités ont désormais une responsabilité accrue vis-à-vis de leur environnement social. L'Université doit désormais aller bien au delà de son rôle traditionnel d'acteur économique majeur pour se situer résolument au cœur de la vie de la Cité. Principal producteur de connaissances scientifiques et techniques, elle doit s'en faire également le principal diffuseur dans un esprit de partage et de respect de tous les points de vue. C'est là une exigence démocratique en même temps qu'une nécessité stratégique. Car les développements des sciences et des technologies sont aujourd'hui tels qu'ils sont devenus l'affaire de tous, et l'identité même de l'Université ne sera pleinement reconnue que si elle remplit cette mission citoyenne en organisant le concours de tous les savoirs : savoirs académiques qui convoquent l'ensemble des disciplines rassemblées en son sein, mais aussi savoirs non académiques issus de l'expérience d'associations, de collectifs d'usagers ou de décideurs politiques des collectivités territoriales.

Il convient dès lors de développer davantage la diffusion des connaissances culturelles en renforçant les partenariats avec les lieux de création situés hors de l'Université, mais aussi de renforcer la production culturelle universitaire articulée sur la recherche et la formation. Particulièrement présente à l'Université, dont elle figure l'essence même, la réflexion critique trouve ici un terrain privilégié en construisant le sens des savoirs culturels au fur et à mesure de leur production.

Quant à l'attitude du public vis-à-vis du monde de la science, elle est aujourd'hui ambivalente : admirative pour ses grandes figures et leurs réalisations synonymes de meilleure qualité d'une vie elle-même plus longue, mais aussi profondément angoissée devant certaines matérialisations technologiques du progrès scientifique. Une telle ambivalence provient essentiellement du fait que l'interface entre les sciences et leurs publics est surtout constituée de produits : admirables et admirés dans chaque musée ou lors de chaque exposition scientifiques, mais aussi craints et parfois violemment rejetés dans d'autres contextes (les OGM ou le nucléaire hier et aujourd'hui, les nanotechnologies aujourd'hui et demain). Le modèle de communication qui sous-tend implicitement cette *logique d'exposition de produits* est celui d'une communication linéaire et pauvre en effets d'apprentissage : dans ce modèle "diffusionniste", le flux d'information s'écoule du monde "savant" vers le monde "profane", sans retour significatif (au-delà des bilans de fréquentation et des questionnaires proposés à la sortie d'expositions, que savons-nous de l'impact réel de telles actions sur leurs publics ?), et son caractère ponctuel (ou son absence de suivi) n'est guère propice à une réelle appropriation par les publics des réalités de l'activité scientifique. Malgré tous les efforts de vulgarisation possibles, le langage utilisé lors de ce type de communication est nécessairement celui du seul émetteur des messages, c'est-à-dire du scientifique, qui s'étonne alors très sincèrement des interprétations plus ou moins baroques parfois données à ses messages. Comment pourrait-il en être autrement au terme de ce qui s'apparente à un simple transport d'une information toujours déjà là sur le mode d'un transport de matière ?

Cette interface est donc à repenser, et ceci en l'infléchissant davantage vers une *logique de co-construction des démarches et des processus*. Le modèle de communication qui sous-tend une telle logique est davantage "participatif" que le précédent. En effet, la communication y est au moins circulaire, et bien plus riche en effets d'apprentissages, car le flux d'information circule dans les deux sens : du monde "savant" vers le monde "profane", mais aussi de ce dernier vers le précédent. La co-construction visée passe alors par de multiples interactions entre ces deux mondes — ce qui gomme d'emblée le caractère ponctuel propre à la logique précédente — et devrait déboucher sur un monde commun, différent de chacun des deux mondes dont elle est issue et qui s'en trouvent eux-mêmes transformés. Ce monde commun est celui de scientifiques mieux aptes à replacer les phénomènes situés à l'échelle du laboratoire dans le contexte plus large qui est celui de leur environnement naturel et social, comme de non scientifiques désormais davantage au fait des doutes, retours en arrière et interrogations diverses qui ponctuent au quotidien la vie des chercheurs. Cette mise en culture des sciences s'apparente à un processus d'apprentissage mutuel inscrit dans la durée — à un patient travail d'*apprivoisement* réciproque — au terme duquel les univers cognitifs de l'ensemble des acteurs se trouvent transformés et enrichis.

L'Université Marc Bloch possède depuis de nombreuses années déjà un *Service d'Action Culturelle*, de même que l'Université Robert Schuman via son *Bureau de la Vie Etudiante*. Quant à l'Université Louis Pasteur, dotée depuis 1998 d'une *Mission Culture Scientifique et Technique*, elle a créé une vice-présidence "Sciences et société" en juin 2006. La mise en synergie des compétences et orientations disciplinaires ainsi rassemblées (sciences exactes et sciences médicales, sciences humaines et sociales, sciences juridiques et politiques) permettra de développer une politique ambitieuse d'ouverture de l'Université de Strasbourg sur l'ensemble de la société. Sans se priver des outils disponibles dans les structures déjà présentes sur le site, ni fusionner ces dernières en une structure unique, cette politique s'efforcera de faire jouer leurs complémentarités autour de grands projets communs bien ciblés. A côté du Bureau de la Vie Etudiante et du CROUS chargés de l'animation culturelle, et au delà de leurs missions traditionnelles qu'ils continueront de remplir de manière indépendante, le *Service d'action culturelle* et la *Mission Culture Scientifique et Technique* élargie en un *Jardin des Sciences* uniront ainsi leurs compétences, leurs talents et leurs outils dans la perspective de la co-construction et du partage évoqués plus haut. L'Université de Strasbourg créera à cette fin, dans le prolongement de la vice-présidence "Sciences et Société de l'Université Louis Pasteur, mais sur une base évidemment élargie, une vice-présidence "Culture, Sciences et Société".

A l'écoute de son environnement et prête à enrichir celui-ci de ses meilleures pratiques : telle nous apparaît l'Université idéale du XXIème siècle. La conjugaison réfléchie de compétences présentes dans les trois universités strasbourgeoises devrait permettre à l'Université de Strasbourg d'approcher cet idéal. C'est dans cette optique, et avec cette ambition, qu'est détaillée plus loin l'action pilote "Culture, sciences et société", déclinée en sept opérations : 1) Talents étudiants (Festival EUCOR) ; 2) Des artistes à l'Université ; 3) L'Université de Strasbourg, pôle d'excellence de la recherche culturelle ; 4) Festival "Cinéma et sciences" ; 5) UE libre "Théâtre de sciences" ; 6) Une cellule "Expertise sociotechnique" ; 7) "Savoirs en commun".

Opération 1 : « Talents étudiants » (festival EUCOR)

Objectifs et description de l'opération :

Le festival EUCOR « Talents étudiants » est une manifestation destinée à faire concourir les étudiants de toutes les universités du réseau EUCOR dans des disciplines définies et à primer les meilleurs travaux. Des jurys tri nationaux, composés à parité d'universitaires et de personnalités du monde professionnel, statueront sur les travaux soumis. Les objectifs de ce festival sont multiples. Tout d'abord, il s'agit de recréer les conditions d'une émulation à l'université, en permettant aux étudiants de villes voisines de se confronter leurs savoirs et compétences. Ce faisant, nous espérons favoriser, au moment du festival, la communication entre les étudiants du réseau EUCOR et redonner une dynamique à ce dernier. Mais au-delà des synergies internes, ce festival doit avant tout être un moment permettant aux étudiants de révéler leur talent au public interne et externe à l'université. Bien souvent, nos concitoyens ignorent ce qui se fait dans nos murs, et l'idée d'organiser une manifestation d'envergure sur une période de temps relativement longue devrait donner plus de lisibilité à notre action et attirer plus massivement le public de la ville et des environs. Enfin, la géométrie variable des disciplines de ce festival permet de croiser les disciplines voire de montrer les interactions qu'elles peuvent avoir. L'édition 2010 pourrait se décliner autour de l'axe arts-sciences, par exemple en couplant le festival avec un "rallye des mathématiques" redéfini en conséquence.

Périodicité :

Le festival « Talents étudiants » est amené à se tenir tous les deux ans.

Partenariats :

Le projet est placé sous l'égide de la Confédération des Universités du Rhin Supérieur (EUCOR) et des principes de coopération qu'elle entend encourager entre les sept universités partenaires. Les quatre autres universités du réseau sont donc associées au projet. Par ailleurs, d'autres partenariats seront sollicités : DRAC, Région Alsace, Département du Bas-Rhin, Ville de Strasbourg, Land de Bade-Wurtemberg, OFAJ, Université franco-allemande, Institut Goethe, ARTE; SWR, fondation Würth, fondation Bosch etc.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

Dans la perspective d'une coopération plus resserrée avec nos voisins allemands et suisses, le festival « Talents étudiants » peut constituer un premier élément fédérateur. Mais en plus de cela, les atouts de cette opération sont :

- 1) de revaloriser l'excellence universitaire, l'émulation entre étudiants et la rencontre entre disciplines ;
- 2) de créer des liens avec le milieu professionnel par l'intermédiaire des membres des jurys ;
- 3) de (re)dynamiser le réseau EUCOR ;
- 4) de mettre en avant pour le public extérieur les forces et les atouts de notre université ;
- 5) d'affirmer la place de l'Université de Strasbourg dans la vie culturelle de la grande région.

Dispositif de pilotage prévu :

Porté par Mathieu SCHNEIDER, maître de conférences en musique et musicologie (UFR Arts), le projet doit être piloté par un comité d'organisation composé d'universitaires des disciplines retenues, de représentants des services centraux (relations internationales, action culturelle, MCST etc.) et de membres extérieurs (DRAC...). Ce comité sera placé sous l'autorité soit du chargé de mission EUCOR de l'Université de Strasbourg, soit – selon les disciplines retenues – du chef du Service de

l'Action Culturelle, du directeur de la MCST ou de tout autre service ayant compétence dans le domaine de disciplines retenu.

Il est parallèlement souhaitable que soit mis à disposition, sur les dix mois que requiert l'organisation d'un tel événement, un demi-poste de technicien pour le suivi de la communication, la tenue du site web, la convocation des jurys, le secrétariat du festival etc.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

La mise en œuvre de cette action pilote nécessite en premier lieu l'accord des universités partenaires du réseau. Elle implique ensuite une communication particulièrement efficace en direction de tous les étudiants (celle-ci se fera entre autres par l'intermédiaire d'une cérémonie de lancement qui aura lieu six mois avant le festival) et un partenariat avec la Ville de Strasbourg, notamment pour la mise à disposition de locaux dans lesquels les réalisations des étudiants pourront être présentés. À plus long terme et indépendamment de la tenue du festival EUCOR, il faudra envisager de disposer pour l'Université de Strasbourg d'une salle de spectacles et de cérémonies capable d'être identifiée par le public comme « la » salle culturelle de l'université.

Calendrier :

Il est souhaitable de pouvoir organiser cette manifestation au printemps, en juin probablement, mais la date exacte sera à déterminer en fonction des calendriers universitaires des différentes universités du réseau EUCOR. La préparation d'une telle manifestation implique néanmoins de s'y lancer au moins dix mois avant sa tenue.

Opération 2 : « Des artistes à l'université »

Objectifs et description de l'opération :

Cette opération vise à faire de l'université un lieu de débat et d'échange sur les questions touchant aux arts et à la culture. Pour ce faire, il est envisagé d'inviter des artistes pour des résidences d'un mois environ, à l'occasion par exemple de leur passage dans l'une des institutions culturelles de la région (TNS, Maillon, Musica, Opéra National du Rhin, OPS, La Laiterie, Le Parlement de musique, Jazz d'Or, Festival Voix et Route Romane, Atelier du Rhin, FRAC...) et en partenariat avec ces dernières. La présence d'un artiste à l'université serait l'occasion d'organiser des rencontres avec les étudiants et les enseignants dans tous les domaines de l'Université de Strasbourg : des « master-classes » avec les étudiants des disciplines littéraires et artistiques, des débats sur les questions de politique culturelle et sur la place de l'art dans la société avec les disciplines des « sciences de la société » (au sens large, incluant également le droit et les sciences politiques), des ateliers sur les matériaux utilisés, les technologies impliquées, etc. avec le public universitaire issu des sciences exactes. A la faveur du regard critique ainsi porté, c'est la construction de savoirs, le partage d'expériences et, plus généralement, le contact avec une démarche de création qui sont visés.

Artistes pressentis pour des résidences :

Voici quelques noms d'artistes qui pourraient participer à cette opération (sachant que la liste est susceptible de varier en fonction des programmations d'expositions et de spectacles des institutions de la grande région) :

- Pascal Dusapin
- Tristan Murail
- Critical Art Ensemble
- Brigitte Zieger
- Jordi Colomer
- Max Chorvolen...

Dimension partenariale :

Cette opération entend profiter du réseau très dense et du riche potentiel que constituent les associations et institutions culturelles de la région. Peu de villes en province disposent en effet de scènes nationales aussi renommées (TNS, OPS, Opéra), d'associations aussi dynamiques (Parlement de Musique, FRAC...), dont certaines organisent des festivals réputés (Musica, Festival de Strasbourg, Jazz d'Or...). L'Université de Strasbourg doit savoir utiliser au mieux ces ressources, tant pour ses formations que pour un ancrage concret de ses problématiques de recherche dans la société.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

L'intérêt d'une telle opération pour l'Université de Strasbourg est : 1) d'apparaître comme un acteur fort de la vie culturelle strasbourgeoise, capable de stimuler des débats autour de la création artistique contemporaine ; 2) de fédérer ses formations et sa recherche autour de questions qui touchent la société et la vie culturelle ; 3) de permettre aux étudiants de se confronter à des artistes professionnels ; 4) de permettre peut-être à terme de délocaliser certains spectacles ou certaines expositions, réalisés par ces artistes, dans les locaux de l'université.

Dispositif de pilotage prévu :

Porté par Mathieu SCHNEIDER, maître de conférences en musique et musicologie (UFR Arts), et par le chef du Service de l'Action Culturelle, le projet sera piloté conjointement par le Service d'Action Culturelle de l'Université de Strasbourg et par l'institution, l'association ou le festival partenaire.

Calendrier :

La résidence de l'artiste devra être organisée durant l'un des deux semestres de l'année universitaire. La date exacte dépendra des disponibilités de l'artiste.

Opération 3 : "L'Université de Strasbourg, pôle d'excellence de la recherche culturelle"

Objectifs et description de l'opération :

Faire de l'Université de Strasbourg un pôle d'excellence de la recherche culturelle en : 1) identifiant et coordonnant les chercheurs et travaux dans ce domaine ; 2) rendant plus visible ce potentiel scientifique ; 3) constituant l'Université comme interlocuteur naturel de la recherche culturelle pour les institutions concernées et le public ; 4) faisant de l'Université de Strasbourg un lieu d'échanges et de réflexion sur la culture avec les acteurs du secteur et le grand public.

Contexte :

La politique culturelle de l'Université de Strasbourg repose sur un double objectif : faire de l'Université un véritable acteur culturel reconnu comme tel et l'insérer pleinement dans la vie de la Cité. Cela conduit à intégrer pleinement à cette politique la dimension proprement culturelle de la fonction centrale de l'Université qu'est la recherche. Le contexte paraît tout particulièrement propice du fait de l'intensification de la demande sociale de recherche dans ce domaine et du potentiel exceptionnel qu'offriront la réunion des trois universités strasbourgeoises.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

Cette dernière permettra d'établir plus facilement des projets de recherche interdisciplinaires appelés par les questions culturelles. Sont en effet concernées non seulement les disciplines dont l'objet même relève directement du champ culturel stricto sensu (études théâtrales, musicologie, littérature, etc.), mais aussi l'ensemble des sciences sociales et humaines qui ont vocation à faire de la culture l'un de leurs objets (de la philosophie de l'art à l'histoire des musées et du patrimoine, de l'économie des industries culturelles au droit de la propriété artistique, de la sociologie des professions culturelles, l'analyse des politiques culturelles à de l'histoire des échanges culturels etc.). Les sciences de la nature ne sont pas en reste, si l'on pense à leur rôle dans la conservation et la restauration des biens culturels ou aux collaborations établies avec l'archéologie. Par ailleurs, en organisant mieux les ressources disponibles, l'Université de Strasbourg permettra de rendre plus visibles la recherche menée, aidant à son identification comme partenaire privilégié et acteur des débats dans ce domaine. Il s'agira ainsi autant de recherche « pure » que de recherche « appliquée », s'appuyant non seulement sur les compétences des enseignants-chercheurs mais aussi sur celles des professionnels concernés, dans et hors l'Université (que l'on pense par exemple aux conservateurs de musée). C'est ainsi que la constitution de ce pôle d'excellence pourra contribuer plus largement au rayonnement de la recherche de l'Université et à son interaction avec le monde culturel, notamment mais pas exclusivement local.

Dispositif de pilotage prévu et organisation pratique :

Le projet sera piloté par Vincent Dubois, Professeur de sociologie et science politique, (GSPE (URS), IUF). Sa nature même impliquera la mise en place d'une procédure collective avec une représentation pluridisciplinaire et couvrant le plus possible de composantes. Il ne s'agira pas de la création d'un laboratoire de recherche ni d'une structure nouvelle, mais plutôt d'organiser la coordination, la valorisation et le développement des activités, permettant de nouvelles collaborations entre chercheurs et équipes existantes et une capacité collective renforcée de réponse aux demandes extérieures mais aussi de proposition nouvelle. Une structure légère est donc prévue, qui prendrait la forme d'un conseil scientifique composé de chercheurs, professionnels et partenaires extérieurs. La mise en œuvre opérationnelle sera assurée par un(e) chargé(e) de mission à temps plein recruté(e) à cette fin, ou enseignant-chercheur déjà en poste affecté à cette tâche.

Réalisations prévues :

- 1) Mise en place d'une page web à usage interne et externe identifiant les ressources en matière de recherche culturelle ;
- 2) Développement d'un cycle de conférences grand public sur les questions culturelles ;
- 3) Programmation d'au moins un colloque annuel ;
- 4) Accueil et/ou co-organisation d'un congrès international par an appuyé sur des réseaux internationaux (exemples : International Cultural Research Network, European Association of Cultural Researchers, International Conference on Cultural Policy Research...) ;
- 5) Structuration avec les différents collèges et disciplines de l'Université de Strasbourg d'une politique d'invitation d'enseignants-chercheurs étrangers spécialistes des questions culturelles ;
- 6) Création d'une collection Recherche culturelle aux Presses universitaires de Strasbourg ;
- 7) Organisation du prix annuel de la recherche culturelle destiné à récompenser les meilleurs travaux d'étudiants ;
- 8) Fléchage culturel d'allocations de recherche ;
- 9) Fléchage culturel du recrutement d'enseignants-chercheurs ;
- 10) Constitution de partenariats réguliers avec les acteurs de la vie culturelle locale, nationale et internationale.

Opération 4 : Festival "Cinéma et Sciences"

Objectifs et description de l'opération :

Organiser un festival de cinéma ("Cinéma et sciences"), qui sélectionnera des films documentaires et de fiction ayant un lien avec les sciences et la recherche (sciences exactes et sciences médicales, sciences humaines et sociales, sciences juridiques et politiques). Il s'agira d'œuvres de création. Des prix seront attribués, dont le Prix de l'Université de Strasbourg.

Contexte :

La création de l'Université de Strasbourg offre une excellente opportunité de relancer un festival de cinéma autour du thème "Arts, sciences et technologies". Les collectivités locales et territoriales pourraient être partenaires d'un tel projet, dans l'objectif de le pérenniser. La richesse et la qualité du tissu de structures régionales de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle constituent des atouts majeurs à cet égard. Cette opération s'inscrit dans une démarche plus large visant à créer à terme un département d'enseignement et de recherche "Arts, sciences et technologies" à l'Université de Strasbourg.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

Dans le cadre de cette dernière, l'axe Arts et Science pourrait trouver une place significative. Cette proposition en est un exemple. Le cinéma a traité de questions scientifiques dans la fiction (biographies de savants, histoires de découvertes, science-fiction, etc.) et dans le documentaire (portraits, vulgarisation, description du monde tel que le voit la science). Toutes les sciences présentent dans nos trois universités actuelles s'y retrouvent. C'est donc un moyen privilégié de dialogues entre chercheurs de disciplines différentes, et de contact avec le public. Ces films ouvrent sur une réflexion sur notre monde actuel et son proche avenir. Ils permettent ainsi un débat ou la philosophie, les sciences politiques, les sciences sociales, l'art, le droit, l'histoire, de nombreuses disciplines essentielles, peuvent converger et débattre des enjeux nés de la recherche dans les sciences de la nature.

Dispositif de pilotage prévu :

Porté initialement par Francis GAST, Directeur de l'UFR des Arts, ce projet pourrait être piloté par un conseil scientifique de l'Université de Strasbourg. Ce conseil serait chargé de la sélection des œuvres et de la mise en place du ou des jurys, et élirait un président qui deviendrait de facto chef de projet. Une association disposant de l'expérience nécessaire pourrait être contactée pour un partenariat. L'association strasbourgeoise Vidéo Les Beaux Jours est pressentie. Les cinémas Odyssee et Star pourront entrer dans le partenariat.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

- ▶ Mettre en place le conseil scientifique et élire un président, chef de projet.
- ▶ Contacter des partenaires financiers : Ville, Département, Région, DRAC, CNRS, etc.
- ▶ Contacter des partenaires techniques : Arte, FR3 Alsace, Vidéo Les Beaux Jours, Cinémas Odyssee et Star, Maison de l'Image, Institutions Européennes, INA, etc.
- ▶ Engager les permanents.
- ▶ Lancer un appel à contribution, sélectionner les œuvres, établir le programme.
- ▶ Créer les prix (Prix de l'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG, prix des étudiants, du personnel IATOS, ...) et proposer des créations de prix non universitaires (Ville, entreprises, etc....).

- ▶ Conférence de presse et lancement de la campagne de communication.
- ▶ Fixer la date et prévoir les salles, les réceptions, l'accueil.

Calendrier :

6 mois minimum. 10 mois probables.

Opération 5 : UE libre "Théâtre de Sciences"

Objectifs et description de l'opération:

Mener un chantier dramaturgique mêlant les regards du scientifique, de l'artiste et de l'étudiant, et débouchant sur une présentation publique d'un objet scientifique et/ou technique controversé. La mise en scène de ce dernier sous le regard critique de tous permettra de mieux en cerner les enjeux scientifiques et sociétaux.

Contexte :

Cette opération démarrera à l'ULP dès le second semestre de l'année 2007-2008. M. Thierry Simon, professeur agrégé d'histoire et géographie au Lycée Louis Pasteur de Strasbourg, Chargé de mission pour le Théâtre à la Délégation académique à l'action culturelle du Rectorat de Strasbourg (jusqu'en 2007-2008), et par ailleurs auteur d'art dramatique confirmé, a accepté de mettre en œuvre un chantier dramaturgique sur le thème des nanotechnologies. Ce chantier dramaturgique sera construit avec des étudiants volontaires et motivés de tous niveaux de l'ULP pour lesquels il pourra faire l'objet d'une UE "libre", intitulée "Théâtre de sciences" (3 ECTS). Un groupe de 15 à 20 étudiants pourra être accueilli dans cette UE. La validation de cette dernière prendra une double forme : soutenance de dossiers réalisés par les étudiants sur le thème traité, et présentation publique de leurs travaux — sous la forme d'un spectacle intra Université, mais aussi hors les murs en partenariat avec un théâtre de l'agglomération (le Directeur du "Point d'eau" à Ostwald s'est déclaré intéressé par cette initiative).

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

Les multiples compétences et orientations disciplinaires présentes dans les trois universités du site permettront à cette opération de se développer à une tout autre échelle dans le cadre de l'Université de Strasbourg. La notion de "pluralité des regards" sur un objet technique ou scientifique controversé y prendra dès lors toute sa signification. La valeur ajoutée sera ici triple : d'abord, pour les étudiants et les personnels de l'Université, qui y trouveront l'occasion d'accéder à une approche plurielle d'un objet scientifique ou technologique controversé ; ensuite, pour l'Université qui restituera ainsi sous une forme attrayante certaines controverses publiques portant sur les développements actuels des sciences et des technologies ; enfin, l'Université trouvera dans cette opération une occasion de créer de nouveaux liens avec l'enseignement secondaire (cf. *infra*).

Dispositif de pilotage prévu :

Porté par Bernard Ancori, Professeur d'épistémologie et histoire des sciences et des techniques et vice-président "Sciences et société" de l'ULP, le projet sera piloté par M. Thierry Simon en partenariat avec plusieurs référents scientifiques, différents selon le thème annuel retenu. En 2007-2008, ce thème étant celui des nanotechnologies, les référents scientifiques seront MM. Pierre Petit, DR CNRS (Institut Charles Sadron), et Richard Welter, Professeur de chimie inorganique et magnétochimie, Directeur du DECOMET (UMR 7177, ULP-CNRS). Un lien pérenne avec les lycéens pourrait être construit sur cette base, grâce à la collaboration de Madame Michèle Klinger, professeur certifiée de lettres modernes au Lycée Louis Pasteur de Strasbourg, qui succèdera à M. Thierry Simon dans sa Charge de mission pour le Théâtre à partir de 2008-2009. Ce dispositif sera élargi dans le cadre de l'Université de Strasbourg par l'adjonction de l'expertise de collègues des sciences humaines et sociales, et des sciences juridiques et politiques, en tant que référents scientifiques.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

1) organiser un plan de communication à destination des étudiants des trois universités strasbourgeoises afin de leur présenter cet élément innovant de formation ; 2) mettre en place un conseil scientifique, composé de collègues des trois universités strasbourgeoises et chargé de

sélectionner un thème précis pour chaque année universitaire, ainsi que les référents scientifiques correspondants ; 3) contacter des partenaires techniques internes à l'Université de Strasbourg (ULP multimédia), mais aussi externes à l'Université (Arte, FR3 Alsace, etc.) afin de valoriser la présentation publique qui viendra clôturer annuellement l'exercice pour les étudiants.

Calendrier :

Démarrage à l'ULP dès le second semestre 2007-2008. Extension possible aux trois universités strasbourgeoises en 2008-2009. Plein développement dans le cadre de l'Université de Strasbourg dès janvier 2009.

Opération 6 : Cellule "Expertise sociotechnique"

Descriptif de l'opération

Construire de nouveaux liens entre Université et Société par la mise en place à l'Université de Strasbourg d'une cellule "expertise sociotechnique". Cette cellule organisera des rencontres entre acteurs académiques et non académiques à la manière de "forums hybrides" consacrés à des thèmes controversés et concrètement vécus sur un mode conflictuel. De ces forums mettront en présence des acteurs hétérogènes dont les intérêts sont différents, voire contradictoires. L'expérience montre que le principal problème à résoudre consiste en la construction d'un langage commun entre les protagonistes. Exemple : la gestion de la nappe phréatique rhénane, pour laquelle ont été mis en évidence de multiples problèmes de traduction entre les différents acteurs concernés — du chercheur académique intéressé par la circulation de l'eau dans le "système Terre" à des échelles de temps géologiques, à l'ingénieur confronté à un problème urgent de formation de micro-organismes toxiques dans les canaux de distribution de l'eau potable, en passant par les problèmes sociologiques ou d'urbanisme ainsi soulevés.

Contexte :

Un tel dispositif institutionnel sera de nature à rompre le face-à-face stérile des "savants" et des "ignorants" par l'introduction d'un tiers qui présente un triple intérêt : d'abord, ce tiers permettra de rendre facilement identifiable, aux yeux des acteurs non académiques, leurs interlocuteurs académiques ; ensuite, il permettra de filtrer le flux de demandes émanant des publics afin de sélectionner les plus pertinentes ; enfin, il jouera un rôle d'encadrement et de catalyseur dans le dialogue des uns et des autres, évitant ainsi que ce dialogue ne se transforme en intrusion indue des publics en matière de choix scientifiques tout en permettant que l'ensemble des points de vue et arguments soient pris en compte dans une expertise réellement co-construite. Sur la base de discussions rationnellement argumentées, l'objectif est de déboucher sur une prise de décision robuste, car co-construite, entre acteurs académiques de toutes disciplines et acteurs non académiques de toutes origines. Entre fascination et angoisse : l'ambivalence du public vis-à-vis de la science tient à la logique d'exposition des produits qui constitue actuellement l'essentiel du lien entre sciences et société. Tout en conservant les structures et les outils existant, il s'agit d'infléchir cette logique vers une co-construction des démarches et des processus. Les scientifiques devraient ainsi devenir plus enclins à insérer les phénomènes situés à l'échelle du laboratoire dans leur environnement naturel et social, et les non scientifiques davantage au fait des doutes, retours en arrière et interrogations diverses qui ponctuent au quotidien la vie des chercheurs. Au terme de ce travail d'appropriation réciproque, les univers cognitifs de l'ensemble des acteurs se trouveront transformés et enrichis.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

Cette opération est de nature à mieux inscrire l'Université de Strasbourg dans son environnement, et réciproquement, de sorte que l'image et l'identité de l'Université dans la Cité en seront plus fidèlement définies. La démocratie y gagnerait et l'Université également, car l'autre face de l'autonomie inscrite dans la LRU du 10 août 2007 est celle d'une nécessaire recherche de financement auprès d'autres institutions et organismes que les seules tutelles actuelles.

Dispositif de pilotage prévu :

Porté par Bernard Ancori, Professeur d'épistémologie et histoire des sciences et des techniques et vice-président "Sciences et société" de l'ULP, le projet est déjà amorcé dans le cadre de l'ULP. Un chargé de mission a été pressenti au nom de son excellente connaissance des associations alsaciennes et nationales (de défense de l'environnement, de malades, d'usagers, de veille en matière de sécurité alimentaire, etc.). Il s'agit de M. Frank Hausser, MDC à l'IUT Louis Pasteur, qui a accepté d'assumer le montage opérationnel de cette opération. Il est évident que cette dernière prendra tout son sens dans le cadre de l'Université de Strasbourg, où la pluridisciplinarité des problèmes concrètement soulevés par les développements actuels des sciences et des technologies rencontrera la pluralité de compétences et d'orientations disciplinaires présentes au sein de cette université de plein exercice que constituera la nouvelle université.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

Calendrier :

Cette opération a d'ores et déjà démarré à l'ULP. Deux démarches sont actuellement explorées dans le domaine de la Santé et de l'Agroalimentaire, la première connaissant d'ores et déjà un début de réalisation concrète :

1) Frank Hausser a commencé un travail sur le thème "Santé et agroalimentaire", en partenariat avec la Délégation Régionale à l'Action Sanitaire et Sociale (DRASS) dans le cadre du Plan Régional Nutrition Santé (PRNS). Ce travail est centré sur la filière économique : comment les entreprises agro-alimentaires régionales peuvent-elles aux nouvelles normes nutritionnelles édictées dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS) ? Une élève-ingénieur de Paris-Grignon débute en mars prochain un stage de 6 mois sur ce thème. Le stage est organisé en co-tutelle par l'Observatoire Régional de la Santé en Alsace (ORSAL) — qui co-finance le stage avec l'Association des Pays de Saverne — et l'IUT Louis Pasteur *via* Frank Hausser. L'objectif principal du stage est de recenser les entreprises régionales du secteur prêtes à s'engager dans ce type de démarche. La stagiaire s'est déclarée intéressée par l'organisation d'un "forum hybride" sur ce thème sous la direction de FH, ce qui viendrait compléter son stage.

2) Organisation d'un forum hybride "grand public et industrie agro-alimentaire". Il existe un Centre Régional Innovation et Transfert Technologique (CRITT), nommé AERIAL, qui traite de questions agro-alimentaires. En relation avec Frank Hausser, ce CRITT a monté une UMT avec la Faculté de pharmacie de l'ULP. Intitulée "Méthodes analytiques et nutrimarqueurs", cette UMT a démarré un projet intitulé "Valorisation des produits alimentaires par les aspects nutritionnels". Ce projet consiste à proposer des collaborations aux industriels de l'agro-alimentaire régional pour adapter leurs processus de fabrication aux nouvelles recommandations nutritionnelles du PNNS. Il est envisagé par FH de faire participer le public à ce projet afin de mieux identifier ses demandes, sans doute en partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace — qui fédère une quinzaine d'associations impliquées dans les liens entre aliments et environnement — avec laquelle FH travaille étroitement. Par ailleurs, FH envisage également d'impliquer le Dr Michel Chavillac, responsable au Ministère de la Santé de la coordination des PRNS au niveau national. Extension possible aux trois universités strasbourgeoises en 2008-2009. Plein développement dans le cadre de l'Université de Strasbourg dès janvier 2009.

Opération 7 : "Savoir(s) en commun rencontre universités – société"

Objectif et description de l'opération :

Organiser des « débats de société » autour d'une thématique pluridisciplinaire, initiatrice d'échanges et de transmission de connaissance entre l'université et la Cité en touchant un très large public. L'événement s'articule autour de tables rondes, de conférences, de spectacles, de projections, d'ateliers pour enfants, d'expositions.

Contexte :

Savoir(s) en commun a été créé en 2001, à l'occasion du trentième anniversaire des universités Strasbourgeoises. Son objectif est de répondre aux interrogations des citoyens sur le sens et la valeur du progrès scientifique, et de contribuer au débat public sur des thèmes sensibles relatifs au rapport entre les sciences et la société. La création de l'Université de Strasbourg, en favorisant le montage opérationnel de ce projet, lui permettra de prendre à l'avenir une tout autre ampleur que celle qu'il a actuellement.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

Projet interuniversitaire par excellence, Savoir(s) en commun devra logiquement poursuivre ses objectifs avec la création de l'Université de Strasbourg au travers de l'ensemble de ses secteurs disciplinaires : sciences exactes et sciences du vivant, sciences humaines et sociales, sciences juridiques et politiques, sciences artistiques. La manifestation possède aujourd'hui un ancrage fort dans la vie de la Cité et dans l'espace culturel régional. Elle constituera un outil privilégié pour la visibilité de l'Université de Strasbourg aux niveaux régional et national.

Dispositif de pilotage prévu :

Porté par Frédéric Zinck, Chargé de projet Savoir(s) en commun (UMB/URS/ULP), le projet sera piloté par un Comité identifié (le chef de service communication de l'Université de Strasbourg, le directeur de la Mission Culture Scientifique et Technique, le chef du service Action Culturelle de l'UMB, le VP "Cultures, sciences et société" de l'Université de Strasbourg). Le choix définitif de la thématique annuelle sera fait par le président de l'Université de Strasbourg, ou son représentant, sur des propositions de ce Comité de pilotage.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

Le succès d'une telle opération tient d'une part dans la mise en place annuelle d'un Comité scientifique, chargé de sélectionner les intervenants pertinents eu égard au thème retenu. Il sera proposé d'élargir, davantage encore qu'à l'heure actuelle, l'origine des intervenants, en impliquant des compétences situées au-delà de la région Alsace, à un niveau national voire international. D'autre part, le développement des contacts avec de nouveaux partenaires, en sus des partenaires actuels, sera un atout majeur pour l'amplification de cette opération. Ces contacts concernent, en premier lieu, les partenaires techniques et financiers extérieurs à l'Université (acteurs culturels de la cité, collectivités territoriales et locales, sociétés privés, société de production audiovisuelle et radiophonique...) et, en second lieu, les partenaires internes à l'Université (Master pro Arts UMB, Master pro communication scientifique ULP, CUEJ URS, Master Politique et gestion de la culture IE, ULP multimédia, Action culturelle de l'UMB, Mission culture scientifique et technique de l'ULP). Ce point sera primordial en termes de rayonnement de l'information comme de productions artistiques et documentaires. Enfin, la construction d'une communication et d'une retransmission nationales, au moyen d'outils de communication adaptés (campagne de communication, site web, diffusion audio et vidéo en ligne et en différé, magazine post événement) conféreront une visibilité accrue à cet événement.

Calendrier :

La manifestation se déroule chaque année durant trois semaines au mois de novembre. En considérant le calendrier évènementiel universitaire, la modification de cette période de festivité ne devrait, pour l'instant, pas se justifier.

II.5 Accompagnement des étudiants étrangers : langue française et tutorat disciplinaire

Domaine :

Dimension internationale

Objectif(s) visé(s) :

Remédier à la situation d'échec dans laquelle se trouvent les étudiants étrangers inscrits à l'Université hors convention à l'issue de leur première année d'études en France, quel que soit le niveau (L ou M, voire D), tant en raison de leur niveau en langue française que de leur niveau disciplinaire (cas des étudiants non francophones, mais aussi francophones). Selon les moyens mis à disposition, l'action pourrait être étendue aux étudiants étrangers en programme d'échange.

Contexte :

Le nombre des étudiants étrangers inscrits à titre individuel dans les trois universités strasbourgeoises actuelles place l'Université de Strasbourg au deuxième rang national en ce domaine. Ces étudiants, qui représentent plus de 20% des effectifs étudiants totaux et dont le chiffre est en constante augmentation, rencontrent fréquemment des difficultés d'adaptation au système universitaire français.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

- ▶ mutualiser et harmoniser les dispositifs existants en FLE et pallier leur absence là où ces soutiens en langue n'existent pas ou peu
- ▶ offrir un dispositif unique en France à notre connaissance, à savoir proposer un accompagnement disciplinaire aux étudiants étrangers

Ce dispositif serait un facteur d'attractivité incontestable.

Il répondrait à une demande qui ressort clairement de l'enquête menée par le Pôle Universitaire européen auprès des étudiants étrangers des universités alsaciennes ainsi que du rapport « Attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche alsaciens » que la Région Alsace a rendu public en 2007.

Dispositif de pilotage prévu (notamment chef de projet pressenti) :

Chef de pilotage pressenti : le Service des relations internationales de l'Université de Strasbourg. Ce Service sera chargé de l'accueil et du suivi des étudiants étrangers.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

1. Accompagnement en français

- ▶ 1 ou 2 semaines de **cours intensifs** de français en début d'année universitaire (compétences écrites et orales, laboratoire de langue, approfondissement linguistique)
- ▶ tout au long de l'année, **ateliers** de perfectionnement en langue française (écrit et oral), méthodologie en matière de rédaction, notamment de mémoires de Master et de Thèse, autoformation guidée en salle multimédia, enseignement en ligne

2. Tutorat disciplinaire

- ▶ **mise à niveau** disciplinaire spécifique aux étudiants étrangers
- ▶ **méthodologie** universitaire, notamment en matière de **recherche** ; séances spécifiques destinées aux étudiants étrangers, non rompus à certains exercices (exemple : la « dissertation »)
- ▶ initiation aux **banques de données** bibliographiques ou statistiques pour les étudiants en provenance des pays émergents

Calendrier :

- ▶ **début 2009 : identification** de la notion d'« étudiants étrangers » ; **audit** des actions existantes ou inexistantes (FLE, méthodologie du travail universitaire, analyse des résultats des étudiants étrangers par filière)
- ▶ **mars – juin 2009 : réflexion** sur : a) le programme FLE et sur le programme disciplinaire des étudiants ; b) la formation des formateurs académiques à mettre en place
- ▶ **année universitaire 2009-2010 : mise au point du dispositif** : a) FLE ; b) programme de formation disciplinaire pour les étudiants (10 séances/niveau) ; c) formation des formateurs disciplinaires dédiés à l'encadrement des étudiants étrangers (6 séances en collaboration avec le CIES)
- ▶ rentrée 2010 : mise en place du dispositif à titre expérimental

Estimation des moyens nécessaires :

Moyens **humains** : encadrement FLE et encadrement disciplinaire

Moyens **financiers** : à évaluer en fonction de l'audit et du nombre de groupes à créer

Moyens **techniques** : enseignement en ligne

Budget à chiffrer.

II.6 Etudes européennes

Domaine :

Dimension internationale

Porteur de projet :

Constance Grewe

Objectifs :

Regrouper, dans une structure unique, l'ensemble des formations de master centrés sur cette thématique. Ce regroupement devrait à la fois donner une nouvelle impulsion aux recherches dans ce domaine et offrir des formations attrayantes, y compris aux étudiants ressortissants de pays non européens, notamment américains.

Contexte :

La fusion des trois Universités crée une opportunité unique pour l'émergence d'un tel axe. La rédaction du nouveau contrat d'établissement et l'étape LMD II font apparaître que certains diplômes sont insuffisamment « labellisés » avec les mentions proposées par le ministère. En droit notamment (mais ce n'est qu'un exemple), plusieurs formations à l'Europe dépassent les spécialisations disciplinaires et deviendraient plus visibles par un affichage européen.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

Ce regroupement permettrait de dépasser les cloisonnements disciplinaires et de mettre en valeur les spécificités de l'Europe que la globalisation tend à faire oublier. Il permettrait de montrer concrètement l'excellence des formations et de la recherche sur l'Europe à Strasbourg et de les rendre lisibles. Les contacts interdisciplinaires qu'elle implique intensifierait les échanges et rend possible l'émergence de nouvelles formations et de projets de recherche inédits. Ces contacts pourraient également être à l'origine de nouvelles habitudes de travail et faciliter de la sorte l'intégration des trois établissements.

Dispositif de pilotage prévu :

L'action pourrait être pilotée par Mme Grewe si les acteurs intéressés y consentent. Elle se proposerait, avec l'aide des services compétents, de prendre contact avec les responsables des formations concernées afin de regrouper ces formations dans un premier temps et de les intégrer davantage dans un second temps.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

Il s'agirait de faire d'abord un bilan de l'existant pour amorcer le regroupement. A partir de ce noyau, il conviendrait de construire, au cours du contrat 2009-2012, une action à la fois homogène et dynamique afin que l'ensemble ne soit pas une simple juxtaposition de formations qui s'ignorent. Le dispositif le plus adéquat semble être une mention de master qui regroupe des éléments venant des trois Universités ; cette mention comporterait des passerelles internes et de nombreuses mutualisations d'enseignement. Ainsi elle pourrait abriter une multitude de projets professionnels et offrir tout à la fois un « plus » en formation européenne, des débouchés spécifiquement européens et une formation à la recherche dans ce domaine. Son adossement aux équipes de recherche concernées mérite une attention particulière.

Calendrier :

A partir d'un regroupement immédiat ou à court terme, le contrat à venir doit permettre de construire plus solidement cette action pilote. Le calendrier plus détaillé dépend de l'avancement des négociations.

Estimation des moyens nécessaires :

Un secrétariat issu des trois Universités afin de tenir compte de la « culture » de chaque établissement et un(e) adjoint(e) administratif(ve) (Ingénieur d'Etude ou Ingénieur de recherche) ou enseignant(e). Pour le surplus, il paraît nécessaire d'avoir le contact, l'accès et l'assistance des services concernés (scolarités, services de la recherche, écoles doctorales, unités de recherche, composantes). Il faudra donc une certaine publicité autour de l'action ainsi qu'une salle de réunion si ce n'est fixe, du moins garantie.

II.7 Développement Durable :

Objectif(s) visé(s) :

Une stratégie ambitieuse de développement durable sera mise en place par l'Université de Strasbourg. Elle concernera aussi bien le plan de la politique patrimoniale que les autres champs de compétence de l'université, et sera la source d'économies de fonctionnement, mais surtout d'une attitude responsable partagée par tous, étudiants et personnels.

Cette démarche ne pourra être mise en œuvre qu'avec un soutien politique et technique important qu'il s'agit de mettre sur pied.

Contexte :

Les préoccupations écologiques revêtent un caractère de plus en plus crucial pour l'avenir de notre planète. Une participation de tous s'avère indispensable pour réduire l'impact de chacun sur le capital écologique de la Terre. Or, l'Université a de tous temps été le lieu de production des savoirs et de leur transmission. Aussi, il est aujourd'hui inconcevable que la communauté universitaire ne montre pas l'exemple dans ce domaine. Si plusieurs actions de sensibilisation et initiatives diverses ont déjà pu être mises en œuvre, une réelle politique globale doit être instaurée.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

En plus de la valorisation de l'image de l'Université de Strasbourg du fait de la mise en œuvre d'une telle politique, cette démarche permettrait de rejoindre les standards européens (voire internationaux) en la matière, et de rattraper ainsi le retard accumulé.

Par ailleurs, l'impact d'une telle politique menée au sein du second plus gros employeur d'Alsace serait indéniable. Tous les acteurs de l'Université seraient mis à contribution, soit environ 50.000 individus.

La gestion par un établissement unique de toutes les politiques d'investissement et de gestion rendra cette tâche d'autant plus facile.

Dispositif de pilotage prévu (notamment chef de projet pressenti) :

Création d'un groupe de pilotage sous l'égide d'un vice-président délégué d'Université, s'appuyant sur les travaux prospectifs d'un éco-gestionnaire actuellement en recrutement au Pôle Universitaire Européen de Strasbourg.

Dans un second temps, les services techniques seront amenés à s'étoffer selon les besoins et les capacités d'évolution des comportements.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

- ▶ recrutement d'un éco-gestionnaire
- ▶ élection d'un vice-président délégué, compétent sur les questions de développement durable et commun aux trois universités
- ▶ réunion et constitution rapide du comité de pilotage
- ▶ élaboration d'une politique générale se déclinant en actions concrètes ainsi que des outils de suivi nécessaires

Calendrier :

- 1er mars 2008 : recrutement d'un éco-gestionnaire ; pérennisation de l'emploi sur la période 2009/2012
- 1er trimestre 2009 : élection d'un vice-président délégué
- 1er trimestre 2009 : première réunion du comité de pilotage
- Printemps 2009 : élaboration d'un diagnostic exhaustif et proposition de politique générale
- 2009/2012 : mise en place des actions, bilan et évaluation

II.8 Initiatives Etudiantes : création d'une commission unique d'aide aux projets étudiants

Objectif(s) visé(s) :

L'objectif principal d'une Commission unique d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) réside dans la simplification des démarches de financement des opérations étudiantes.

De plus, la CAPE a vocation à regrouper d'autres partenaires publics (collectivités, Etat), qui constitueront autant de sources de financement nouvelles.

Enfin, une meilleure identification des procédures de soutien financier permettra sans nul doute une augmentation du nombre de projets financés, et contribuera ainsi à la vitalité des campus.

Contexte :

Trop complexes, les démarches à entreprendre dans le cadre de la recherche de financement d'un projet s'avèrent fastidieuses (nombreux dossiers et autant de présentations), et malheureusement trop mal balisées (information difficilement accessible et souvent floue).

Par ailleurs, l'accès à des financeurs autres qu'universitaires se heurte souvent à des refus, parfois motivés, d'autres fois par simple manque de volonté politique.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

La réunion du Fonds de Développement des Initiatives Etudiantes (FDIE) de l'Université de Strasbourg, du Cultur'Actions du CROUS et la présence d'autres financeurs publics au sein d'un guichet unique permettront une simplification des procédures (suppression des doublons) et une meilleure visibilité.

La concrétisation de ce même projet rencontre à Mulhouse et Colmar un franc succès auprès des étudiants et des financeurs, dans une relation "gagnant-gagnant".

Dispositif de pilotage prévu (notamment chef de projet pressenti) :

Le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), sous le pilotage du vice-président en charge de la vie étudiante ou un copilotage (=aux présidents de voir ce qu'ils souhaitent)??? sera chargé de mener les discussions de mise en œuvre du projet.

Un rapport annuel d'activités, commun à l'ensemble des financeurs, sera présenté au CEVU.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

Les partenaires convaincus, il faudra nécessairement se montrer innovant dans les formes de pilotages des différents fonds qui restent souverains.

Dans un second temps, le BVE sera chargé de l'organisation matérielle, du suivi et de la promotion du dispositif.

Calendrier :

- janvier 2009 : prise de contacts avec les partenaires (CROUS, collectivités, Etat)
- printemps 2009 : validation du mode de gestion du FDIE et des dispositifs nouveaux
- automne 2009 : première réunion de la CAPE

II.9 Maison de la Culture : Création d'un lieu de vie culturel et artistique au cœur de l'Université de Strasbourg

Objectifs visés :

- ▶ Créer un lieu de vie commun à l'ensemble des acteurs de l'Université
- ▶ Permettre l'expression culturelle et artistique sur le campus central
- ▶ Développer l'offre culturelle au sein de l'Université de Strasbourg
- ▶ Diffuser les Arts et la Culture à un large public, par-delà la communauté universitaire

Contexte :

Les universités de Strasbourg souffrent depuis de nombreuses années de l'absence de lieu d'expression artistique et culturelle sur le campus, permettant à la fois la production et la diffusion des œuvres des étudiants et personnels.

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg :

Une Maison de l'Étudiant pourra représenter un lieu d'accueil des étudiants, en leur offrant un guichet unique, un espace associé pour les services spécifiques aux étudiants handicapés, des salles de répétitions, de spectacles et d'expositions pour les activités culturelles, des salles de réunions pour l'ensemble des associations, des bureaux pour les associations représentatives, un siège pour le BVE, etc.

La construction ou l'affectation d'un tel bâtiment à cet objectif constituera indéniablement un lieu de vie incontournable de la future université, permettant la rencontre de tous les acteurs du monde universitaire et l'ouverture de ce dernier à la société civile.

Cette entreprise participera de fait à la création du nouvel esprit 'Université de Strasbourg' et permettra de lutter contre une posture plus développée de simple consommation des formations de la part des étudiants.

Dispositif de pilotage prévu (notamment chef de projet pressenti) :

Une équipe projet devra être constituée sous la responsabilité d'un vice-président de l'université.

Démarches à conduire pour la mise en œuvre :

L'équipe projet aura en charge la définition des besoins et leur traduction architecturale. Pour ce faire, un cahier des charges précis devra être élaboré. Dans un second temps, le choix d'un architecte permettra la production d'un projet précis, qu'il s'agisse de la construction ou de la transformation d'un bâtiment.

Cette démarche de concertation et de collecte des expériences dans d'autres sites universitaires (Grenoble en particulier) devra également permettre de choisir les meilleurs outils de gestion de ce dispositif afin de répondre à la double exigence de pérennité et de dynamisme de la structure.

Enfin, l'équipe projet aura la charge de proposer le lieu le plus propice à la réalisation de cette construction ou de cette transformation.

Calendrier :

- janvier 2009 : constitution d'une équipe projet
- printemps 2009 : définition d'un cahier des charges exhaustif
- septembre 2009 : choix de l'architecte
- 2009/2010 : appel d'offre
- 2010/2011 : construction ou transformation et inauguration

II.10 Cellule « Se connaître, s'évaluer »

Préambule

L'ORESIFE est né en 2003 de la volonté des universités de Strasbourg, et positionné auprès du Pôle universitaire européen.

Ses missions premières étaient essentiellement axées sur la réalisation d'enquêtes d'insertion professionnelle des sortants des universités. Dans un contexte institutionnel dont la région Alsace était directement partie prenante comme membre du Pôle, elles se sont rapidement élargies à l'université de Haute-Alsace pour l'ensemble des actions qui ont été ultérieurement confiées à l'Observatoire : « Chiffres-clés des universités d'Alsace », « Portail des formations universitaires en Alsace (cf. UNERA), parcours étudiants...

Plus récemment (2007), l'accent mis sur le passage lycée/universités, sur l'orientation des néo bacheliers et leur devenir dans les filières universitaires, ainsi que la nécessité d'avoir une approche globale de l'offre de formation post bac ont conduit le Recteur, dans le cadre d'une convention avec le Pôle, à mettre à disposition de l'ORESIFE, un chargé d'études qui se consacre plus spécifiquement à ces questions.

L'extinction du GIP « Pôle universitaire européen » fin 2008 et la création de l'Université de Strasbourg au 1^{er} janvier 2009 conduisent à revoir le positionnement de l'Observatoire, à redéfinir ses missions dans le contexte actuel et à assurer les moyens de son fonctionnement.

La mise en place de l'Université de Strasbourg et les besoins d'outils de pilotage pour l'université, d'informations et d'indicateurs concernant l'offre de formation (parcours et devenir des sortants de l'université) pour informer les lycéens et les étudiants ainsi que d'informations plus qualitatives sur les conditions de vie étudiante, conduisent à formuler les propositions suivantes :

Aspects institutionnels

- ▶ L'Observatoire est un service central de l'Université de Strasbourg. A la demande de l'université ou de ses services, il réalise à ce titre tous travaux jugés utiles à son pilotage, à la communication interne ou externe de données quantitatives ou qualitatives en direction de différents publics (information des lycéens, des étudiants, des partenaires de l'université...);
- ▶ Les missions assurées par l'Observatoire à l'échelle académique ou régionale, en partenariat avec le Rectorat, l'UHA et/ou les collectivités territoriales, sont définies par convention, qu'il s'agisse du périmètre de ces missions et des moyens afférents ;
- ▶ Les travaux que l'Observatoire peut être amené à réaliser pour les besoins d'enquêtes conduites au sein d'une équipe de recherche interne ou externe à l'université ou de toutes autres instances (autres observatoires notamment), font l'objet d'un engagement contractuel avec le responsable de ces instances, dès lors qu'ils exigent un travail spécifique et significatif à la charge de l'Observatoire.

Missions

La période quadriennale 2005-2008 a été l'occasion pour l'ORESIPE de se positionner au sein du site universitaire strasbourgeois

- ▶ en jouant un rôle fédérateur des initiatives des universités et en assurant la mise en cohérence des indicateurs et des pratiques pour les établir ;
- ▶ en assurant la collecte des informations ou de ces indicateurs auprès de chaque établissement pour la réalisation de documents communs (publications, site web...) à des fins de communication en direction de différents publics cibles ;
- ▶ en réalisant des enquêtes d'insertion professionnelle des sortants de l'université à la demande des universités ou en réponse à des demandes de responsables de formation ;
- ▶ en réalisant des enquêtes ponctuelles sur des sujets divers, vues comme des éléments de pilotage et d'aide à la décision.

Plus récemment, dans le cadre du projet « Université de Strasbourg », les présidents ont chargé l'Observatoire de réaliser le bilan de l'existant dans les trois universités et de construire les outils de pilotage de l'Université de Strasbourg, assisté par l'ensemble des services centraux de chacune d'elle.

Dans cadre du projet 2009-2012, il est proposé de conforter et de développer les pratiques et les outils mis en place lors du contrat précédent selon trois axes :

Pilotage de l'Université de Strasbourg : « Se connaître, s'évaluer »

L'objectif est de rassembler selon une approche « politique » des données qui existent de façon plus ou moins complètes dans les différents services gestionnaires ou composantes de l'université, de les mettre en cohérence pour pouvoir se décrire (se connaître) et attester de ses résultats dans une logique de démonstration (s'évaluer).

Indicateurs et tableaux de bord

Il s'agira, en s'appuyant sur le travail en cours (bilan Université de Strasbourg et tableaux de bord) sur l'année 2008 :

- ▶ d'assurer l'actualisation les indicateurs de suivi de la politique de l'université dans tout ses registres : formation, recherche et valorisation, relations internationales, vie étudiante...
- ▶ de veiller à la qualité des indicateurs en interagissant avec les services gestionnaires pour que les données saisies dans les systèmes informatiques de gestion soient fiables et adaptées aux besoins de pilotage. Ces données sont essentiellement recueillies à partir des bases informatiques de gestion dont il conviendra d'optimiser l'utilisation.

Enquêtes d'insertion professionnelle

L'ORESIPE a récemment (2007) optimisé une méthodologie d'enquête en ligne pour l'étude du devenir des diplômés sortant des filières universitaires.

La mise à disposition d'un chargé d'études supplémentaire à la rentrée 2008 doit permettre d'installer des enquêtes plus régulières aux différents niveaux de diplômes (LMD), et de répondre en la matière à des demandes particulières de composantes ou de responsables de formations. Elle devrait également permettre une meilleure exploitation des résultats des enquêtes nationales (IUT, LP) dans leur déclinaison locale.

L'Observatoire assurera la mise en forme des publications afin que le(s) SCUIO puisse(nt) disposer de l'information dans l'exercice de leurs missions d'information et d'aide à l'orientation.

Communication

Communication interne

Afin d'optimiser la cohérence des données et indicateurs élaborées en interne pour les besoins de chaque service, il conviendra :

- ▶ d'assurer efficacement la communication entre l'Observatoire et les services de l'université, de partager les données et, au besoin, de répondre à leurs demandes ;
- ▶ d'organiser la communication entre l'université et ses composantes afin de pouvoir s'appuyer sur des indicateurs partagés dans la conduite de la politique de l'établissement ;

Communication externe

A partir des tableaux de bord et des résultats des enquêtes produites, il s'agit d'assurer la production des **outils de communication externe** en collaboration avec les services concernés, en particulier :

- ▶ le **service de communication** : « chiffres de universités », « Portail des formations », « Dossier de l'Observatoire »
- ▶ le BAPED exerçant les missions des **SCUIO**, dans le cadre de leurs missions d'information (portail des formations) ainsi que d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants (résultats et devenir des étudiants dans les différentes filières de formation).

Enquêtes à usage interne

Sur la période contractuelle 2005-2008, l'ORESIFE a focalisé ses efforts sur l'élaboration d'outils « techniques » permettant aux universités de mieux communiquer en direction de différents publics sur son offre de formation et le devenir de ses étudiants, et d'assurer la cohérence des informations pour les quatre universités d'Alsace.

Au regard des moyens humains dont il disposait, la mise en place de ces outils, en collaboration avec les services informatiques, et le temps de concertation entre les différents acteurs pour les faire adhérer à cette démarche, n'ont pas permis à l'Observatoire de s'investir significativement dans des enquêtes complémentaires pour éclairer les indicateurs quantitatifs recueillis ni de conduire des études plus qualitatives, sur la vie étudiante notamment.

La contribution au fonctionnement de l'Observatoire d'un enseignant-chercheur (MCF /UMB) viendra conforter le fonctionnement de l'Observatoire pour aborder cette dimension et renforcera ses liens avec le département de démographie dont il accueille régulièrement en stage les étudiants. Il se verra plus particulièrement chargé de la réalisation des enquêtes et de la valorisation des travaux de l'Observatoire sous forme de publications.

Enquêtes d'origine externe

Les universités sont amenées à répondre à de nombreuses enquêtes émanant de différentes instances nationales ou régionales, internes au MENESR ou externes. L'Observatoire est d'ores et déjà le correspondant de certaines de ces instances pour lesquelles il coordonne la réponse recueillie en interne auprès des services ou responsables concernés.

Cette fonction devra être formalisée afin d'éviter la diffusion en externe d'informations qui engagent l'établissement dans son fonctionnement ou dans son image (classements...), non validées et, à l'occasion différentes, d'une source à l'autre.

La communication des données ainsi diffusées en externe devra être portée à la connaissance des autres services et composantes concernés en interne selon des modalités à organiser.

De même, les modalités de réponse aux nombreuses demandes de statistiques d'origine non institutionnelle (étudiants, associations, particuliers...) qui arrivent actuellement aux chargés de statistiques des universités ou à l'ORESIPE, devront être formalisées et ne pourront être satisfaites que dans des conditions parfaitement définies.

Annexe à l'action pilote « Se connaître, s'évaluer »

Organisation, actions et axes de développement

Les outils de pilotage

Formation

Parcours étudiants : du lycée à l'université (avec le Rectorat)

- ▶ Résultats des néo bacheliers (L1) en fonction de la série du bac (suivi annuel)
- ▶ Devenir à l'issue de la 1^{ère} année (annuel)

Parcours internes

- ▶ Résultats et devenir des étudiants de la licence au doctorat (annuel)

Devenir des diplômés

- ▶ Poursuite d'études / insertion professionnelle (enquêtes) des diplômés de l'université

Enquêtes diverses « vie étudiante » et bilan des services aux étudiants

Recherche

Potentiel de recherche (unités de recherche, personnels, doctorants...)

Production (publications, valorisation)

Ressources humaines

Enseignants et enseignants chercheurs

- ▶ Répartition par grade, par corps, par discipline (section du CNU) ...
- ▶ Suivi des tableaux de bord

BIATOS

- ▶ Répartition par catégorie, par fonction
- ▶ Suivi des tableaux de bord

Relations internationales

Etudiants étrangers (inscriptions individuelles) : taux par pays d'origine, répartition par niveau de formation

Mobilité internationale (étudiants et enseignants) : conventions, programmes d'échanges)

Vie étudiante (enquêtes)

Les outils de communication

Chiffres-clés des universités (annuel)

Portail des formations (suivi avec les scolarités, les SCUIO et les services de communication))

Parcours et devenir des étudiants

- ▶ Site web
- ▶ Fiches et publications (avec les SCUIO)
- ▶ Dossiers de l'Observatoire

Organisation de la communication interne

- ▶ Partage de l'information entre les services, entre l'université et ses composantes (Intranet)

Organisation de la communication externe

- ▶ Modalités de réponse aux enquêtes externes d'origine institutionnelle
- ▶ Modalités de réponse aux enquêtes externes d'origine individuelle

II.11 Dispositif de communication de l'Université de Strasbourg

Domaine :

Pilotage

Responsables :

Pilotage politique : Michel Deneken

Pilotage opérationnel : Anne Goudot

Objectifs/Résultats visés :

- ▶ Mettre en place un dispositif de communication adapté aux nouveaux besoins en
- ▶ communication de l'Université de Strasbourg
- ▶ Proposer un plan de communication pour l'Université de Strasbourg sur sa première année
- ▶ Préparer les outils de communication pour le 1er janvier 2009
- ▶ Prendre le temps de **l'analyse des besoins** et du **montage de projet** en associant à la réflexion les personnels, les politiques et les usagers
- ▶ **Dégager les ressources** pour cette étude et pour les besoins spécifiques en communication du projet de création de l'Université de Strasbourg, et **favoriser la connaissance mutuelle des personnels** des différents services en regroupant dès décembre 2007 les services sur un même plateau (Tour de Chimie) avec des modalités de fonctionnement transitoires jusqu'à la création de l'Université de Strasbourg

Valeur ajoutée pour la création de l'Université de Strasbourg

- ▶ Caractère expérimental de la démarche, les autres regroupements de service pouvant bénéficier de l'expérience acquise sur le plan méthodologique
- ▶ Une réponse apportée à de nouveaux besoins en communication engendrés par la création de l'Université unique :
 - Induits par l'ambition du projet Université de Strasbourg : meilleure visibilité à l'international, qui requiert de trouver des réponses plus adaptées aux nouveaux besoins en communication, et de repenser le dispositif de communication
 - De nouveaux besoins induits par le processus de regroupement : créer une identité, faire circuler l'information en interne sur le changement, ...

Plan d'action

1. Regroupement des services de communication des trois universités et du pôle universitaire européen sur un même plateau, de manière à mutualiser des ressources et à dégager ainsi des moyens pour le montage du projet. Ce regroupement vise aussi à faciliter la mise en œuvre de la communication du projet de création de l'Université unique. Pour garantir le bon fonctionnement du service ainsi regroupé, un document de cadrage a été rédigé pour préciser les modalités de fonctionnement sur la période transitoire. Ce document de cadrage résulte d'une concertation entre personnels, politiques et secrétaires généraux.

2. Monter et conduire les projets de création du dispositif de communication de l'Université de Strasbourg, et de création des outils de communication des Universités de Strasbourg au travers d'une démarche de projet :

- ▶ Un dispositif projet dédié :
 - Un groupe d'accompagnement rassemblant personnels, politiques et usagers (enseignants-chercheurs, administratifs)
 - Une supervision politique
 - Un chef de projet expérimenté dans le montage de projet
 - Des responsables de services mobilisés sur le montage de projet
- ▶ Des objectifs et un programme de travail défini et validé par les politiques
- ▶ Une analyse des besoins
 - Par la comparaison des pratiques de communication entre les 4 services de communication : par un état des lieux ciblé, identifier les meilleures pratiques de réponse aux besoins et tenter d'identifier les procédures et les modes de fonctionnement
 - Par le point de vue des usagers : brainstorming sur ce qui manque, ce qui pourrait être fait
 - Par la prise en compte des objectifs stratégiques du projet (trois vice-présidents investis dans la démarche)
- ▶ Définition de la cible idéale et compromis à la réalité : définition de priorités
- ▶ Une attention portée au rendu compte et au retour d'expérience : rédaction et mise à disposition sur le site intranet de documents méthodologiques

Calendrier

- ▶ Finalisation des projets et des cahiers des charges des outils de communication pour fin avril 2008.
- ▶ Réorganisation progressive du service de communication regroupé de mai 2008 à janvier 2009.
- ▶ Préparation des outils de communication de l'Université de Strasbourg de mai à décembre 2008.

III. Formation

III.1 Politique générale de formation

L'offre et la politique de formation de l'Université de Strasbourg ont été conçues dans un contexte spécifique et avec une double priorité affichée :

- le contexte spécifique résulte de la refondation à Strasbourg d'une université unique qui couvrira l'ensemble des domaines de formation appuyés à une recherche d'une ampleur particulière et d'une qualité reconnue, avec un axe de développement privilégié issu du réseau EUCOR ;
- une double priorité : la réussite en Licence et en DUT et l'insertion professionnelle des étudiants.

Dans un esprit d'harmonisation et dans la perspective de retenir le meilleur de chacun des trois établissements en matière de pratiques de formation et de politique pédagogique, des principes généraux de construction des UE, d'évaluation des ECTS, de contrôle des connaissances et un calendrier universitaire commun ont été adoptés à l'occasion de réunions en commun des trois CEVU, puis ils ont été validés par les CA. Afin de dynamiser les partenariats internationaux au sein d'EUCOR, des réflexions sont engagées en vue de rapprocher les calendriers de formation des universités alsaciennes, allemandes et suisse et de favoriser ainsi la mobilité étudiante.

A l'instar de la localisation à Strasbourg du CIES Alsace, l'intégration de l'IUFM d'Alsace à l'Université de Strasbourg (voir infra) conforte la nécessité de veiller aux partenariats et aux échanges avec l'Université de Haute-Alsace. Elle intègre aussi une approche rénovée de la formation à l'université dont il a été tenu compte.

Outre les formations LMD dans l'ensemble des domaines nomenclaturés (55 Licences, 63 mentions de Master, 64 Doctorats), l'Université de Strasbourg assurera des formations au sein de ses trois IUT (représentant 11 DUT), à 7 DEUST et à quantité de diplômes nationaux (DAEU ; Capacités ; Diplômes d'ingénieurs, de Grandes Ecoles, d'IEP ; Doctorats d'exercice ; Diplômes d'Etat ; Diplômes d'études spécialisées ; Diplômes d'études supérieures, etc.), des préparations aux concours de la Fonction publique, etc.

III.1.1 Les priorités

Considérée dans une perspective globale, une attention soutenue est apportée à l'orientation active, à l'accueil des étudiants, au soutien à la réussite et à l'insertion professionnelle des étudiants.

III.1.2 La réussite en Licence et en DUT

Elle repose sur un faisceau de mesures cohérentes et conçu en maillage serré :

** une forte implication dans l'orientation active déployée de la fin du secondaire à l'issue du cursus, confortée par deux actions pilotes :*

- ▶ une semaine d'accueil pour les étudiants entrant à l'université, incluant l'information, l'aide à l'adaptation et à la responsabilisation, la prévention de l'isolement, les premiers éléments de formation méthodologique et documentaire, le maniement de l'ENT, les premiers conseils pédagogiques (prise des notes de cours, etc.) ;

- ▶ et la création d'un véritable «espace réussite» sur l'ensemble du cursus, l'accent étant mis sur les semestres 1 à 4 où les taux d'échec sont les plus marqués. Cet espace réussite a pour ambition de concentrer des moyens pédagogiques, logistiques et humains en faveur de la réussite étudiante par une aide à l'orientation dans une filière pertinente (tests de positionnement des lycéens face aux pré-requis attendus), une information sur les enseignements, un apprentissage accompagné et individualisé réalisé notamment par système d'étudiants tuteurs-experts en ligne encadrés par des moniteurs du CIES Alsace et relayés par un tutorat en présentiel en cas d'insuffisance ou d'inadaptation du soutien en ligne face aux difficultés des étudiants. Ce processus reposera sur une importante utilisation de l'ENT et des outils pédagogiques en ligne, afin de prévenir l'isolement de l'étudiant en difficulté, de lui procurer une aide individualisée et permanente, sans attendre l'aggravation de ses difficultés et lacunes.

En outre, de façon générale et donc au niveau de l'ensemble de l'université :

** les semestres 1 et 2 sont à fort encadrement méthodologique, avec un soutien spécifique dans les enseignements disciplinaires majeurs.*

** Seront mises en œuvre des mesures de dépistage le plus précoce possible des situations de non-réussite en fonction du degré de difficulté des étudiants et une palette de réponses adaptées :*

- ▶ les points fondamentaux de certains cours et de l'apprentissage méthodologique reproduits sous forme condensée dès le début du semestre 2 pour permettre à l'étudiant de rebondir ; des mesures d'accompagnement adaptées aux diverses passerelles de réorientation au fil du cursus (semaine ou quinzaine de transition à horaire concentré, puis tutorat adapté en ligne et en présentiel en exploitant les ressources de «l'espace réussite») afin de faciliter la modulation du parcours d'études de chacun et la mobilité entrante ;
- ▶ la réorientation en fin de S1 de Licence, notamment en cas d'échec avéré, dans un D.U. de mise à niveau en vue d'un nouveau départ l'année suivante, que ce soit en L1 avec des chances raisonnables de réussite, ou dans une formation sélective (BTS ou DUT) avec des chances accrues d'admission, ou dans la vie professionnelle avec un diplôme néanmoins (D.U.) en fin d'année. Ce D.U. inclurait de la culture générale et une formation au C2i, au CLES 1 ou 2 (selon le niveau de langue de l'étudiant), à l'expression écrite et orale, à la construction d'un projet professionnel et à l'entretien d'embauche.

III.1.3 L'insertion professionnelle des étudiants

Les étudiants seront accompagnés individuellement dans la construction de leur projet professionnel (notamment, une U.E. projet professionnel au semestre 2 et au moins une autre aux semestres 3 à 6 ; encouragement aux stages professionnels obligatoires et possibilités de validation au titre d'UE libres).

Diverses actions seront déployées autour de deux axes majeurs :

- ▶ le premier consiste en un maillage cohérent et combiné des structures, des ressources et des actions en matière d'information, d'orientation et d'insertion grâce à : la création du Bureau de l'accompagnement du projet de l'étudiant et du doctorant (BAPED), couvrant ainsi la totalité du parcours et assurant l'ensemble des missions des SCUIO et du B.I.P. ; à l'ORESIP (Observatoire Régional de l'Insertion Professionnelle) ; à la plateforme régionale d'insertion professionnelle ; et à la création d'une Maison de l'Entrepreneuriat ;
- ▶ le deuxième axe consistera en un renforcement des liens avec les partenaires institutionnels et avec le monde socio-économique, dont la dynamisation des réseaux d'anciens étudiants et l'incitation à en créer de nouveaux.

III.2 Les autres grands enjeux et objectifs

L'Université de Strasbourg entend devenir un site attractif et convoité tant par les étudiants que par les enseignants-chercheurs, en France comme à l'étranger, à partir notamment :

- ▶ de l'accessibilité adaptée des formations aux étudiants, et particulièrement des étudiants en situation particulière (de handicap, ou étudiants salariés...) grâce au développement d'outils et de supports pédagogiques en ligne et par des mesures adaptées d'organisation du contrôle des connaissances (notamment des rythmes) ;
- ▶ de l'accueil et du soutien pédagogique aux étudiants étrangers, en mobilité ou non (semaine d'accueil, etc.) ;
- ▶ d'un large déploiement des TICE, en outils de soutien, de formation et d'ouverture internationale ;
- ▶ de la dynamisation des possibilités de formation tout au long de la vie, ce qui constituera une orientation majeure menée par un vaste service unique ;
- ▶ de la qualité de ses Masters et plus généralement de l'ensemble des formations en vue de la reconnaissance de leur valeur qualifiante dans le monde socio-économique ;
- ▶ et d'un soutien particulier aux Ecoles et Instituts, confrontés en tant que tels à une concurrence nationale ou internationale, pour permettre leur développement et le maintien de leur visibilité.

Durant le contrat 2009-2012, des efforts soutenus seront faits :

- ▶ pour tisser et exploiter des liens nouveaux entre formation et recherche dans l'espace naissant de l'Université de Strasbourg ;
- ▶ pour bâtir de nouvelles formations interdisciplinaires par remodelage de certaines formations et des formations d'excellence ;
- ▶ pour innover en matière de mise en œuvre une politique d'égalité des chances ;
- ▶ et pour développer le nombre des ingénieurs formés en Région Alsace, tant en dynamisant les écoles existantes qu'en finalisant les projets en cours, en collaboration avec l'Université de Strasbourg.

III.3 Les formations LMD

La définition de l'offre de formation de l'Université de Strasbourg a été conçue selon un processus commun aux trois universités strasbourgeoises et une expertise interne a été réalisée.

Les Licences

L'Université de Strasbourg propose 55 Licences, avec une répartition équilibrée des Licences générales (30) et des Licences professionnelles (25). Un double effort est fait sur ce point :

- ▶ veiller à la concentration du nombre des Licences et au respect des intitulés préconisés dans un souci de lisibilité ;
- ▶ offrir des Licences professionnelles nouvelles lorsqu'elles sont en cohérence avec les besoins du monde socio-économique, en Alsace ou au-delà.

Les semestres 1 et 2 sont à large spectre, incluant les bases d'un enseignement disciplinaire (majeur) associé à une ou plusieurs U.E. ouvertes sur un autre champ disciplinaire (mineur), choisi ou non par l'étudiant mais lui donnant la possibilité de découvrir une autre discipline et de modifier ou de moduler ainsi progressivement son parcours.

Des passerelles d'orientation ou de réorientation incluront un processus de soutien et d'accompagnement adaptés.

Au niveau de toute l'Université de Strasbourg, un ensemble de principes généraux au soutien de la construction des maquettes a été préconisé afin de favoriser une orientation adaptée aux compétences de chacun de la sortie du lycée à l'obtention du diplôme de Licence ou du DUT et modulable au fil du parcours, une information complète et lisible sur les contenus des enseignements, sur les compétences à acquérir et les débouchés en termes de métiers et de besoins sur le marché de l'emploi (portail des formations, BAPED, ORESIPE, plateforme d'insertion), des contenus de formations doublement qualifiants et l'acquisition de compétences transversales par tous traduite par une certification (C2i et CLES).

Il s'agit essentiellement des principes suivants :

Des UE disciplinairement cohérentes ; des crédits par UE au nombre de 3 ou un multiple de 3 ; une UE de Langue par semestre, préparant notamment à une certification (CLES 2 pour tout étudiant durant son cursus ; une certification FLE pour des étudiants étrangers non francophones) ; une UE d'informatique-bureautique préparant au C2i pour tout étudiant durant son cursus.

Pour éviter les parcours tubulaires et favoriser l'insertion professionnelle, toute formation de L1 a vocation à ouvrir sur plusieurs spécialités de L3, le cas échéant avec les mesures d'accompagnement nécessaires.

Au semestre 1 (30 crédits)

- Savoirs fondamentaux avec au moins 1 UE disciplinaire
- Méthodologie du travail universitaire adaptée aux exigences disciplinaires, incluant la sensibilisation à la recherche et la maîtrise de l'ENT (3 crédits)
- 1 UE de langue (3 ou 6 crédits)

- Possibilité de prévoir une UE optionnelle (3 ou 6 crédits) en cohérence avec les finalités pédagogiques de la formation et de nature à permettre aux étudiants une passerelle d'orientation ou de réorientation précoce
- Des mesures d'accompagnement pour favoriser la réussite : informatique, tests de niveau, etc.

Au semestre 2 (30 crédits)

- Des UE dans les enseignements fondamentaux
- Des UE optionnelles
- 1 UE Langue (3 ou 6 crédits)
- 1 UE Projet professionnel (3 crédits)
- 1 UE libre (3 crédits)
- 1 UE informatique-bureautique (préparation C2i) en S2 sauf si elle est placée au S3 ou S4 en fonction des disciplines (3 crédits)

Semestres 3 à 6 (30 crédits par semestre)

- Des UE dans les enseignements fondamentaux
- Des UE optionnelles en cohérence avec les finalités pédagogiques de la formation et de nature à permettre aux étudiants une passerelle d'orientation, assortie d'un accompagnement pédagogique adapté, dont les ressources de l'espace-réussite
- 1 UE Langue (3 ou 6 crédits)
- 1 UE Projet professionnel au moins aux semestres 3 à 6 (3 crédits)
- 1 UE libre au moins au S3 ou au S4, et au S5 ou au S6 (3 crédits)
- Selon les cursus, la maquette peut inclure un stage
- 1 UE informatique-bureautique (préparation C2i) au S3 ou S4 selon les disciplines, sauf si elle est placée au S2 (3 crédits)

Les Masters

L'université propose 63 mentions, se déclinant en 164 spécialités. Durant le contrat 2009-2012, elle travaillera à valoriser les formations et la recherche consacrées à l'Europe, à développer l'interdisciplinarité à travers les relations entre les collègiums, et l'internationalisation, y compris par des partenariats en ligne (e-LERU, etc.).

- ▶ La construction des Masters a été pensée en 4 semestres, en abandonnant l'affichage des dénominations «parcours R» et «parcours P» mais dont l'empreinte reste inscrite dans les contenus des formations. De façon générale, ils sont adossés aux résultats d'une recherche scientifique et technologique reconnue et conçus dans la perspective de déboucher soit sur une insertion professionnelle, soit sur une entrée en formation doctorale. Les formations à faibles effectifs sont marginales.
- ▶ Comme en Licence, les crédits attribués aux UE sont au nombre de 3 ou un multiple de 3.
- ▶ La formation inclut la méthodologie du travail de recherche, la pratique d'une langue étrangère dans deux UE au moins (3 crédits par UE), une UE libre au moins (3 crédits), une UE de préparation à l'insertion professionnelle (3 crédits). De plus, pourront être prévues ou proposées une UE dans une autre université du réseau EUCOR, une UE d'ouverture professionnelle et/ou de

valorisation des compétences acquises (3 crédits) et un stage (en entreprise, dans une institution, dans une équipe de recherche, etc....).

Le Doctorat

Voir le programme des formations assurées dans le cadre des Ecoles doctorales de l'Université et les formations et activités offertes par les unités de recherche.

III.4 Création à Strasbourg d'une antenne délocalisée de l'ENSIIE

ENSIIE : Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise (Evry)

Comme le montre une étude récente, la Région Alsace est sous dotée en écoles d'ingénieurs et forme moins d'ingénieurs par an que les autres régions françaises. Face à ce constat, la Région Alsace affiche l'objectif ambitieux d'augmenter de 50% le nombre d'ingénieurs formés chaque année en Alsace d'ici 5 ans. Les universités alsaciennes souhaitent s'inscrire dans ce défi et proposer des axes forts de développement dans le cadre de leur futur contrat quadriennal 2009-12.

Le développement du nombre d'ingénieurs formés en Région Alsace passe à la fois par une augmentation des effectifs des écoles existantes et par l'installation sur le territoire alsacien de nouvelles écoles d'ingénieur dans les secteurs aujourd'hui déficitaires.

Parmi les secteurs déficitaires, un des plus importants est celui de l'informatique. L'objectif du présent projet est de répondre à ce problème en proposant l'installation à Strasbourg d'une antenne délocalisée de l'école d'ingénieurs en informatique : Ecole Nationale supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise (ENSIIE), école externe de l'Université d'Evry.

III.4.1 Présentation de l'ENSIIE

L'ENSIIE a été créée le 1^{er} août 2006, date à laquelle elle s'est substituée à l'Institut d'Informatique d'Entreprise (IIE) qui avait été créé au sein du Cnam en 1968. L'ENSIIE est un Etablissement public rattaché à l'Université d'Evry (article L 71910 du code de l'éducation, ex article 43 de la loi de 1984).

L'enseignement dispensé à l'ENSIIE couvre le domaine des STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication), leur impact sur l'organisation des entreprises et la finance. La spécificité d'une école comme l'ENSIIE vient d'une formation généraliste en informatique, pluridisciplinaire, basée sur quatre pôles : informatique, mathématiques de la décision, management et finance, formation humaine. Des enseignements optionnels en deuxième année (14%) et en troisième année (77%) permettent aux élèves ingénieurs de construire leur projet professionnel. De ce fait, l'ingénieur ENSIIE s'intègre aussi bien dans des entreprises du secteur industriel que dans celles des secteurs banque-assurance-services, dans des domaines et fonctions très variés.

La formation se caractérise par une bonne approche de l'entreprise et une grande ouverture sur l'international, elle donne aux ingénieurs les outils et méthodes leur permettant de s'adapter aux technologies nouvelles, tout en répondant aux attentes immédiates des entreprises.

Les promotions actuelles sont de 120 élèves /an sur un seul site à Evry. Le recrutement se fait à partir de bac+2. La scolarité dure trois ans. Les voies d'entrée sont

1. le concours Centrale-Supélec sur les CPGE MP, PC, PSI et TSI,
2. le concours polytechnique dit « Deug » option 'mathématique', ouvert aux étudiants ayant validé 4 semestres de L dans le champ des sciences et technologies,
3. admissions sur titres en 1^{ere} année (AST1) ouvertes aux titulaires d'un DUT ou d'un BTS plus année de préparation ATS, ou titulaires d'une licence à dominante informatique,
4. admission sur titre en deuxième année (AST2) ouverte aux titulaires d'un M1 ou d'un bachelor à dominante informatique.

III.4.2 Le projet

Le projet ne consiste pas en la création ex nihilo d'une nouvelle école d'ingénieur. Il s'agit de créer sur Strasbourg une antenne délocalisée de l'ENSIIE.

L'enseignement de tronc commun est identique sur les sites d'Evry et de Strasbourg. L'enseignement optionnel pouvant se différencier notamment pour s'adapter aux spécificités locales aussi bien en ce qui concerne l'emploi que les domaines de recherche des laboratoires.

Le recrutement se fera selon les mêmes modalités que celle du site d'Evry. La direction des études veillera à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de niveau entre les deux sites notamment en ce qui concerne les AST. En ce qui concerne le recrutement sur les concours, le plus efficace est de faire deux lignes de recrutement, l'une pour le site d'Evry, l'autre pour le site de Strasbourg. Cette approche évite les conflits insolubles de répartition des élèves entre les deux sites. Elle permet en outre d'attirer plus facilement des candidats locaux.

L'antenne Strasbourg de l'ENSIIE doit s'adosser sur le site universitaire de Strasbourg et notamment sur l'ULP (formations et laboratoires) par une convention. Il serait intéressant d'étendre la coopération à l'Université d'Evry.

L'intérêt pour l'ENSIIE est

5. d'amener l'école à une taille critique qui lui donne plus de visibilité non seulement nationale mais aussi internationale,
6. de développer les synergies enseignement-recherche sur les deux sites, ceci permettant d'élargir l'offre de formation offerte aux élèves et de développer des échanges fructueux entre enseignants-chercheurs,
7. de développer sa politique de relations internationales sur l'Europe. L'école a une coopération avec l'Université de Karlsruhe. D'autres coopérations devraient pouvoir se développer, en particulier en utilisant les synergies existantes au sein d'EUCOR.

III.4.3. L'insertion du projet dans la politique de formation et de recherche de l'Université de Strasbourg

Ce projet s'inscrit harmonieusement dans l'ensemble des filières de l'université de Strasbourg et dans le contexte de la recherche en informatique. Au plan formations, il permet de diversifier l'offre au niveau des formations d'ingénieurs, tout en apportant une complémentarité aux formations existantes de licence et master d'informatique. Les écoles d'ingénieurs de l'université de Strasbourg couvrent d'ores déjà les secteurs de la chimie, de la physique, des sciences de la terre et de l'environnement, des biotechnologies. Créer une nouvelle école dans le secteur de l'informatique élargit donc l'offre globale de formation d'ingénieurs et est susceptible d'attirer en Alsace des élèves ingénieurs dans cette discipline souvent attractive pour les étudiants et forte de débouchés professionnels nombreux et variés.

Le projet vise également à garantir la complémentarité avec la licence et le master d'informatique existants en permettant des passerelles, par le biais d'admission sur titre pour les étudiants de licence motivés par une poursuite d'études en école d'ingénieur, et par la possibilité offerte aux élèves-ingénieurs de s'inscrire en master de recherche. Si la majorité des diplômés a vocation à intégrer le marché du travail à l'issue de la formation, l'opportunité offerte à une minorité d'élèves ingénieurs de faire un bi-cursus entre la troisième année de l'école et un master recherche est une richesse supplémentaire du dispositif. Elle permet d'une part aux élèves qui le désirent d'accéder à une initiation à la recherche et de diversifier leurs enseignements optionnels, et d'autre part aux laboratoires d'attirer des doctorants intéressants pour faire une thèse.

Ce dispositif nécessite évidemment des aménagements en troisième année pour ne pas induire une surcharge de travail trop importante. Les élèves ingénieurs font alors leur stage dans un laboratoire de recherche (universitaires, CNRS, INRIA, ou d'entreprise). Par ailleurs, si l'on se projette dans l'avenir, il est probable que dans quelques années, le doctorat soit mieux valorisé dans les entreprises. Avoir une école d'ingénieurs implantée au cœur d'un campus de recherche dynamique est un atout supplémentaire.

Au plan de la recherche, le développement de l'ENSIIE à Strasbourg pourra s'appuyer sur le Laboratoire des Sciences de l'Informatique, de l'Image et de la Télédétection (LSIIT, UMR CNRS-ULP 7005), laboratoire reconnu dans le secteur des STIC, fort d'une croissance de ses effectifs de 7% par an depuis 1998 et d'un effectif actuel de 90 permanents et 60 doctorants. Les enseignants-chercheurs de l'école qui seront recrutés à Strasbourg pourront y intégrer un laboratoire dynamique et y développer leurs activités de recherche.

Enfin notons que l'implantation de l'ENSIIE à Strasbourg sera grandement facilitée par la mise à disposition par l'UFR de mathématique et d'informatique de son réseau de partenaires industriels en Alsace et dans le Grand-Est. Ce réseau, constitué par plus de 20 années de placement de stagiaires, par 10 ans de formation continue diplômante et une offre de formation en apprentissage qui a encore renforcé ses liens avec les entreprises régionales, est très demandeur de nouveaux parcours délivrant des formations de haut niveau répondant à leurs besoins en recrutement.

III.4.4 Le calendrier

Un calendrier prévisionnel pourrait être le suivant.

- ▶ 1^{er} semestre 2008 : discussions avec le MESR, avec l'appui de la région Alsace.
- ▶ septembre 2008 : dossier envoyé à la CTI (Commission du Titre d'Ingénieur)
- ▶
- ▶ Dans l'hypothèse d'un accord de la CTI et du Ministère, nous pourrions procéder à la demande de moyens au Ministère pour une ouverture en septembre 2010, et à la mise au concours Centrale-Supélec du recrutement sur le site de Strasbourg. Ainsi il sera possible de procéder en septembre 2010 à l'ouverture d'un premier groupe à Strasbourg en première année. Une montée en puissance aura lieu les années suivantes avec l'ouverture de la deuxième puis de la troisième année, et l'augmentation des effectifs.

Un calendrier plus resserré, sous réserve de l'accord de la CTI et du Ministère, consisterait à prévoir une ouverture avec un groupe dès septembre 2009. Il faudrait dans ce cas, prévoir des ressources humaines pour ce faire, via une négociation avec l'ULP.

III.4.5 Les moyens.

La réalisation d'un tel projet, dont l'ambition est forte, tant pour l'ENSIIE et l'université de Strasbourg, que pour la région Alsace, ne pourra se concrétiser qu'avec la mise à disposition de locaux et de postes tant d'enseignants-chercheurs que d'IATOS.

La volonté politique de voir aboutir ce projet doit donc être clairement affirmée par les différents partenaires, et la coopération des deux établissements partenaires doit être forte pour permettre un fonctionnement satisfaisant durant la période de montée en charge de l'antenne de Strasbourg en termes d'effectifs.

III.5 Projet de collaboration ENSPS/Institut TELECOM

Le projet de partenariat de l'Ecole Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg (ENSPS), école interne de l'Université Louis Pasteur (ULP), avec l'Institut TELECOM (Groupe des Ecoles des Télécommunications) constitue une réelle opportunité d'accroître notre visibilité et notre identité tant au niveau national qu'international, en nous assurant à terme un meilleur niveau de recrutement (concours, banque Mines-Ponts).

De par son implantation géographique, sa culture scientifique et la spécificité de ses partenariats industriels, l'ENSPS dispose d'incontestables atouts qui militent en faveur d'un rapprochement avec l'Institut TELECOM, qui souhaite aujourd'hui renforcer sa présence sur l'ensemble du territoire national et élargir son offre de formation d'ingénieur sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en forte mutation.

- ▶ L'Institut TELECOM ne dispose pas d'implantation dans l'est. Le positionnement géographique et la culture européenne de l'ENSPS peuvent contribuer à renforcer au sein de l'Institut TELECOM les coopérations avec nos partenaires allemands et suisses. Il faut aussi noter le volontarisme politique de la Région Alsace sur les questions de formations à finalité professionnelle et de partenariat industriel dans le cadre franco-allemand.
- ▶ La culture scientifique de l'école et l'excellence de ses laboratoires ULP/CNRS d'adossement, centrés sur les Sciences et Technologies de l'Information et de l'Ingénierie (STII) avec des spécificités fortes en réseaux et traitement d'images, automatique et robotique, physique et modélisation, micro et nanoélectronique, photonique et sciences du vivant.
- ▶ Nos partenariats au niveau des deux pôles de compétitivités labellisés en Alsace « Innovation thérapeutique » et « Véhicule du futur » Notons, le positionnement spécifique de l'école à l'interface des TIC et des sciences du vivant (ex : télé-chirurgie, télémédecine et imagerie médicale avec l'IRCAD), en mécatronique et dans le domaine de l'électronique embarquée.
- ▶ L'attractivité de nos partenaires industriels positionnés sur les technologies de l'information : Les sociétés SIEMENS et ALCATEL-LUCENT, membres de référence du CA de l'ENSPS. Autre partenaires privilégiés DAIMLER, GEMS, THALES, General Motors, ST Microelectronics, CEA-LETI, AIRBUS, DASSAULT, SAGEM, RENAULT, PEUGEOT.
- ▶ Une formation complémentaire scientifique au niveau du MASTER « Images, Sciences et Technologies de l'Information » (ISTI) et du MASTER de Physique de l'ULP avec un parcours Micro-Nano-Electronique.
- ▶ Une école en lien fort avec la R&D (près de 30 % de nos diplômés présentent un doctorat, avec de nombreuses bourses CIFRE)
- ▶ Les collaborations déjà existantes avec les écoles de l'institut TELECOM, au niveau des enseignants et des élèves
- ▶ De nombreux partenariats avec les universités et centres de formation technologique au niveau international, avec par ordre d'importance : Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Suisse, Belgique, Pays Bas Canada, Japon, Espagne, Irlande, Luxembourg, Suède
- ▶ Enfin, l'ouverture en 2008 d'un parcours « Informatique et Télécommunication » au diplôme délivré par l'ENSPS dans le cadre de la Formation d'Ingénieur en Partenariat (FIP) avec ITII Alsace. Des besoins importants ont été identifiés dans ce secteur au niveau régional dans les PME/PMI

III.6 Evolution du plan de formation de l'IUFM

L'évolution des plans de formation de l'IUFM d'Alsace s'inscrit dans le double processus d'intégration de l'IUFM d'Alsace dans l'Université de Strasbourg et de la mise en œuvre du cahier des charges de la formation initiale des enseignants.

Le continuum de la formation de l'entrée à l'IUFM à l'entrée dans le métier et poursuivi en formation continue, l'entrée par les compétences et la formation en alternance nous ont amenés à modifier largement nos plans de formation. Sur les quatre années du contrat ces nouveaux plans de formation sont amenés à évoluer fortement. En effet, la professionnalisation aux carrières de l'enseignement en licence devrait modifier les acquis des étudiants entrant à l'IUFM (connaissance du système éducatif, formation didactique, possession du C2i niveau 1, compétences en langue etc....), ce qui nous conduira à repenser régulièrement les dispositifs de la formation professionnelle initiale et, dans une moindre mesure, la formation continue.

L'intégration à l'Université unique de Strasbourg nous amène à redéfinir les missions de l'IUFM : la formation continue des enseignants du supérieur, la formation des moniteurs de l'enseignement supérieur et des maîtres de conférences stagiaires, l'investissement dans les parcours de licence, la mastérisation de la formation des enseignants et le développement de la recherche en sont les points les plus saillants. Dans ce nouveau contexte, l'IUFM se propose de faire évoluer son organisation interne, de mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines axée sur ces nouveaux besoins d'encadrement pédagogique et de recherche. Enfin, l'IUFM d'Alsace entend s'inscrire dans le cadre de la politique régionale et académique des langues, notamment en ce qui concerne les formations bilingues. Tant dans le premier que dans le second degré, l'essentiel de notre politique internationale traduit ce souci.

III.6.1 En Licence : la professionnalisation aux carrières de l'enseignement

La professionnalisation aux carrières de l'enseignement élaborée dans un souci de continuum de formation voulu par le cahier des charges de la formation des maîtres, telle qu'elle figure ci-dessous, n'a pas pour l'instant été avalisée par la future Université de Strasbourg. Cette question particulièrement sensible ne nous semble pas pouvoir trouver d'issue favorable dans un avenir proche. Nous ne pouvons que faire le pari que, sur la durée du contrat ces dispositifs, essentiels à nos yeux pour répondre au cahier des charges et pour assurer une formation des maîtres de qualité, et qui constituent l'objectif majeur de l'intégration dans la future Université de Strasbourg, pourront être mis en œuvre.

Cette professionnalisation se fera par la définition de parcours de formation, dès le 1^{er} semestre, dans le cadre des licences disciplinaires existantes, en offrant des modules optionnels que proposerait l'IUFM d'Alsace.

Ces parcours devront permettre une spécialisation progressive vers les carrières du 1^{er} et du 2nd degré et tenir compte des spécificités régionales.

Les trois premiers semestres de licence proposeraient chacun deux modules de 12 à 15 heures permettant d'approcher la connaissance du système éducatif : la spécificité du premier et du second degré et les objectifs des différents cycles d'enseignement.

Des stages d'observation complétés par des rapports de stage se verraient inscrits dans ces parcours de professionnalisation à l'école primaire comme dans le second degré.

A l'issue du 3^{ème} semestre, les étudiants seront amenés à choisir entre une professionnalisation de l'enseignement dans le 1^{er} ou le second degré.

Les 4^{èmes}, 5^{èmes} et 6^{èmes} semestres de licence se déclineront alors de manière plus spécifique à travers deux modules encadrés de 12 à 15 heures, et ils aborderont la psychologie des

apprentissages, des notions de sciences de l'éducation et de pédagogie ainsi que des approfondissements disciplinaires. L'approche pluridisciplinaire sera privilégiée pour les futurs professeurs des écoles, auxquels il sera fortement conseillé de suivre les enseignements proposés dans le cadre des licences pluridisciplinaires. On pourrait envisager deux versions de ces dernières dans le cadre de l'Université de Strasbourg, l'une à dominante littéraire, l'autre à dominante scientifique en fonction du parcours antérieur des étudiants.

L'enseignement de l'allemand sera incontournable pour les étudiants se destinant au premier degré.

III.6.2 Le 1^{ER} degré préparation concours

Le plan de formation en 1^{ère} année devra s'inscrire dans le continuum et permettre aux étudiants d'approfondir les connaissances construites dans les modules de pré professionnalisation, ainsi que de renforcer l'individualisation de la préparation au concours de recrutement.

Au niveau des plans de formation, deux formations cohabitent au sein de l'IUFM d'Alsace :

- ▶ Une formation à la **Voie Générale** préparant les futurs professeurs des écoles à enseigner dans le premier degré, suivant les instructions officielles des programmes « classiques »
- ▶ Une formation à la **Voie Régionale** destinée à permettre à ceux qui s'engagent dans cette voie d'assurer un enseignement paritaire 13h/13h en langue française et en langue allemande.

La formation aux épreuves du concours s'accompagne de manière incontournable de stages dans les 3 cycles de l'école primaire. Ainsi, parallèlement à une formation disciplinaire aux épreuves du concours, est planifiée une formation transversale liée aux stages et à la préparation à l'entretien professionnel.

III.6 3 Le 1^{ER} degré formation professionnelle

La formation professionnelle en 2^{ème} année d'IUFM a subi un certain nombre de modifications à partir du cahier des charges paru au JO du 28 décembre 2006.

Certaines caractéristiques peuvent être relevées :

- ▶ L'entrée par compétences professionnelles elles-mêmes déclinées en connaissances, capacités et attitudes.
- ▶ Une formation professionnelle fondée sur le principe de l'entrée progressive dans le métier et de l'accompagnement dans le premier emploi.
- ▶ Un stage T1 de 4 semaines dont 50 heures sous la responsabilité de l'IUFM, et un stage T2 de 2 semaines en Formation Continue.

L'entrée par compétences a permis de définir un cadre commun aux premier et second degrés concernant les domaines de formation et les unités d'enseignement.

Le plan de formation se décline en 3 domaines, subdivisés en unités d'enseignements (UE), elles-mêmes subdivisées en modules.

Chaque unité d'enseignement précise les **compétences** qui sont travaillées (C1 à C 10).

Le domaine 1 vise à l'appropriation des concepts et de la didactique disciplinaire tant sur le plan des fondamentaux que sur celui de la conception, la différenciation et l'évaluation des apprentissages. Chaque discipline participe à l'acquisition des différentes compétences à travers les trois unités d'enseignement.

Le domaine 2 est celui de la formation transversale et contribue à l'appropriation par les stagiaires des fondamentaux de l'acte d'enseigner – tant dans le domaine de la psychologie des apprentissages que dans celui de l'environnement élargi du système éducatif.

Le domaine 3 concerne l'alternance et la réflexivité et comprend :

- des **stages d'observation** (stage tutelle + stage maternelle et stages dans le cycle du stage massé) préparés et exploités,
- les **stages en responsabilité** accompagnés selon les mêmes modalités qu'en 2006-2007 dans le cadre des activités liées aux stages et des ateliers de pratique professionnelle,
- la partie **individuelle** de la formation (élaboration d'un portfolio, écrit réflexif long ou écrit professionnel) pour laquelle chaque PE2 est suivi par un **formateur référent**.

La formation en 2^{ème} année d'IUFM prend en compte la spécificité de l'enseignement bilingue en envisageant notamment :

- la didactique des disciplines enseignées en allemand
- les conditions éducatives d'une éducation bilingue
- la problématique « bilinguisme et plurilinguisme », tout en assurant par ailleurs des périodes de stage, tant dans l'enseignement bilingue en France que dans le cadre des écoles allemandes hors de nos frontières.

III.6.4 Evolutions des plans de formations des professeurs des collèges et des lycées

Les nouveaux plans de formation ont été conçus pour appliquer le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire. Deux évolutions majeures apparaissent ainsi :

- ▶ Une structuration en unités d'enseignement
- ▶ Une exigence de description des objectifs de formation en termes de connaissances et compétences.

Les évolutions mises en œuvre pour la première ou la seconde année de formation sont cependant d'importances différentes. Les préparations aux concours conservent pour l'instant leurs objectifs, les programmes des concours restant inchangés. Dans ces conditions et dans le contexte d'une intégration au sein d'une université à naître, les modifications importantes à introduire seront abordées quand seront clarifiées les responsabilités respectives des composantes disciplinaires et de la composante IUFM ainsi que les modalités de la coordination pédagogique de ces formations.

Pour la seconde année, l'IUFM s'est attaché à traduire pour la rentrée 2007 le cahier des charges en nouvelles modalités de formation.

Pour la première fois, les préparations aux concours décrivent leurs contenus dans un plan de formation dont le format s'est inspiré des maquettes de licence de la dernière contractualisation.

Ils sont ainsi structurés en unités de formations pour la préparation aux épreuves écrites et aux épreuves orales. Les volumes horaires sont précisés par unité en heures de CM, TD et TP.

Une première démarche d'harmonisation des contenus et des volumes de formation a été menée et devra sans doute être poursuivie tout au long de la durée du contrat.

La seconde année de formation professionnelle initiale, a elle aussi été structurée en unités de formation, avec l'ambition de permettre l'acquisition progressive des dix compétences de ce nouveau référentiel et en s'appuyant sur les activités développées dans la classe et organisées en formation. Elle s'appuie en particulier sur l'analyse réflexive de ces activités, analyse constituant une étape clé de l'élaboration des savoirs professionnels.

Le plan de formation de deuxième année est conçu en trois grands domaines, le premier intégrant des unités de formation disciplinaires, les deux suivant des unités de formation associant des

formations disciplinaires et des formations « transversales » associées autour d'un objectif précis et commun.

Le premier domaine est consacré aux compétences liées à la conception, à l'organisation, à la conduite des enseignements et à l'évaluation des apprentissages.

Le deuxième domaine s'adresse à la construction des compétences touchant à la relation pédagogique. Cette construction s'appuie sur la connaissance de l'élève, la responsabilité et l'éthique professionnelle.

Le troisième domaine concerne les compétences orientées vers le « moteur » de la construction personnelle des compétences professionnelles cad toutes celles impliquant la réflexion sur sa pratique.

Chaque unité de formation a pour objectif plusieurs compétences professionnelles identifiées et propose des activités de formation destinées à leur développement.

Des formations complémentaires permettent d'adapter la formation aux profils, aux parcours antérieurs et aux besoins de formations individualisées.

Divers stages permettent d'assurer l'alternance entre la formation professionnelle et la pratique et sont intégrés étroitement à la formation au sein d'unité de formation dont ils constituent un processus clé pour le développement des compétences professionnelles.

On notera également comme nouveauté, la formation destinée à une connaissance de l'environnement de l'école en particuliers ses divers partenaires, le monde économique et de l'entreprise. Le stage en entreprise pour tous les professeurs des disciplines technologiques et des établissements professionnels a été, soit restructuré, soit introduit (PLP des disciplines générales). Un partenariat avec des associations professionnelles a permis d'élaborer des modalités d'accueil et des objectifs de formations associant le développement de la connaissance de l'entreprise et des compétences d'un enseignant ayant vocation à orienter ses élèves vers le monde socio-économique.

Une évolution importante dans la mise en œuvre de ce plan de formation concerne les modalités de suivi et d'évaluation de la formation. L'approche par compétences dans la formation est également conditionnée par la mise en place d'une évaluation régulière et continue du niveau d'acquisition des compétences au cours de l'année de formation.

Evaluations formatives au cours du premier trimestre (autoévaluation conseillée ou accompagnée), suivi d'évaluations devenant sommatives au second trimestre, constituent un ensemble de regards croisés et complémentaires. Ceux-ci sont rendus cohérents par l'utilisation de grilles d'observations produite au cours d'une démarche de conception commune.

La rétroaction prévue entre cette première expérience d'évaluation et l'adaptation pour l'an prochain des contenus et des modalités d'évaluation nous permettra de faire progresser la qualité et la pertinence de cette approche de formation.

III.6 5 Développer un projet en direction de la formation continuée

Dans le domaine de la formation continuée, la mise en œuvre du Cahier des charges (CdC) national et l'intégration conduisent l'IUFM aux actions suivantes visant la rénovation de la formation des enseignants :

- ▶ Formation initiale différée des enseignants néo-titulaires (T1 - T2) : Assurer l'acquisition progressive de toutes les compétences professionnelles, dans le respect des principes de continuité et d'alternance. Il s'agit de concevoir un nouveau plan de formation des néo-titulaires sur la base du référentiel de compétences d'une part, sur les acquis de l'année de stage et sur les besoins exprimés par les stagiaires d'autre part. En particulier, l'IUFM tient à assumer la responsabilité pédagogique des 50h prévues par le CdC en T1, en concertation avec le Rectorat et les Inspections académiques (voir Projets de formation en annexes) ;

- ▶ Égalité des droits et des chances : Développer les formations à l'Adaptation aux Situations de Handicap (ASH). Le département de formation ASH de l'IUFM d'Alsace et les compétences qui y sont réunies permettent de viser une augmentation de l'offre de formation ASH tant dans le domaine de la formation initiale que dans celui de la formation continue afin d'aider à l'application des nouvelles dispositions législatives de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ;
- ▶ Dimension universitaire de la formation continuée des enseignants : Diversifier et spécifier les activités de formation dans le cadre de l'École intégrée. Outre les formations statutaires liées aux évolutions de carrières (néo-titulaires, Adaptation scolaire aux Situations de Handicap - CAPA-SH et 2CA-SH, stagiaires en situation), l'IUFM vise à contribuer à la préparation aux concours internes de l'enseignement, et veut proposer des actions de formation (PAF) directement irriguées par les apports de la recherche (augmentation du nombre d'interventions d'universitaires). Pour ce faire, l'IUFM propose de fournir l'ingénierie de formation continue aux Composantes de l'Université impliquées notamment dans les préparations aux concours internes ou les autres actions du PAF. Par ailleurs, L'IUFM s'appuiera sur les ressources universitaires pour assurer une forme de veille scientifique et pédagogique, d'actualisation des connaissances fondamentales dans les disciplines et leur transposition didactique.
- ▶ Articulation recherche/théorie/pratique/action : Penser la formation continuée comme accompagnement du changement. La question de l'articulation *recherche-théorie-pratique-action* se trouve posée par la capacité de l'enseignant à "se former et innover" (compétence professionnelle) tout au long de son cursus. Ceci concerne aussi bien les enseignants des 1ers et 2nd degrés que les formateurs de l'IUFM. Pour les 1er et 2nd degrés, l'IUFM propose d'assurer l'interface d'ingénierie entre équipes ou établissements engagés dans une démarche d'expérimentation ou d'innovation et des chercheurs susceptibles d'apporter aide méthodologique ou évaluation de dispositifs. Pour la formation continue des formateurs de l'IUFM (formation de formateurs), les objectifs sont de mettre en œuvre un accompagnement au développement des compétences professionnelles des formateurs (en particulier par la conduite de groupes de travail chargés de la production d'outils professionnels et l'augmentation du nombre des Groupes d'Études et de Ressources, mais aussi par des formations diplômantes), de diversifier les modalités de formation, d'articuler les priorités de la formation des formateurs aux principes régissant les plans de formation initiale : alternance, compétences, évaluation.

III.6.6 Développer la recherche en éducation et en formation

Les recherches en éducation conduites au sein de l'IUFM et plus largement de l'Université intégratrice visent évidemment à élaborer de nouveaux savoirs, mais aussi à améliorer la formation des enseignants. Dans cette optique, les objectifs sont : *Développer et légitimer différentes formes de recherches en éducation (y compris les recherches contextualités) ; Créer une Jeune Équipe de recherche en éducation et formation au sein de l'Université de Strasbourg ; Poursuivre le développement de partenariats internationaux en la matière ; Maintenir et accroître la valorisation et la visibilité de la recherche en éducation et formation développée à l'IUFM.*

III.7 Service commun technologies numériques pour l'enseignement (TICE)

III.7.1. Les données du problème

A l'approche expérimentale du dernier Contrat quadriennal doit correspondre une démarche systémiste, centrée sur des objectifs et partant de l'analyse des moyens. L'offre de formation de l'UDS sera composée d'environ 9000 modules d'enseignements pour 40000 étudiants, dispensés à l'aide de:

- Environ 80 000 heures de cours magistraux
- 150 000 heures de travaux dirigés
- 70 000 heures complémentaires

Une démarche qualité (indispensable dans un système concurrentiel) repose sur la définition d'objectifs et l'optimisation des moyens pour atteindre les objectifs. Pour le niveau licence, l'objectif prioritaire national des universités est celui de 50 % de jeunes titulaires d'une licence.

Pour le niveau master, un *renforcement de l'attractivité* des formations, une lisibilité accrue de l'ensemble de l'offre.

Dans le précédent *Contrat quadriennal*, davantage centré sur la conception d'outils et leur déploiement, les dispositifs pédagogiques intégrant les TICE se sont mis en place sur la base du volontariat, des enseignants en général, mais on a aussi vu des étudiants prendre des initiatives de mise en ligne de leurs notes de cours.

Notre proposition pour le *Contrat quadriennal 2009-2012* consiste à déployer une démarche systématique adaptée au premier cycle et une démarche adaptée au second cycle.

III.7.2 Les objectifs

La politique d'innovation pédagogique se base sur trois axes :

- Centrer sur l'étudiant pour le 1^{er} cycle
- Centrer sur l'excellence pour le 2^e cycle
- Partager et diffuser la science pour le 3^e cycle

III.7.3 Axe 1 : Réussir son premier cycle

Le premier cycle universitaire fait l'objet de beaucoup d'études et de nombreuses propositions. La baisse continue du nombre d'inscrits est préoccupante, bien que les raisons soient diverses, y compris démographiques.

Dans tous les cas, on note une désaffection des étudiants pour les premiers cycles. Un recentrage de la demande vers les formations courtes types BTS, IUT et vers les écoles privées qui de plus en plus proposent des cycles longs. *L'Université de Strasbourg* se doit d'avoir en la matière une politique forte, innovante et de nature à renverser tout au moins les désaffections, faute d'enrayer les baisses démographiques.

Les propositions de la sous direction technologie numérique pour l'enseignement sont les suivantes :

III.7.3.1 Améliorer l'orientation

L'objectif consiste à assurer une meilleure compréhension de la part du futur étudiant pour choisir une filière davantage en correspondance avec ses capacités.

Expliquer l'université, son organisation, les différents types de formations, très en amont grâce à la télévision universitaire.

Aider au positionnement actif : des tests de positionnement seront proposés systématiquement aux futurs étudiants. Ces tests ont pour vocation d'informer l'étudiant du niveau requis par rapport à ses demandes, et également de l'inciter à approfondir les connaissances qui lui manquent. En cas de niveau trop faible, l'*Université de Strasbourg* mettra à disposition des modules de mise à niveau en ligne et à distance. Cette approche pourra se réaliser en *mutualisant* les travaux et investissements des différentes universités françaises en cohérence avec le rapport de Henri Isaac.

III.7.3.2 Améliorer la transmission des cours

Le contrat en cours a permis une considérable amélioration des conditions d'enseignement par la généralisation d'amphithéâtres équipés de moyens de vidéo projection, de leur automatisation et de retransmission en direct et en podcast des enseignements qui s'y déroulent. C'est également l'usage de l'environnement numérique pour l'enseignement et des outils associés. Mais des améliorations importantes doivent encore intervenir; elles concernent *la production systématique de supports de cours en ligne* : Les formations qui ont les plus mauvais scores de réussite aux examens se verront proposer prioritairement une aide pour mettre à disposition ces éléments numériques et conclure avec l'université un plan de réussite étudiant qui reprend dans le détail les mesures évoquées.

III.7.3.3 Améliorer les apprentissages

L'apprentissage est la phase personnelle de l'appropriation d'un enseignement. Les bibliothèques ont été longtemps le lieu des apprentissages pour beaucoup d'étudiants. La possibilité d'accéder à des documents numériques de différents endroits, la diminution du temps pour de nombreux étudiants salariés, à temps partiel, modifient la structure de la phase apprentissage.

L'espace réussite deviendra un lieu privilégié pour cette activité ; l'étudiant y trouvera les conditions matérielles de l'apprentissage mais aussi à sa demande le tutorat nécessaire.¹

III.7.3.4 Améliorer les progrès

Les progrès sont presque par définition l'une des choses les plus difficiles, surtout pour l'apprenant. Ce projet de *Contrat quadriennal 2009-2012* introduit un concept nouveau, *l'auto évaluation à maillage serré*. Dans toutes les filières volontaires seront développés des tests d'auto-évaluation concernant l'enseignement de la semaine écoulée ou des deux dernières semaines écoulées. Ces tests seront disponibles à un moment de la semaine (le samedi matin par exemple), pendant une période de temps donnée, et l'étudiant pourra ainsi évaluer les connaissances acquises dans la dernière période couverte par le test.

L'auto évaluation à maillage serré demandera une bonne collaboration des équipes pédagogiques. Cependant, il s'agit d'une démarche innovante qui permet à l'étudiant de mieux prendre conscience

¹ L'espace réussite est un lieu physique et numérique. Son ambition consiste en la réussite du plus grand nombre d'étudiants en première année. Très inspiré des approches tutorielles, c'est une reprise du Carbillon College de Santa Cruz en Californie.

du temps et des progrès accomplis durant un temps donné. Corrélativement, elle fournit aux équipes pédagogiques des informations précieuses et en *temps réel*.

III.7.3.5 LE C2I

La formation à l'usage des outils numériques a été mis en place depuis cinq ans dans les différents établissements du périmètre *UNERA*. Au cours du *Contrat quadriennal 2009-2012*, l'*UDS* généralisera le C2I de premier niveau à tous les étudiants de toutes les filières, et mettra systématiquement en œuvre les certifications de niveau deux..

III.7 4 Axe 2 : Master - vers l'excellence

Au niveau du premier cycle, les statistiques montrent que les universités Strasbourgeoises recrutent essentiellement au plan régional. Pour le niveau master, l'attractivité se situe au plan régional, au plan national et au plan international. L'autonomie des universités, et très clairement la concurrence qui va s'établir entre les établissements obligent l'*Université de Strasbourg* à mettre en œuvre une politique d'attractivité et d'exportation forte de ses filières de second cycle.

Les premières propositions concernant le cycle master sont les suivantes :

III.7.4.1 Présentation en ligne de tous les masters :

Le master est le diplôme terminal pour la grande majorité des étudiants, il représente également un investissement financier important particulièrement pour les étudiants de recrutement national et international. Dans une situation de concurrence entre les établissements, la présentation des filières revêt une importance capitale. La présentation audio visuelle en ligne est le support idéal ; elle permet à un étudiant distant de prendre connaissance des contenus et des débouchés professionnels.

III.7.4.2 Au moins un module en EAD pour chaque master

L'EAD se généralise dans de nombreuses entreprises; il permet aux apprenants de continuer leurs apprentissages tout au long de la vie. Les dispositifs de l'EAD, lorsqu'ils sont bien conçus, visent à augmenter l'autonomie de l'apprenant. Pour aider les étudiants de master à apprendre à apprendre, chaque master proposera un module à distance. De plus, ces modules seront mutualisés dans le cadre du programme du consortium E-Leru de la Ligue Européenne des Universités de Recherches pour encourager les étudiants européens à une mobilité numérique qui les fait rencontrer les savoirs présents dans d'autres universités afin de conforter leur dimension internationale. Ces éléments participeront de la visibilité du supplément au diplôme et s'articuleront avec les exigences de reconnaissances en langues étrangères.

III.7.4.3 Doublonnage des masters en EAD

L'attractivité de l'*Université de Strasbourg* ne peut se faire sans une restructuration complète de l'enseignement à distance. Notre proposition est de doubler quinze masters (équivalents au nombre de regroupement finaux de l'*Université de Strasbourg*) pour proposer toute la formation à des étudiants distants. Le but de cette approche consiste à donner à la fois une visibilité nationale de l'*Université de Strasbourg*, notamment en regard des retours d'études en formation d'adultes et sur le volet international faire au moins jeu égal avec la concurrence internationale. Il s'agit également d'investiguer pour les enseignants d'autres approches pédagogiques susceptibles de venir réensemencer les pratiques classiques parfois désuètes et inefficaces.

Sur le registre de l'enseignement à distance, les activités déjà développées par les trois universités seront approfondies et développées. A noter que des cursus EAD existe en licence et rencontrent un succès non négligeable.

III.7.5 Axe 3 : Niveau doctorat - Partager la science

La Chaîne de télévision UTV est l'instrument en devenir pour la valorisation et la diffusion des savoirs. Dans leurs cursus, à l'image de ma thèse en bref, les doctorants doivent non seulement maîtriser leurs domaines de compétences, mais également apprendre à les mettre à disposition du plus grand nombre en droite ligne de la démarche qui met l'université au centre de la société. Avec la possibilité d'assister par le média de la télévision universitaire à des colloques et des conférences et des séminaires de hauts niveaux et d'actualités toujours renouvelées, l'objectif consiste à former les doctorants futurs cadres des entreprises ou enseignants-chercheurs, à la société de la connaissance.

III.7.6 Axe 4 : La Recherche

Toutes ces activités ne peuvent avoir de sens à l'université que si un programme ambitieux sur le volet de la recherche permet d'en investiguer tous les prolongements. S'il peut s'agir pour une part de recherche-développements, il s'agit également de recherche fondamentale sur les aspects cognitifs et les apprentissages. L'Université de Strasbourg créera un laboratoire de recherche sur lequel ces nouvelles activités viendront s'adosser afin de donner du sens et de la valeur à l'ensemble des approches.

III.7.7 Axe 5 : La valorisation

L'ensemble des développements nécessaires aux fonctionnements nouveaux cités viennent s'ajouter à une longue pratique qui se manifeste par de nombreux produits et programmes de collaboration. Afin de rester dans une dynamique d'innovation, d'invention et de partage, dans l'esprit de la LRU, des activités de valorisation et de distribution de ce que fait l'université seront structurées de manière à participer à la nécessaire visibilité de l'excellence de moyens donnés à l'enseignement à l'université de Strasbourg. En matière de valorisation, une école de formation des enseignants et des futurs enseignants à la pédagogie numérique sera concentrée sur l'Université de Strasbourg mais diffusera également ses compétences le plus largement possible.

IV. Recherche

IV.1 Le Collège Doctoral européen

IV.1.1 Le CDE et ses missions

Le Collège Doctoral Européen a été créé à la rentrée universitaire 1999 par les Universités du site de Strasbourg et le Pôle universitaire européen de Strasbourg pour développer leur ouverture internationale et plus précisément européenne, notamment dans le cadre de la formation par et pour la recherche.

Le Collège Doctoral Européen vient en complément des écoles doctorales. Il accueille des étudiants (principalement européens) pour faire une thèse de type cotutelle. Le CDE leur apporte différentes aides liées à la mobilité et complète leur formation en leur permettant de suivre un programme multiculturel européen qui s'appuie beaucoup sur les Universités du site mais aussi sur l'ensemble des institutions européennes présentes à Strasbourg. Cette formation complémentaire fait l'objet d'une validation.

Dans le dispositif universitaire, le Collège Doctoral Européen prononce, suivant avis de son comité scientifique international, des décisions d'admissibilité, l'admission restant le fait des Universités.

Pour accompagner les recherches, le CDE dispose également de mois de professeurs invités (24 mois/an) qui sont utilisés sur les projets de thèses retenus.

IV.1.2 Le CDE en 2008

Le rayonnement du Collège Doctoral Européen s'est largement accru au cours des quatre années passées. Du fait de la qualité élevée des dossiers présentés, la sélection d'un projet par le CDE est maintenant clairement perçue comme un gage de qualité.

Le recrutement est devenu très international avec, fin 2007, seulement 23% de doctorants Français dans les quatre promotions actuelles contre 65% d'Européens (U.E et non U.E) et 12% arrivant de pays hors Europe, dans un contexte de candidatures en croissance chaque année.

L'ouverture en décembre 2007 de la Résidence du Collège est un gage fort d'un dynamisme renforcé. Le bâtiment a été livré en décembre 2007 dans le cadre d'une opération associant l'Etat et les collectivités locales et figurant au contrat triennal.

La période 2005-2007 a été fortement conditionnée par la phase de construction de la Résidence et la consolidation de la structure opérationnelle.

Le 1^{er} janvier 2005, le CDE est devenu un service commun interuniversitaire à comptabilité distincte, rattaché administrativement à l'Université Louis Pasteur.

La structure opérationnelle a été renforcée pour pouvoir remplir les missions liées aux activités de formation-recherche et aux activités locatives.

IV.1.3 Les principaux objectifs pour 2009-2012

Objectifs en matière de formation et de recherche

La mise à disposition de la résidence va fortement contribuer à l'accomplissement des missions du CDE. Cette attractivité accrue devrait se traduire notamment par une Evolution des effectifs

- ▶ La moyenne des nouvelles promotions du CDE est d'environ 30 étudiants. Il est raisonnable d'envisager avec cette plus grande attractivité une croissance vers des **promotions de 50 étudiants**, soit un effectif cumulé d'étudiants au CDE proche de 200 en 2012.
- ▶ - Synergie avec le collège des EDs

Faisant suite à une phase de dialogue relativement régulier, le CDE s'insère pleinement dans la réflexion qui doit conduire à la création du Collège des ED de l'Université de Strasbourg. **Le CDE apportera un support aux ED.**

- Mises à disposition de salles pour les formations doctorales, prix de thèse.
- Partage de l'expérience interuniversitaire et internationale acquise en essayant de dégager des convergences intéressantes sur les durées, les financements et l'évaluation

Les spécificités du CDE sont conservées dans ce collège avec le système des bourses-relais et une admissibilité prononcée sur la base d'un dossier scientifique évalué par le CS du CDE. Le Conseil d'administration du CDE a acté que les soutenances de thèse des étudiants CDE se feraient à la Résidence.

- ▶ Renforcer les relations avec les laboratoires

La résidence avec ses 100 studios, son amphithéâtre et ses différentes salles et salons de convivialité, **constitue un lieu privilégié d'accueil pour les laboratoires**. Les possibilités offertes sont nombreuses : organisation d'écoles d'été, de colloques et évidemment, réunions conviviales avec les chercheurs invités.

- ▶ Accueil de post-doctorants.

L'accueil ciblé de post-doctorants venant renforcer la collaboration avec des laboratoires étrangers et répondant aux mêmes critères que ceux retenus pour les étudiants du CDE est un nouvel objectif pour le contrat 2009-2012.

- ▶ **mettre en place une politique de convivialité culturelle**. L'attractivité du CDE sera encore plus grande si le CDE et sa résidence contribuent à créer une atmosphère de haut niveau au plan scientifique et au plan culturel. Il faut aussi que le CDE soit ouvert sur la ville, les entreprises et bien sûr les institutions européennes et soit le lieu d'activités culturelles.
- ▶ **Renforcer le rôle et les moyens de suivi du Comité Scientifique** pour améliorer le suivi en continu des dossiers et mieux accompagner les projets.
- ▶ Développer les relations internationales du CDE avec les Universités étrangères, notamment avec le réseau EUCOR, et avec les organismes finançant des bourses.
- ▶ Augmenter la capacité d'accueil de professeurs invités.

La résidence

- ▶ Avec la moitié de ses effectifs en permanence en mission à l'étranger, la résidence se doit d'être **une plateforme de communication** performante et à la pointe de la technologie. Le premier équipement lié à l'ouverture du bâtiment devra être achevé dans l'année 2008 et offrir plusieurs services, dont de la diffusion de programmes.
- ▶ Préparer le futur de la gestion locative au terme de la première phase qui a été confiée au CROUS.

IV.1.4 Moyens à mettre en place

I. Moyens structurels

Dans le cadre de l'Université de Strasbourg, le CDE devrait évoluer vers un statut de service commun et une association des amis du CDE sera créée et pilotée en concertation avec la fondation de l'Université de Strasbourg

Le CDE deviendra partie prenante du Collège des EDs

II. Moyens opérationnels

- ▶ Asseoir les emplois nécessaires au fonctionnement du CDE.
- ▶ Effectuer un audit des besoins en informatique et multimédia et mettre en place l'équipe nécessaire.

V. La gestion des ressources humaines

Le champ "Ressources Humaines" est l'un des plus importants de ceux qui fondent le projet de création de l'Université de Strasbourg, d'autant que dans le nouveau contexte créé par la loi LRU, les Universités sont désormais à même de se doter d'une authentique stratégie en la matière.

Les nouvelles catégories de contractuels définies par la loi constituent à cet égard un élément important dont le caractère innovant ne doit toutefois pas masquer le fait qu'avant tout, l'extension des compétences dans le domaine des ressources humaines porte sur la gestion des personnels fonctionnaires.

La loi donne aux Universités des outils de grande portée pour définir une authentique stratégie de gestion de leurs ressources humaines, enrichie par des modalités de dialogue social renouvelées, compte tenu du rôle qu'est appelé à jouer le CTP.

Le site de Strasbourg, reconnu pour le caractère innovant de ses pratiques en matière de GRH, souhaite donc, à la faveur de la création de son Université unique, s'emparer de toutes les opportunités que lui procure la loi, dans le respect des valeurs qu'il a toujours honorées, notamment en matière de dialogue social et de reconnaissance des droits des personnels.

a. Une recomposition des services centraux

La perspective de la création de la nouvelle Université au 1^{er} janvier 2009, et de l'intégration, à cette même date, des nouvelles responsabilités définies par la loi LRU aura été précédée d'une phase de préparation qui visait la mise en place de l'organigramme permettant un fonctionnement sécurisé dès cette échéance.

Il convient de souligner que cette création même va impliquer de profondes évolutions pour certains personnels BIATOS. Si en effet, il n'existe aucune raison majeure pour que les missions confiées à une majorité d'entre eux soient modifiées par rapport à leur situation actuelle, en particulier dans les métiers d'appui à la recherche et à l'enseignement, il en va tout autrement pour ceux qui exercent actuellement dans les services centraux des trois Universités, de l'IUFM et, marginalement, du Pôle Universitaire.

De la constitution de la nouvelle administration centrale de l'Université de Strasbourg vont en effet nécessairement résulter de nouveaux positionnements pour les personnels concernés, spécifiquement dans les grands secteurs de gestion.

Ces opérations seront gérées dans la transparence, conformément aux dispositions décrites dans le chapitre portant sur la reconfiguration des fonctions de gestion.

Elles doivent être considérées comme porteuses d'une double opportunité :

- ▶ pour les personnels, en ce qu'elles permettront à ceux d'entre eux qui s'y porteront candidats, de postuler à de nouvelles fonctions et ainsi de donner de nouvelles orientations à leurs carrières, que le nouvel établissement s'engagera à accompagner, autant que de besoin, en termes de formation,
- ▶ pour l'établissement lui-même qui, grâce aux "économies d'échelle" ainsi réalisées pourra pourvoir à de nouvelles fonctions, dans un cadre renouvelé de relations entre le niveau central et les composantes. Surtout, ces économies permettront de créer ou de renforcer tous les secteurs de gestion qui appellent de nouvelles modalités de prise en charge, induites par la mise en œuvre des nouvelles responsabilités prévues par la loi LRU.

La préparation minutieuse qui entoure cette transition, dûment présentée, dès cette phase de préparation, aux personnels, et faisant l'objet d'un dialogue soutenu avec leurs représentants, constitue un témoignage incontestable de la préoccupation qui anime les équipes actuelles de gérer, avec attention et respect des agents, cette étape décisive dans le processus de création du nouvel établissement.

b. Un dialogue social enrichi dans la future Université

Cette volonté trouvera à nouveau à s'exprimer dès après janvier 2009.

En effet, la réelle autonomie concédée aux Universités par la loi LRU dans ses dispositions qui portent sur le domaine des ressources humaines ouvre des perspectives renouvelées en la matière, tout en engageant fortement la responsabilité des établissements dans les choix politiques qu'ils exerceront dans ce cadre. Ce sera le cas par exemple pour la gestion des nouvelles catégories de contractuels créées par la loi, la mise en œuvre d'un régime indemnitaire interne ou encore la place qui sera accordée au CTP et le rôle qu'il jouera au sein de l'établissement.

C'est en pleine connaissance de ces enjeux que l'Université de Strasbourg souhaite, très rapidement après sa création, engager un dialogue entre administration et représentants des personnels. Celui-ci aura pour objectif d'élaborer, dans le cadre d'une négociation, un règlement de gestion, qui, à l'image d'une **convention collective**, définira les règles de recrutement, le déroulement de carrière et les éléments de rémunération des personnels contractuels de l'établissement et qui créera les instances paritaires de gestion qui auront à examiner leurs situations individuelles, dans le cadre juridique créé par l'avis du Conseil d'Etat de janvier 1997.

Ce document constituera la référence pour la communauté universitaire. Il aura été précédé par une négociation entre administration et représentants des personnels en vue de la mise en place, dès la rentrée 2008, d'un règlement ARTT unifié, à partir des situations héritées des trois Universités fondatrices.

La négociation de ce règlement de gestion constituera de toute évidence le dossier majeur dont aura à s'emparer le CTP de l'Université de Strasbourg dans les premiers mois de son existence.

Ce nouvel organe, dont le fonctionnement aura été expérimenté tout au long de 2008 dans les Universités fondatrices qui mettent chacune le leur en place en ce début d'année, constituera l'un des hauts lieux institutionnels du dialogue social du futur établissement.

Il est souhaité de lui donner toute la place que justifie le niveau élevé de ses missions, qui le conduiront à être consulté sur la politique de gestion des ressources humaines de l'Université de Strasbourg et sa politique sociale. Il disposera ainsi, d'une vision d'ensemble des initiatives prises par l'établissement en la matière, en particulier dans le registre des nouvelles responsabilités.

L'avènement de cette nouvelle instance ne devra pas signifier l'extinction d'autres pratiques de dialogue social qui ont fait leurs preuves et ont été saluées comme telles par l'Inspection Générale. Il en est ainsi de la réunion mensuelle administration-représentants des personnels BIATOS dont le principe sera poursuivi.

c. Une politique d'établissement pour la gestion des emplois

Le CTP sera, entre autres dossiers, conduit à se prononcer en amont du Conseil d'Administration, sur les décisions à prendre en matière de redéploiements d'emplois à partir du stock existant, résultant de la fusion des dotations imparties pour l'heure séparément aux trois Universités et à l'IUFM.

Si les cultures sont, à cet égard, assez différentes dans les établissements concernés, comme le révèlent les rapports issus des audits menés par l'Inspection Générale fin 2007, l'étape qui aura consisté, d'ici au 1^{er} janvier prochain, à concevoir puis mettre en place un nouvel organigramme des services centraux conduira nécessairement à ce que la gestion des emplois BIATOS soit assurée de manière conjointe, dès 2008. Les emplois récemment affectés par la DGES aux trois Universités au titre du projet Université de Strasbourg supposent également que les décisions qui vont être prises, s'agissant de leur profilage, soient concertées entre elles.

Cette gestion des emplois BIATOS va donc dès à présent être conduite dans une logique d'établissement et se poursuivra dans les mêmes conditions, une fois celui-ci créé.

Il est vraisemblable en revanche qu'une gestion mutualisée des emplois enseignants à l'échelle du nouvel établissement devra prendre plus de temps pour s'installer. Les approches que peuvent avoir actuellement les Universités impliquées dans la démarche Université de Strasbourg dans ce domaine ne sont pas encore assez proches pour permettre à très court terme une stratégie plus globale. Une réelle politique d'arbitrage portant sur les emplois enseignants vacants devra cependant rapidement être mise en place à l'occasion du contrat 2009-12 pour tenir le plus grand compte des évolutions des effectifs étudiants devant être encadrés comme des projets de recherche dont l'établissement se dotera. A cet égard, il est clair que les nouveaux espaces d'autonomie résultant de la loi LRU créeront une dynamique en ce sens. La mise en place des collégiums constituera un autre facteur concourant à l'établissement d'une réelle politique mutualisée en la matière, en permettant de faire émerger des projets pédagogiques et scientifiques innovants et en les accompagnant des propositions d'affectation de moyens nécessaires à leur réussite qui devront être arbitrées au niveau central.

d. La prise en charge des nouvelles responsabilités

Pour se doter d'une gouvernance efficace en matière de Ressources Humaines, l'Université de Strasbourg adoptera une structuration adaptée aux enjeux représentés par la délégation de l'intégralité de la masse salariale l'autorisant à rémunérer l'ensemble de ses personnels.

S'appuyant sur un système d'information enrichi de dispositifs nouveaux en termes de simulations et de projections de coûts de la masse salariale à moyen terme, elle organisera ses services centraux en vue d'autoriser une gestion conduite de manière rigoureuse et sécurisée.

La participation du site de Strasbourg, aux côtés des Universités de Montpellier I et de Poitiers, à la mise en œuvre dans l'enseignement supérieur de l'application POEMS, telle qu'initiée par l'AMUE, permettra, en cas de succès de l'expérimentation de cette solution, de doter l'Université de Strasbourg des outils nécessaires.

Toute l'année 2008 va, dans cette perspective, être mise à profit pour définir une méthodologie permettant d'intégrer ce nouveau volet de ses responsabilités dans le fonctionnement régulier du futur établissement. De premiers outils de suivi de la consommation infra-annuelle des crédits de rémunération seront ainsi développés, de même que seront conçues une méthodologie de travail et les procédures correspondantes afin de pouvoir construire à la prochaine rentrée universitaire un budget des rémunérations 2009. Ce budget permettra d'entreprendre la négociation avec l'administration centrale sur le montant des moyens à inscrire au contrat à ce titre.

Cette négociation devra intégrer un élément particulier relevant de l'ULP, tenant à la prolongation après 2009 du plan de compensation ministérielle versée pour faire face à la charge salariale des personnels contractuels des ex Laboratoires Universitaires d'Analyse Médicale. De premières concertations ont eu lieu fin 2007 avec la DGES, et il conviendra de les finaliser dans le contexte de la conclusion du contrat 2009-12.

Elle devra également prendre en compte la question indemnitaire BIATOS à laquelle les Présidents actuels ont déjà sensibilisé fortement la DGES, la réussite du projet Université de Strasbourg étant étroitement conditionnée par l'allocation de moyens à ce titre, permettant d'instaurer une égalité de traitement favorable aux agents de ce point de vue, quel que soit leur établissement d'origine.

e. Une DRH structurée en appui de la politique de l'Université

La future DRH sera naturellement organisée en fonction des enjeux résultant de ce nouvel environnement.

L'intégration par l'Université de Strasbourg des nouvelles responsabilités figurant dans la loi LRU la conduira à prévoir au sein de ses services centraux un pôle, constitué à l'intérieur de la DRH gérant les emplois, dans le contexte d'une masse salariale intégralement déléguée au futur établissement. En étroite interaction avec le correspondant situé au sein de la future DAF, chargé d'exercer le suivi financier infra et pluriannuel des engagements salariaux ainsi que la soutenabilité budgétaire des projets de recrutement avant même leur mise en œuvre et sous la responsabilité de la cellule de pilotage stratégique (bureau d'audit interne) conduite par un vice-président, le pôle aura la responsabilité de la gestion des supports de nomination. Il devra veiller au respect du plafond d'emplois alloué à l'Université, comme de déléguer aux composantes leurs moyens en heures complémentaires.

Selon cette même logique, ce nouveau pôle aura également en charge la vérification des services prévisionnels des enseignants, le contrôle de leur accomplissement effectif et de la mise en paiement, le cas échéant, des heures complémentaires dues aux intéressés. Il s'appuiera pour cette gestion sur le logiciel de suivi des services d'enseignement en cours de développement au niveau national dans le cadre d'un consortium dans lequel le site strasbourgeois joue un rôle prépondérant.

Cette organisation rendra possible une gestion optimisée de la masse salariale, la détection des marges de manœuvres susceptibles d'être exploitées et, par voie de conséquence, l'élaboration de scénarios alternatifs qui seront soumis à l'équipe de direction pour que cette dernière effectue ses choix en termes de politique de recrutement ou d'évolution de son stock d'emplois, en pleine connaissance des conséquences qu'ils peuvent comporter.

Pour son organisation, la future DRH peut compter sur l'apport d'un potentiel de personnels de haut niveau, répondant ainsi positivement aux préconisations de l'Inspection Générale sur la nécessité de disposer de personnels d'encadrement pour faire face aux nouvelles missions résultant de la loi LRU.

Les redéploiements que la création de l'Université rendra en effet possibles, pour exercer ces missions, des cadres issus des anciennes DRH des établissements fondateurs et, à ce titre, experts dans ce secteur de gestion.

Ce sera l'occasion de développer une orientation qui n'a jamais pu, faute de moyens suffisants jusqu'ici, être pleinement mise en place, en créant au sein de la nouvelle DRH **un service chargé de la gestion des carrières des personnels**.

Si à ce jour en effet, les tâches de gestion collective des agents sont assurées au sein des établissements fondateurs de manière extrêmement efficace, comme en attestent les rapports issus de l'audit mené par l'Inspection Générale, leur suivi individuel n'est pas assuré au mieux et souffre d'une absence de réelle structuration.

La création de ce nouveau service y portera remède en permettant de garantir une prise en charge à la demande des personnels qui, à titre d'exemple, souhaiteraient réorienter leur carrière ou établir une nouvelle stratégie pour le déroulement de cette dernière..

Le service exercera sa mission en lien étroit avec le service VAE et sera doté des outils lui permettant d'assurer des bilans de compétences, d'élaborer des parcours individualisés de formation ; il constituera le service référent pour la gestion, l'organisation et le suivi des nouvelles dispositions de la loi de Modernisation de la Fonction Publique portant notamment sur le Droit Individuel à la Formation.

Ce service, par la connaissance qu'il aura acquise de la situation des personnels en place et de leurs aspirations, contribuera à l'élaboration d'une politique de **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** qui devra être significativement développée, dans un contexte de profondes mutations de l'enseignement supérieur. Celui-ci exige désormais une optimisation permanente des ressources disponibles et une programmation adaptée des recrutements à opérer, qu'ils interviennent parmi les actuels personnels fonctionnaires ou, dans les nouveaux champs ouverts par la loi LRU, dans les nouvelles catégories de personnels contractuels.

A ce propos, l'Université de Strasbourg souhaite mettre pleinement en œuvre les dispositions de l'arrêté en date du 5 juillet 2007 du Ministère de la Fonction Publique, instituant un dispositif d'**allocations pour la diversité**. Celui-ci consiste en l'octroi de bourses aux publics concernés leur permettant de préparer des concours de recrutement de la Fonction Publique, de catégories A et B. La préparation à ces concours pourrait être assurée par des centres spécialisés, tel l'IPAG mais pourrait également être mise en œuvre à une échelle plus large, par l'Université de Strasbourg.

L'établissement pourrait recourir à cette formule, dans un contexte de départs en retraite en nombre important, affectant en particulier des personnels exerçant leurs fonctions dans des laboratoires de haut niveau scientifique. Les boursiers pourraient ainsi se former pendant un an auprès du titulaire à remplacer et disposeraient de cette manière des éléments nécessaires à la rédaction de leur dossier professionnel requis pour le concours destiné à remplacer le titulaire en partance et, dans le même temps, d'une première expérience quant à l'utilisation des équipements scientifiques concernés.

f. Un appareil de Formation Continue à la hauteur des enjeux

La DRH intégrera également un service de Formation Continue qui devra venir en appui de toutes les initiatives que la future Université prendra pour assurer sa politique de développement et qui supposent, pour leur réalisation, une adaptation constante des compétences de ses personnels, notamment BIATOS.

Impliqué dans la stratégie de GPEC décrite précédemment, utilisant les nouveaux outils définis dans la loi de modernisation de la Fonction Publique de février 2007, ce service établira une programmation des actions de formation à visée tant collective qu'individuelle, au service des projets de l'Université de Strasbourg.

Ses actions, en particulier dans le domaine scientifique, seront de plus en plus co-organisées localement avec la Délégation Régionale du CNRS et ouverts aux agents relevant des deux institutions, comme cela a été le cas, avec profit, tout au long de la période contractuelle écoulée.

Un important travail de formation aura été engagé, dès 2008, pour permettre une bonne intégration de l'exercice des nouvelles responsabilités au 1^{er} janvier 2009 et se poursuivra au-delà, pour accompagner avec des actions adaptées la mise en œuvre effective de celles-ci.

g. Une attractivité renouvelée pour permettre l'accueil d'enseignants – chercheurs de haut niveau

La création de l'Université de Strasbourg est en soi l'acte fondateur devant aboutir à la mise en place d'un établissement attractif, ouvert et désireux, pour son image, d'attirer en son sein de nouveaux talents scientifiques.

Les nouveaux moyens que procurent aux Universités l'autonomie et les compétences élargies énoncées dans la loi LRU seront exploités au mieux pour drainer dans le futur établissement des enseignants-chercheurs de renom, en utilisant, le cas échéant, les ressources résultant des nouveaux statuts de contractuels créés par la loi.

A cet effet, les outils que représentent le règlement de gestion évoqué plus haut pour cette catégorie de personnels mais, également, de manière générale, la capacité de définir tant les obligations de service des enseignants que leur régime indemnitaire, permettront la mise en place d'une politique visant à faire du nouvel établissement une Université pleinement attractive.

D'une façon générale les différentes facettes du métier des enseignants-chercheurs seront davantage prises en compte. Les décrets à venir vont poser un cadre dans lequel l'Université de Strasbourg proposera une politique visant à valoriser le potentiel de ses enseignants-chercheurs et à assurer au mieux les missions de l'Université.

Un effort tout particulier sera accompli en direction des jeunes Maîtres de Conférences pour leur permettre une insertion fructueuse par, notamment, un allègement de leurs charges d'enseignement la première année et la mise en place de journées d'accueil spécifiques. Il pourra aussi être proposé à chaque nouveau recruté par l'Université de Strasbourg de disposer d'un référent.

La possibilité pour tous les membres (chercheurs, ingénieurs) d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche d'assurer collectivement les charges d'enseignement des enseignants-chercheurs du groupe, déjà testée à Strasbourg, sera étendue, renforçant ainsi la notion d'équipe de recherche sur laquelle s'adosseront les formations de licence et de master.

L'introduction de l'évaluation quadriennale des chercheurs sera l'occasion de mettre en place un dispositif d'auto-évaluation. Des procédures d'évaluation des activités de enseignants-chercheurs prenant en compte toutes leurs dimensions seront rapidement proposées. Un véritable suivi de carrière des enseignants-chercheurs sera mis en place et les outils, actuels (CRCT, délégation) ou à venir, seront utilisés à cette fin.

Un effort particulier sera mené en direction des enseignants du second degré afin de leur permettre la meilleure insertion dans l'université. Ainsi ils seront encouragés à s'inscrire dans l'effort de recherche de l'université en conduisant, notamment, des travaux de thèse (bénéficiant ainsi de décharges horaires). Des formations spéciales seront organisées pour ceux d'entre eux qui seraient confrontés à des nouvelles problématiques professionnelles. (centre de langues par exemple).

Par ailleurs, l'université offrira un nombre croissant de formations pour mieux répondre aux demandes des personnels enseignants. Les stages organisés notamment en langues, hygiène et sécurité, TICE, insertion professionnelle des étudiants seront reconduits.

h. Des parcours diversifiés et enrichissants pour les personnels BIATOS

La création de l'Université de Strasbourg constituera par elle-même un moment privilégié pour les personnels BIATOS, en ce qu'elle leur permettra, le cas échéant, de réorienter leurs carrières respectives et de les enrichir par de nouvelles expériences.

Le développement des compétences individuelles et collectives déjà en place sur le site représentera en outre un objectif politique majeur pour l'équipe de gouvernance de l'Université, qui pourra acquérir ainsi un degré de compétences maximisé de la part des personnels relevant de l'Université de Strasbourg. Ce développement rendra en outre l'établissement attractif pour les recrutements à opérer, dans un contexte d'importants départs à la retraite susceptibles d'intervenir à brève échéance.

Les facilités procurées par l'autonomie concédée au futur établissement en matière d'évolution de la structure de ses emplois lui permettront d'accompagner les parcours professionnels d'agents expérimentés vers des missions en pleine correspondance entre leurs aspirations personnelles et les

besoins qu'aura l'établissement de se doter de nouvelles compétences, en lien avec les responsabilités résultant de la loi LRU.

i. Une politique sociale attentive

L'Université de Strasbourg mettra la solidarité entre ses personnels au cœur de ses préoccupations.

Les différentes structures qui assurent une action sociale en direction des personnels des établissements actuels fusionneront en un seul ensemble, constitué sous la forme d'un service commun doté de son conseil, qui en proposera la politique et au sein duquel siègeront des représentants élus des personnels.

L'activité du service sera placée sous la responsabilité d'un Directeur assisté d'un Directeur-Adjoint, bénéficiant pour ces fonctions d'une décharge partielle de service.

Le service sera hébergé dans les locaux qui abritent l'activité de l'actuel SUAS de l'ULP. Ces locaux sont actuellement en cours de restructuration en vue de les rendre adaptés à la nouvelle configuration du service fusionné. Ce dernier bénéficiera d'un support administratif à la hauteur des responsabilités qui lui incombent.

En vue d'assurer l'accès de tous les personnels à des services collectifs de qualité propres à renforcer la cohésion entre tous dans un établissement naissant, ce service commun devra disposer de moyens suffisants pour subventionner les activités qu'il organisera, chaque fois que possible avec le CAES du CNRS, en prolongement des collaborations déjà existantes localement avec ce partenaire.

Il sera par ailleurs chargé de concrétiser les résultats de l'étude conduite dans le cadre du contrat 2005-2008 dans la perspective de la création d'une halte-garderie. Celle-ci sera aménagée dans l'ensemble immobilier attribué au service et les locaux correspondants seront confiés, s'agissant d'assurer l'activité de garde des enfants, à un prestataire extérieur, le concours de la CAF à ce projet étant en cours de négociation.

La politique sociale de l'Université de Strasbourg a en outre pour ambition d'apporter une réponse de qualité et pleinement adaptée aux besoins des personnels en difficultés. Les dispositifs déjà existants d'avances remboursables de traitements aux agents rencontrant des problèmes d'ordre économique seront reconduits, et c'est le service d'action sociale qui aura en charge l'examen des demandes et les propositions d'octroi de concours financiers.

Il aura également pour mission d'instruire les demandes d'accès à des prestations sociales formulées par les agents et de les leur délivrer.

Il doit enfin être doté des moyens lui permettant de recourir aux services d'un Assistant de Service Social dont la présence au sein de l'Université apparaît cruciale, en raison de la taille du futur établissement. Une telle présence apparaît d'autant plus nécessaire que le Rectorat s'est désengagé de tout suivi des personnels de l'enseignement supérieur en Alsace.

Les prestations correspondantes seront complétées par des vacations en Economie Sociale et Familiale s'adressant aux agents en difficulté financière.

VI. Hygiène et sécurité

L'obligation de résultats en matière de santé au travail a remplacé celle de moyens dans le code du travail et les employeurs sont désormais jugés sur leur diligence dans la mise en œuvre de tous les moyens permettant de garantir la santé et la sécurité des personnes qui travaillent sous leur autorité.

La prévention des risques devra ainsi être placée dans ce contrat au cœur des préoccupations du nouvel établissement. L'accent devra être mis sur le développement de la démarche globale de prévention. Cette démarche s'accompagnera du renforcement du réseau des acteurs de la prévention, d'une extension des consignes et procédures à tous les champs, d'une disponibilité accrue de la formation et de l'information des personnels et étudiants.

La prévention des risques professionnels continuera à être menée dans un contexte en évolution forte depuis plusieurs années notamment par la complexification croissante de la réglementation et le développement de l'intervention des autorités de contrôle (inspection ministérielle en hygiène et sécurité, direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, autorité de sûreté nucléaire,...).

VI.1 La démarche globale de prévention

La démarche globale de prévention devra s'opérer dans le cadre d'une démarche de qualité (intentions et politique de l'établissement, planification, mise en œuvre, contrôle et actions correctives...).

VI.1.1 L'élaboration d'un document unique d'évaluation des risques professionnels à tous les niveaux

Une des priorités sera l'établissement du document unique pour tous les laboratoires et services, conçu comme un véritable outil de management de la sécurité. Ce document généralisera l'évaluation a priori des risques professionnels et l'élaboration des plans d'actions visant à réduire les risques à tous les niveaux afin d'établir le document unique de l'Université de Strasbourg, intégrant le programme annuel de prévention de l'établissement. La programmation d'actions de prévention dans toutes les unités de travail ainsi que le suivi de leur réalisation conduira à un véritable processus d'amélioration continue de la sécurité. Les actions s'accompagneront dans certains cas d'un besoin de financement. Une forte communication vers les chefs de services, directeurs de composantes et d'unités de recherche sera nécessaire et il faudra veiller à ce que l'ensemble des personnels soit associé et informé de la démarche.

En raison de la taille du nouvel établissement, le développement d'un outil informatique sera indispensable pour optimiser et faciliter l'exploitation de l'évaluation des risques à tous les niveaux et de la mise en œuvre et du suivi des plans d'actions.

VI.1.2 Les autres principales actions de prévention prioritaires

VI.1.2.1 La poursuite du développement de la prévention des risques professionnels

La priorité a été donnée au cours du précédent contrat de l'ULP, au développement de la prévention des risques liés à l'utilisation de produits chimiques qui s'est traduite par la mise en place de mesures organisationnelles, techniques et humaines. La démarche devra se poursuivre, notamment dans la perspective d'un meilleur respect des procédures d'utilisation des produits chimiques et de la poursuite d'installations de distributions centralisées de gaz spéciaux extérieures. L'achèvement de la mise en état du parc de sorbonnes de l'Université de Strasbourg (environ 1 200) sera indispensable dans les meilleurs délais et l'ensemble des contrôles périodiques annuels devra être effectué

(actuellement, les moyens du Service Hygiène et Sécurité de l'ULP ne permettent de contrôler annuellement que 20% des sorbonnes).

Le développement de la prévention des risques liés aux rayonnements ionisants et aux agents biologiques devra être également assuré au cours de ce contrat.

Le service prévention sécurité environnement (SPSE) devra disposer de réels moyens d'assistance des directeurs de composantes (48) et des unités de recherche (environ 60) pour leur permettre d'être en règle au regard des obligations administratives relatives aux activités soumises à autorisation/agrément/déclaration.

La mise en place de fiches de procédure internes simplifiées permettra d'assurer une plus grande prise de conscience des précautions à observer de la part des personnels concernés.

L'analyse des risques *a priori* sera complétée par la mise en place d'actions spécifiques correctives *a posteriori* en particulier lors de l'analyse des causes d'accidents, conduites avec les médecins de prévention, afin d'exploiter les retours d'expériences et de mettre en place une réelle politique de prévention des risques.

VI.1.2.2 Le développement de la protection de l'environnement

La protection de l'environnement et des personnels se traduira principalement par la généralisation du stockage des solvants usés en bidons à la place de cuves, la mise en place de filières d'élimination des déchets biologiques dans les structures non encore équipées, le développement des collectes de déchets d'équipements électriques et électroniques et le déploiement du tri du papier et des autres déchets banals à l'Université de Strasbourg. La mise en place d'un service de collecte de déchets chimiques en « porte à porte » permettra de développer la prestation du SPSE auprès des laboratoires.

La diminution des avis défavorables à la poursuite de l'exploitation des établissements recevant du public (ERP) et l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées constitueront deux autres objectifs majeurs.

VI.1.2.3 La diminution des avis défavorables à la poursuite de l'exploitation des établissements recevant du public (ERP) et l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées

Près de la moitié des ERP, essentiellement provenant des bâtiments de l'ULP et de l'UMB et des 2 immeubles de grande hauteur de l'ULP, sont dotés d'un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation. Les mises en sécurité incendie des bâtiments devront être arbitrées de manière à obtenir une levée significative des avis défavorables après avoir mené une réflexion globale en matière d'exploitation des bâtiments. Un des objectifs consistera, sur le long terme, en la suppression des bâtiments IGH, classés par ailleurs ERP.

L'accessibilité des bâtiments à tous les handicaps, obligatoire réglementairement à partir de 2011, devra être prise en compte, mais sera difficile à réaliser dans les délais réglementaires car de nombreux bâtiments ne sont pas encore accessibles aux personnes à mobilité réduite, en particulier dans les cas des bâtiments "historiques".

VI.1.2.4 La pérennisation des vérifications des installations techniques et de la levée des réserves

Les vérifications périodiques de l'ensemble des installations techniques devront être confiées à la Division du patrimoine immobilier. Des moyens supplémentaires devront être affectés au service afin

de développer la traçabilité des contrôles et d'améliorer la levée des réserves qui constituent souvent un obstacle pour diminuer le nombre d'avis défavorables et maintenir les avis favorables existants.

VI.1.2.5 L'amélioration de la surveillance des bâtiments et des campus

La surveillance des bâtiments, aussi bien en matière d'incendie que d'intrusion, sera à développer. Elle est actuellement très hétérogène en fonction des établissements (existence ou non d'agents d'accueil, d'agents logés ou d'agents de sécurité incendie, existence ou non de bâtiments équipés de dispositifs d'alarmes intrusion et/ou de détecteurs automatiques d'incendie, reliés ou non à une société de surveillance...).

De plus, la mise en place d'une politique de campus pour la surveillance des surfaces non bâties, y compris les jardins est devenue indispensable afin d'améliorer la sécurité (diminution des agressions et actes répréhensibles) et la qualité de vie des personnels et des étudiants en empêchant notamment l'installation de personnes « sans domicile fixe » et les gens du voyage. Une surveillance ou une présence humaine sur les sites permettra également de diminuer les dégradations commises (véhicules, vols, tags sur les bâtiments...) et les frais inhérents aux réparations.

VI.1.2.6 L'amélioration de l'assiduité aux visites médicales

Les visites médicales étant obligatoires pour l'ensemble des agents, selon une périodicité variable, l'assiduité aux convocations devra être améliorée. Un effort sera fait pour permettre un suivi et une amélioration dans le respect des convocations adressées aux personnels pour faire en sorte que le service de médecine de prévention soit à même d'assurer le suivi de tous les personnels de l'Université de Strasbourg, y compris ceux qui ne bénéficiaient pas jusqu'ici d'une telle prise en charge.

VI.2 L'organisation de la prévention

VI.2.1 Le renforcement des acteurs de la prévention et la redéfinition de leurs missions

VI.2.1.1 Un service prévention sécurité environnement (SPSE) avec de nouvelles attributions

Les 4 établissements fusionnés présentent des caractéristiques très différentes, tant pour ce qui concerne leur taille, leur patrimoine (nombre, classement et état des bâtiments), la nature des disciplines enseignées et des domaines de recherche, que pour leurs structures hygiène et sécurité : un ingénieur hygiène et sécurité à temps partiel à l'URS, à l'UMB et à l'IUFM et un service de 33 personnes à l'ULP (dont 27 agents de sécurité incendie affectés à la surveillance des immeubles de grande hauteur), service exerçant en plus de la fonction de conseil commune à tous les établissements, des missions opérationnelles très importantes. Depuis quelques années, les missions de sécurité se sont développées à l'UMB, l'URS et l'IUFM avec le recrutement d'ingénieurs, et les missions du SHS de l'ULP se sont peu à peu éloignées de ses missions premières. Au niveau de l'Université de Strasbourg, les missions du SPSE devront donc se recentrer sur la prévention des risques professionnels (risques liés à l'activité) et la protection de l'environnement, nécessitant l'uniformisation des pratiques des différents établissements d'origine. Les vérifications périodiques et les contrats d'entretien seront à effectuer par la division du patrimoine immobilier. La surveillance des surfaces non bâties et l'évacuation des personnes sans domicile fixe ne devront plus être effectuées par le SPSE.

Les attributions voire le rattachement des services de sécurité incendie devront être revus avec la mise en place notamment des services mutualisés de maintenance et la réorganisation dans le cadre de la création de l'Université de Strasbourg.

Le renforcement du service par des personnes complémentaires à celles provenant de la fusion des personnels des services hygiène et sécurité des différents établissements sera nécessaire. En effet, en raison d'une charge de travail très élevée et en continue augmentation, de nombreuses obligations réglementaires ne sont toujours pas respectées alors que de nouvelles réglementations entrent régulièrement en vigueur.

VI.2.1.2 Un service de médecine de prévention et un service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

Le service de médecine de prévention constitué à l'ULP pour le suivi médical de ses personnels compte, depuis 2005, deux médecins, entourés de personnels infirmiers. Par convention, une partie de ce potentiel dessert les besoins de prévention des personnels de l'URS, réels bien que moins prégnants. La consistance du service devra être redéfinie pour prendre en compte l'ensemble des personnels de l'Université de Strasbourg et assurer la prise en charge des agents non suivis jusqu'ici, en particulier de l'IUFM.

VI.2.1.3 Des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) à tous les niveaux

La désignation d'au moins un ACMO par composante, voire bâtiment, unité de recherche et service présentant des risques spécifiques sera systématisée. Dans le cadre des partenariats qui seront signés avec les organismes de recherche (CNRS, INSERM), il conviendra de mutualiser les désignations afin d'éviter les redondances au sein d'une même unité.

Les personnes ainsi désignées auront pour mission de conseiller les directeurs auprès desquels ils sont placés. Une animation du réseau sera indispensable afin de coordonner, dynamiser et accroître l'efficacité de la mise en œuvre des actions de prévention.

VI.2.1.4 Des instances de consultation en développement

En plus de la création du comité d'hygiène et de sécurité (CHS) de l'UdS, des CHS d'unités mixtes de recherche et des commissions hygiène et sécurité de composantes, catalyseurs efficaces pour la mise en œuvre de la politique de prévention de l'établissement, devront être développées. La participation du CHS de l'Université de Strasbourg aux projets de constructions, de restructurations et d'aménagements devra être effective.

L'activité hors séances plénières du CHS de l'établissement devra être poursuivie voire développée, notamment par le biais des visites de sécurité, des enquêtes après accidents et incidents et la préparation de procédures.

VI.2.1.5 La mise en place de consignes et procédures

Le nouvel établissement se dotera d'un ensemble formalisé et cohérent de procédures générales (un règlement intérieur complété par une instruction sur l'hygiène, la sécurité, la médecine de prévention et la médecine préventive, des registres hygiène et sécurité, des registres pour le signalement d'un danger grave et imminent,...) et de procédures spécifiques.

Des conventions relatives à l'hygiène et la sécurité devront être établies avec tous les EPST partenaires de l'Université de Strasbourg.

VI.2.2 La poursuite du développement de la formation et de l'information

VI.2.2.1 L'amélioration des actions de pilotage des formations en hygiène et sécurité

La poursuite de l'organisation des formations déjà proposées dans le domaine de la prévention des risques et la systématisation de toutes les formations obligatoires seront une priorité. Une intervention sur la prévention des risques au cours de la journée d'accueil des nouveaux entrants sera instaurée. Une information destinée aux chefs de services portant sur leurs obligations en matière d'hygiène et de sécurité sera mise en place. De plus, une formation destinée à l'ensemble des doctorants sera rendue obligatoire. Enfin, le développement des formations à la sécurité à partir d'une approche métiers sera mise en œuvre.

VI.2.2.2 Le développement de l'information

La diffusion de l'information en matière d'hygiène et de sécurité sera poursuivie par le biais de formations, de réunions et par le développement des outils de communication de l'établissement (site intranet relatif à l'hygiène et à la sécurité, bulletin,...). Le développement des notices et consignes de sécurité obligatoires au poste de travail, aussi bien dans le cadre d'une fonction, de l'utilisation d'équipements ou de produits, sera à mettre en place dans la plupart des structures.

VII. Pour le développement des TIC pour l'enseignement, la recherche, la documentation et l'administration

Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'enseignement, la recherche, la documentation et l'administration est un enjeu majeur pour les universités. La mise en place de la nouvelle Université de Strasbourg constitue une opportunité puisqu'elle impose de redéfinir les structures et les orientations stratégiques de la politique de développement de l'usage des TIC dans un contexte nouveau et fédérateur.

La future université est l'occasion de reconfigurer l'ensemble des services informatiques des quatre établissements (les trois universités et l'IUFM) pour mutualiser les ressources matérielles et humaines, et proposer une structure cohérente, à même de répondre aux besoins du futur établissement dans le domaine de l'informatique et des TIC. Ces besoins touchent à la fois les fonctions supports (scolarité, GRH, GFC,...), la recherche, l'enseignement (avec la place des TICE dans les formations) et le pilotage (élaboration de tableaux de bords, aide à la prise de décision). Cette nécessité est renforcée par la mise en place de la LOLF et de la loi LRU.

VII.1 Les enjeux stratégiques

Les enjeux stratégiques en matière de développement des TIC touchent les différents domaines d'activités de l'université.

Au niveau **enseignement**, il est indispensable de développer et de renforcer l'usage des technologies numériques, par une appropriation généralisée de l'ENT, un soutien fort aux enseignants qui souhaitent développer des contenus numériques, le développement de nouvelles pratiques pédagogiques incluant le recours aux technologies numériques, le développement de l'enseignement à distance ainsi que le recours et la participation aux Universités Numériques Thématiques.

Les technologies numériques constituent également un outil efficace pour l'information, l'orientation et le suivi des étudiants, par le développement de portails de présentation de l'offre de formation et d'accompagnement du processus d'orientation active, par l'accès à un bouquet de services facilitant la vie quotidienne (inscription pédagogique en ligne, accès aux emplois du temps, à la documentation, au dossier étudiant, suivi des résultats et des stages...), par l'aide aux étudiants dans leurs démarches d'insertion professionnelle et le suivi des anciens étudiants via un portail adapté.

Dans le secteur de la **recherche**, pour que l'Université de Strasbourg conserve sa compétitivité, il importe de mettre à disposition de la communauté l'ensemble des moyens nécessaires pour relever les défis actuels de la science. Pour cela, il faut garantir l'accès à la documentation électronique, à des ressources de calcul et de stockage, ainsi qu'à une infrastructure réseau performante en adéquation avec les dispositifs nationaux et européens. Dans le domaine plus particulier des sciences humaines et sociales, il importe de mettre l'accent sur la mise à disposition d'outils performants de traitement des données et d'analyse statistique. Dans l'ensemble de ces domaines, l'université doit veiller non seulement à mettre à disposition des ressources, mais aussi à accompagner les chercheurs dans la maîtrise de leurs usages, à travers un centre de compétences clairement identifié.

La **documentation** est également un secteur où l'usage des technologies numériques joue un rôle grandissant avec la mise à disposition de périodiques électroniques, de bases de données bibliographiques, de documents pédagogiques numériques, et le développement des catalogues et des archives ouvertes. L'Université de Strasbourg impose la mise en place d'un portail documentaire unique qui se substitue aux quatre existants et qui optimisera l'accès à ces ressources. Par ailleurs, il faudra durant ce quadriennal procéder à la réinformatisation des bibliothèques, produire un seul catalogue et procéder au remplacement de logiciels acquis il y a une douzaine d'années. Pour ce faire, des études comparatives et approfondies de logiciels commerciaux et libres seront conduites : elles devront permettre d'orienter l'université soit vers l'acquisition d'une nouvelle solution informatique, soit vers un choix de développement interne. Enfin, la politique de valorisation des nombreuses collections patrimoniales sera poursuivie par le biais de la numérisation, en faisant l'acquisition d'un scanner-robot pour accroître la production.

Dans le secteur de l'**administration et du pilotage**, les enjeux majeurs concernent la consolidation et la mise en cohérence du système d'information de gestion et le remplacement de Nabuco au cours de la période contractuelle. Par ailleurs, les outils existants devront être adaptés et complétés pour permettre la mise en place des compétences élargies prévues par la loi LRU et contribuer à un meilleur pilotage de l'établissement par la production d'indicateurs fiables et adaptés.

VII.2. Une organisation reconfigurée

Pour concourir à ces enjeux, l'Université de Strasbourg se dotera de deux services communs :

- ▶ d'une part, une **direction informatique** qui regroupera les actuels services des trois universités et de l'IUFM et se structurera de façon cohérente afin d'offrir à l'ensemble des usagers les outils dont elle a besoin (réseaux, serveurs, logiciels, applications métiers...), et répondre aux exigences d'efficacité et de qualité du système d'information global. Dans cette perspective, cette direction s'organisera sous forme de pôles de compétences, qui séparent les différentes missions opérationnelles de support aux utilisateurs, de production-exploitation et celle de développement de projets.
- ▶ d'autre part, un **pôle renforcé pour accompagner l'appropriation des technologies numériques** par la communauté universitaire, à la fois pour l'enseignement, la communication scientifique et plus largement la diffusion des savoirs. S'agissant de son activité principale qui consiste à accompagner le développement des usages des TICE, il sera placé sous la responsabilité du vice-président « formations » et du CEVU.

Cette réorganisation s'accompagnera d'une organisation générale permettant un pilotage politique fort (à travers un comité stratégique SI et un comité de pilotage TIC), une meilleure prise en compte des usagers et une mutualisation renforcée des ressources.

Cette proposition d'organisation en deux services communs résulte de :

- ▶ la volonté de structurer une **direction informatique comme agence de moyens** au service de l'université, mais aussi comme **agence de projets informatiques** des secteurs spécialisés comme la formation, la recherche, la documentation, la communication, etc. Cette direction regroupera les actuels services des trois universités et de l'IUFM et se structurera de façon cohérente afin d'offrir à l'ensemble des usagers les outils dont elle a besoin (réseaux, serveurs, logiciels, applications métiers...), et répondre aux exigences d'efficacité et de qualité du système d'information global.

- ▶ la prise de conscience de la nécessité de **sortir les usages des technologies numériques de la phase d'expérimentation** qui a prévalu depuis 5 ans, nous conduit à proposer la création d'un service commun de l'université pour le développement des « technologies numériques pour l'enseignement et la diffusion des savoirs ». Ce service sera en charge du développement des contenus et des usages, de façon primordiale dans le domaine de la formation, mais aussi dans ceux de la recherche ou de la communication. Ce service a vocation à regrouper la cellule médiatisation de l'URS, le pôle "Production multimédia" de l'IUFM, les personnels d'ULP Multimédia et du PRIM de l'UMB qui travaillent déjà dans le secteur des développements des contenus (les personnels en charge de l'exploitation des plateformes et des développements informatiques rejoignant la direction informatique).

Cette réorganisation constitue un défi important et concret qui, pour être réussi, doit disposer de locaux adéquats permettant la création des synergies indispensables. Il doit également bénéficier d'un accompagnement au changement passant par des audits ou des missions de conseil, des formations des personnels pour harmoniser l'ensemble des pratiques. Enfin, des moyens seront nécessaires pour l'homogénéisation du parc (postes de travail et serveurs), et pour l'acquisition d'outils logiciels adaptés à la dimension de la future université, comme par exemple les plateformes de support aux utilisateurs.

La direction informatique développera les bonnes pratiques et s'inscrira dans une démarche qualité. L'objectif est de construire pour la nouvelle université un système d'information global, à même de répondre aux enjeux de développement des usages de TIC et à l'amélioration du pilotage de l'établissement.

La direction informatique se fixe les objectifs suivants :

- ▶ garantir un meilleur pilotage, avec une séparation claire entre maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ;
- ▶ séparer les différentes missions opérationnelles de support aux utilisateurs, de production-exploitation et celle de développement de projets ;
- ▶ améliorer l'interopérabilité des différentes applications du système d'information ;
- ▶ garantir une démarche projet efficace : élaboration de cahiers des charges, validation, étude des coûts et des risques, respect des calendriers de développement, évaluation...
- ▶ assurer une qualité de service à l'ensemble des usagers : disponibilité, sécurité ;
- ▶ renforcer l'usage des TICE.
- ▶ La globalité du système d'information comprend toutes les entités sous la responsabilité du représentant légal de l'établissement, c'est à dire le président, dont la responsabilité est engagée sur de nombreux points (notices légales de sites Web, protection des données personnelles, sécurité du système d'information, etc.). Une vue globale, incluant les composantes est donc indispensable. Une démarche sera conduite dans la durée de ce contrat pour étudier les modalités permettant d'associer les composantes, les laboratoires et la direction informatique.

La présence de partenaires (CNRS, INSERM, etc.) dans la tutelle des unités de recherche doit conduire à rechercher l'application d'une politique informatique commune.

VII.3. La démarche entreprise

Depuis octobre 2007, un groupe de travail est constitué, qui réunit les responsables des services informatiques des 4 établissements, des enseignants-chercheurs, les secrétaires généraux et trois experts extérieurs. Il a pour mission de dégager les orientations stratégiques dans le domaine des TIC et de proposer une nouvelle organisation des services informatiques au service de ces missions.

Dans un premier temps, une cartographie détaillée de l'existant est menée. Elle permet d'avoir une vision la plus précise et la plus claire possible des applications utilisées. L'ensemble des applications utilisées dans les quatre établissements est très varié, tous les établissements n'utilisant pas toujours le même applicatif dans les différents secteurs (scolarité, GRH, GFC...). L'étude montre également que, même lorsque l'applicatif est le même, les modalités d'utilisation diffèrent d'un établissement à l'autre (paramétrage, nomenclature, niveau d'usage différents).

La cartographie des outils s'accompagne d'une cartographie des personnels : recensement des personnels relevant de la BAP E ou F (pour les TICE), et élaboration d'une fiche fonction à renseigner par chaque personne, afin d'avoir une vue globale des activités de chacun sur les champs d'activités (réseau, maintenance, développement d'application, administration système,).

A partir de ces éléments, de l'analyse des différents services, de leurs compétences, de leur fonctionnement, une proposition de réorganisation et de mutualisation est faite, conduisant à la mise en place de deux services communs : la direction informatique de la future université et le pôle « Technologies Numériques pour l'Enseignement et la Diffusion des Savoirs ».

La mise en place de ce nouveau dispositif doit se faire en impliquant au maximum les acteurs de terrains, i.e. les informaticiens des services existants, qui doivent pouvoir être force de propositions. Une attention particulière sera portée à l'affectation des personnels des services actuels en fonction de leurs aspirations et de leurs compétences. Pour conduire à bien le projet de recomposition, et inscrire la démarche dans la conduite du changement, un bilan de compétences sera proposé à chaque informaticien, un appel d'offres sera lancé aux informaticiens pour intégrer la nouvelle organisation et un accompagnement en matière de formation sera proposé quand nécessaire. La nouvelle organisation devra permettre aux personnels de valoriser leurs compétences et leur expérience d'encadrement, par des évolutions de carrière.

VII.4. L'organisation pour le développement des TIC au sein de l'Université de Strasbourg

VII.4.1 Pilotage politique

Le conseil d'administration, lieu de prise des décisions stratégiques de l'université, arrête la politique informatique et TIC (à destination des deux missions principales de l'université : l'enseignement et la recherche). L'accompagnement politique est une des conditions de la réussite du projet. Un vice-président, ou un chargé de mission « Systèmes d'information » (SI) devra être désigné par le président pour mener cette politique. Compte tenu de l'importance en termes de conduite du changement de la reconfiguration proposée, il paraît souhaitable de doter le responsable politique en charge de ces questions du statut de vice-président.

En début d'année universitaire, sur proposition du président d'université, le conseil d'administration fixe l'agenda de la politique en matière informatique et TIC. En fin d'année universitaire, le président d'université présente un bilan d'activité devant le conseil d'administration.

Pour l'enseignement, la partie TICE de cet agenda et de ce bilan, le conseil des études et de la vie universitaire exprime un avis qui est transmis au conseil d'administration.

VII.4.2 Mise en place d'un comité stratégique SI

Conscient des enjeux stratégiques liés au numérique, de l'importance pour tout établissement de disposer d'un système d'information global performant et de la nécessité de développer d'usage des TIC dans tous les secteurs de la vie universitaire, l'Université de Strasbourg se dotera d'un comité stratégique.

Ce comité doit réunir à la fois des membres du bureau de l'université, des responsables informatiques, de personnalités qualifiées auxquels pourraient être associés des représentants du CNRS et de l'INSERM. Il sera présidé par le vice-président ou chargé de mission SI. Il pourra créer des groupes de travail spécifiques, pour piloter le développement de projets, dans lesquels seront associés des usagers et des experts métiers.

Sa mise en place permettra, pour la conduite efficace des projets, de séparer maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, ce comité étant en charge de la maîtrise d'ouvrage et du pilotage.

Il lui incombera de veiller à la cohérence du système d'information, d'opérer les choix stratégiques et d'arbitrer. C'est lui qui validera le développement de nouveaux projets, sur la base d'études complètes qui lui seront soumises.

Il veillera en particulier à garantir la mise en place de référentiels avec des données fiables et exhaustives, l'utilisation de procédures bien définies, l'interopérabilité, et l'évolution maîtrisée des développements. Il sera vigilant à la gestion des risques et à la maîtrise des coûts.

Ce comité stratégique joue un rôle important dans le soutien au pilotage de l'université. Il définit et valide les tableaux de bord et les indicateurs nécessaires à la gouvernance de l'établissement. Il s'appuiera sur une cellule créée à cet effet et sur les ressources de la direction informatique, en particulier sur les compétences du pôle « architecture du SI » présenté ci-dessous.

Ce comité stratégique doit interagir avec les divers comités thématiques spécialisés dont les périmètres sont souvent disjoints (comité de pilotage Osiris, comité de pilotage du réseau régional, comité de pilotage Unera, etc.). Si possible, une mise en cohérence de ces comités sera recherchée.

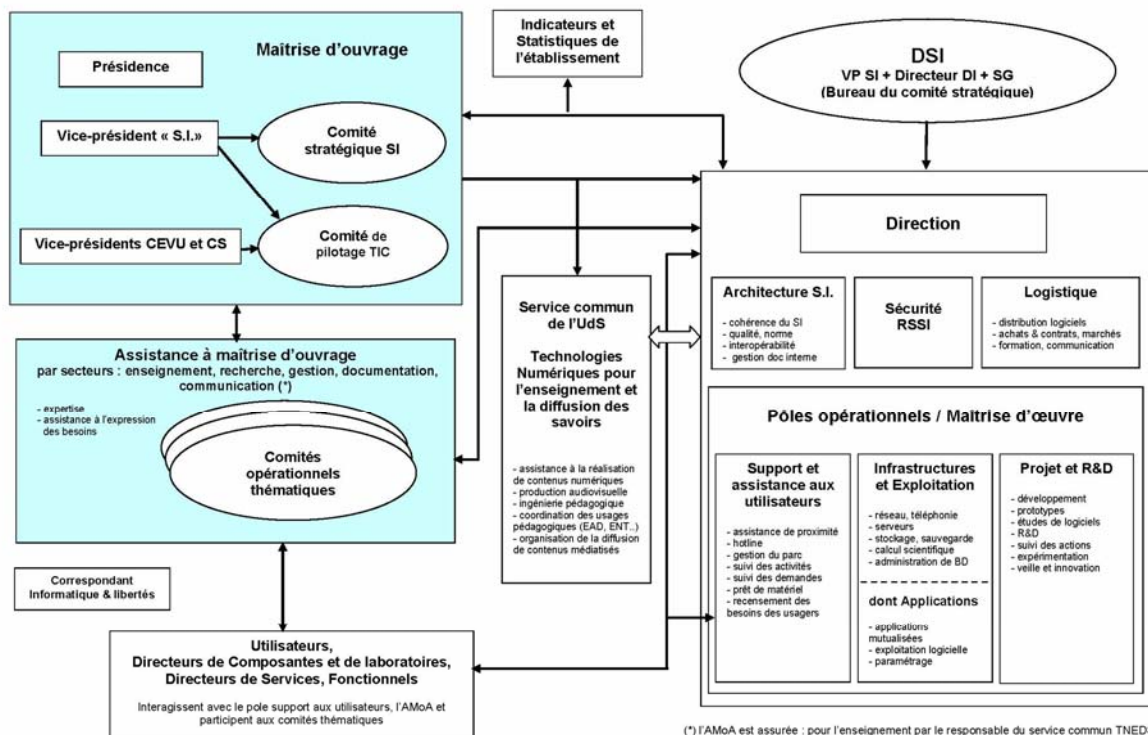
Par ailleurs, des comités opérationnels seront créés, par domaine fonctionnel (scolarité, GRH, GFC, documentation, ENT, TICE, recherche, communication...), dans lesquels seront représentés les utilisateurs et les experts métiers.

VII.4.3 Mise en place d'un comité de pilotage TIC

En charge de la politique de développement des TIC tant dans le domaine de la formation que dans celui de la recherche, il sera dirigé par le vice-président ou chargé de mission SI. Il sera composé des VP en charge de la formation et de la recherche, d'éventuels chargés de mission dans le domaine des TICE et/ou de la médiatisation, de représentants des enseignants-chercheurs et des étudiants. Il sera en particulier chargé de réfléchir à la politique de l'université en matière de développement des TIC dans les formations, et de faire remonter des propositions au CEVU. Lorsque des projets seront retenus, il sera responsable du suivi de leur déroulement, en distinguant clairement les phases R&D et l'exploitation. L'exploitation d'un logiciel sera confiée au pôle "infrastructures et exploitation" (cf. ci-dessous).

VI.4.4 Schéma général d'organisation

L'organisation générale, faisant apparaître une direction informatique et un pôle pour les technologies numériques, est décrite comme suit :



Université de Strasbourg – Projet de Schéma d'organisation pour les TIC
 Direction Informatique + Service commun pour les Technologies Numériques

Version du 06-03-2008

Sur les sites distants (en particulier ceux situés hors CUS), et dans un souci de qualité de service rendu aux usagers, la direction informatique déploiera une antenne pour assurer la maintenance de premier niveau et le support aux utilisateurs.

L'organisation proposée vise à regrouper l'ensemble des services informatiques existants dans les différents établissements. Dans cette nouvelle organisation, chacun trouvera sa place et les informaticiens ayant des compétences sectorielles (dans des secteurs comme la documentation, la gestion, le calcul scientifique, etc.) resteront (s'ils le souhaitent) au contact des projets et besoins informatiques de leur secteur.

VII.4.1.1 La direction informatique

Les différents pôles sont structurés comme suit.

j. Pôle Support et assistance aux utilisateurs

L'un des enjeux de la restructuration proposée vise à mettre l'utilisateur au cœur du dispositif en lui apportant assistance et support, tant matériel que logiciel. C'est pourquoi nous créons un pôle dédié à ces questions.

Ce pôle remplit les missions d'une assistance (« hot line ») de premier niveau. Il est responsable du support de 1^{er} niveau aux différentes catégories d'utilisateurs :

- ▶ les étudiants pour tous les problèmes qu'ils rencontrent dans les salles de ressources, sur l'ENT...
- ▶ les BIATOS, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs pour tous les problèmes qu'ils rencontrent sur leur poste de travail.

Ce pôle administre le parc de machines (en particulier les postes des personnels, ainsi que ceux des salles de ressources pour l'enseignement), recense les besoins des usagers et assure le cas échéant le prêt de matériel. Il doit se doter des outils nécessaires pour répertorier les appels à la « hot line », la liste des incidents et assurer le suivi de leur traitement. Ces outils doivent permettre la traçabilité des incidents, à la fois pour en assurer une meilleure gestion, et pour en extraire des informations utiles en matière de pilotage.

Ce pôle sera impliqué dans les actions de formation des utilisateurs, en particulier la formation des primo-entrants durant l'accueil des étudiants.

k. Pôle Infrastructures et exploitation

Sur le volet infrastructure, ce pôle est en charge de toute la gestion des réseaux (avec éventuellement des évolutions de responsabilité jusqu'au niveau des prises), des serveurs, et de l'infrastructure de stockage et de sauvegarde des données, ainsi que de la téléphonie. Un travail devra être conduit pour rationaliser l'usage et le nombre de serveurs, afin de tendre vers des infrastructures harmonisées voire mutualisées. A terme il est raisonnable d'envisager que les composantes et les laboratoires bénéficient également de ces mutualisations.

Sur le volet exploitation, ce pôle est responsable de l'administration des bases de données, ainsi que du fonctionnement (déploiement et maintenance) de toutes les applications en production dans l'établissement (scolarité, GFC, GRH, ENT, messagerie...).

l. Pôle Projet et R&D

Ce pôle est une structure dynamique qui évolue en fonction des projets de développements stratégiques pour l'université. Il est organisé en équipes projets, chaque équipe assurant sur une période donnée le développement d'un projet.

La conduite d'un projet se structure avec la mise en place d'un comité de pilotage spécifique à ce projet. Ce comité de pilotage qui réunit à la fois des informaticiens, des experts métiers, des utilisateurs finaux du futur produit, est responsable de l'élaboration du cahier des charges, et du suivi de l'évolution du projet. Il s'assure régulièrement du respect des contraintes de calendrier, participe activement aux tests réalisés avant la phase de déploiement.

La démarche projet devra placer dans une démarche d'industrialisation :

- ▶ élaboration de cahier des charges détaillé, validé par le comité de pilotage du projet, garantissant une bonne intégration du produit dans le SI et son interopérabilité ;
- ▶ développement dans le respect des référentiels et de procédures d'échange normalisées ;
- ▶ étude des coûts ;
- ▶ respect des calendriers ;
- ▶ documentation détaillée ;
- ▶ tests et validation avant mise en exploitation. La démarche projet pourrait s'appuyer sur des processus de développement basés sur les méthodes agiles.

m. Pôle Architecture du SI

Ce pôle est une structure transverse, qui interagit avec les différents pôles opérationnels. Il est garant de l'architecture du SI, de sa cohérence, à la fois fonctionnelle, applicative et technique. Il veille à la qualité globale du SI. Il valide les cahiers des charges. Il veille à la planification des évolutions du parc applicatif, au développement d'infrastructures partagées : référentiels de données, système de gestion des flux, gestionnaires de processus, services partagés, composants mutualisés...

Toute acquisition ou réalisation d'application logicielle devrait répondre à des pré-requis et/ou se conformer à une charte de développement ou d'interopérabilité.

n. Pôle Sécurité RSSI

Ce pôle veille à la sécurité du système d'information, tant au niveau technique qu'organisationnel. Il propose un schéma directeur de la sécurité, et une politique de sécurité dans le contexte de la direction informatique.

Il a une action transversale dans tous les domaines de la direction informatique, afin que la sécurité soit prise en compte, en amont et en aval, à tous les niveaux, et notamment dans tous les développements d'applications (internes ou externes). Il interagit avec le pôle « infrastructures » pour la mise en œuvre des dispositifs matériels de sécurité.

o. Pôle Logistique

Les missions du pôle logistiques sont transversales. Il coordonne les actions de formation des utilisateurs, proposées par les différents pôles, et notamment celles identifiées par le pôle « support », ainsi que les aspects pratiques d'organisation. Ce pôle est également chargé de la distribution des logiciels, que ce soit dans le cadre des accords nationaux ou d'accords négociés localement avec les éditeurs. L'activité liée aux appels d'offres, aux marchés et aux achats spécifiques de la direction y est également concentrée. Enfin, le pôle est chargé de la communication de la direction informatique, que ce soit en interne ou vers les utilisateurs de l'établissement.

VII.4.1.2 Service « Technologies numériques pour l'enseignement et la diffusion des savoirs »

Cette structure, qui travaille en étroite collaboration avec la direction informatique, est un service commun de l'université, placé sous la responsabilité conjointe des VP SI, formation et recherche. Ce service coordonne les actions visant à renforcer l'usage des technologies numériques. Il vise à la *création de contenus multimédia* et apporte le soutien logistique aux personnels, enseignants et chercheurs qui veulent s'approprier ces nouveaux médias, pour l'enseignement, la recherche, la communication, la valorisation.

Il propose des solutions technologiques et pédagogiques, mises en œuvre à l'interface entre enseignants, développeurs (qui relèvent au pôle projet de la direction informatique) et graphistes. Les développements informatiques seront réalisés au sein du pôle projet de la direction informatique, qu'il s'agisse de maquettage de solutions innovantes à tester et évaluer, ou de logiciels à industrialiser.

Dans le champ des TICE, il apporte conseil et accompagne les enseignants au montage de projets d'EAD ou de dispositifs d'enseignement hybrides, modulaires, etc. Il assure la cohérence des outils de médiatisation et de leurs usages, au regard des besoins des enseignants, en lien avec la politique de l'établissement en matière de formation.

Il veille à l'organisation de la diffusion des contenus médiatisés par :

- ▶ l'indexation des ressources afin d'optimiser l'accès aux contenus ;
- ▶ le choix des supports diffusion de contenus, en fonction de la politique de l'établissement dans ce domaine ;
- ▶ la mise à disposition d'outils de diffusion (plateforme/site web/intranet, ...) ;
- ▶ l'information et la formation des utilisateurs (étudiants, administratifs, enseignants-chercheurs).

VII.5. Les projets structurants

Pour répondre aux enjeux stratégiques de développement des TIC, et dans le cadre du présent quadriennal, les projets sont les suivants.

VII.5.1 Développement des TIC pour l'enseignement

Le développement des usages des technologies numériques pour l'enseignement est une nécessité, tant pour faciliter la réussite des étudiants (tout particulièrement en licence), donner accès au plus grand nombre à des contenus pédagogiques numérisés, que pour accompagner les étudiants (salariés ou handicapés) pour qui l'enseignement en présentiel n'est pas toujours possible.

Cette politique de développement des TICE passe par la généralisation de l'utilisation de l'environnement numérique de travail, le développement de l'enseignement à distance, et l'assistance des enseignants à la médiatisation des contenus. L'augmentation des usages s'accompagne de développements continus et d'harmonisation des applications, tant en termes d'ergonomie que de fonctionnalités.

Par ailleurs, et dès en amont de ce quadriennal, un bilan de l'ENT sera conduit, en partenariat avec l'Université de Haute Alsace, afin de décider de son évolution, en intégrant la situation nationale et les arbitrages qui pourraient être rendus à ce niveau ainsi que la position majoritaire d'ESUP. Les possibilités de convergence entre les deux solutions seront tout particulièrement explorées, dans la perspective de ce qui pourrait consister en un passage à un ENT de deuxième génération.

En s'appuyant sur l'expérience acquise au niveau du C2i, l'accent sera mis sur le développement des certifications C2i de niveau 2 pour le métier d'enseignant (1er et 2nd degrés, enseignement supérieur) et dans les grands secteurs disciplinaires (métiers du droit, de la santé, de l'ingénieur, ...). Pour répondre aux besoins de l'IUFM, un projet de conception et de développement d'un environnement numérique de formation doté d'outils d'évaluation et de validation des dix compétences du cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM sera lancé.

La participation de l'Université de Strasbourg aux Universités Numériques Thématiques sera renforcée, à l'image de l'Université Ouverte des Humanités (UOH) dont l'UMB est aujourd'hui porteuse. L'objectif principal de cette participation est d'œuvrer à une meilleure réussite des étudiants en diversifiant les modes de transmission des connaissances. En outre, elle permettra à l'UdS de mutualiser la production et la valorisation de ressources pédagogiques numériques à vocation transversale avec d'autres établissements et de gagner en visibilité nationale et internationale par la diffusion des ressources sur un portail en libre accès dont la qualité est reconnue. Le coût estimé pour la participation à l'UOH est de 20 k€ pour 4ans.

La politique volontariste d'équipement multimédia des amphithéâtres et des salles de cours, destinée à favoriser l'usage des supports numériques de cours en présentiel, sera poursuivie. L'appropriation du dispositif par les utilisateurs sera assurée par des formations et un accompagnement. L'ensemble des salles et amphis permettra aux intervenants de mettre à disposition, sous forme de ressources numériques, leur support pédagogique en ligne. Les étudiants pourront alors consulter les interventions via le site de diffusion. Le dispositif prévu se décompose en deux équipements distincts :

- ▶ Les salles de cours automatisées, nécessitant seulement un vidéoprojecteur et un PC résidant pour le pilotage du dispositif. L'objectif est d'équiper 40 salles sur la durée du quadriennal (pour un coût unitaire de 5000€), soit un total de 200 k€.
- ▶ Les amphithéâtres automatisés nécessitant une automatisation lourde (volet, lumière, accès difficile, etc..). L'objectif est d'équiper 7 amphithéâtres pour un coût unitaire de 50k€, soit un total de 350 k€ sur la durée du quadriennal.

L'investissement total, en incluant l'acquisition d'une architecture de diffusion (pour un cout de 50 k€) est donc de 600 k€ sur le contrat.

Enfin, l'université s'engage à développer la lutte anti-plagiat et améliorer l'accessibilité des handicapés aux ressources numériques.

VII.5.2 Développement des TIC pour la recherche

L'objectif premier est de fournir, à tout enseignant-chercheur et chercheur, les moyens informatiques et les ressources de la documentation dont il a besoin. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, l'objectif est de poursuivre la politique de mutualisation entreprise depuis quelques années. Cette politique passe par l'extension de la mise à disposition de logiciels scientifiques aux sciences humaines et sociales (sociologie, démographie, géographie, économie, sciences politiques,...), en particulier les logiciels de traitement des données et d'analyse statistique. Dans le domaine du calcul scientifique et de la modélisation, la mutualisation des architectures de calcul et de stockage sera amplifiée.

L'université est déjà riche de personnels maîtrisant les logiciels scientifiques, les outils de statistiques, les techniques de développement de code parallèle, etc. Le regroupement de ces personnels au sein de la direction informatique permettra d'identifier un centre de compétences, qui pourra rechercher et s'adjoindre des expertises dans les laboratoires. L'ambition d'un tel centre sera d'offrir à l'ensemble de la communauté soutien technique, formations, et assistance à l'analyse et à l'exploitation des résultats.

S'agissant des logiciels pour les sciences sociales, le coût estimé est de 12 500 € sur 4 ans. Le projet de renouvellement des équipements de calcul et d'extension de la grille de calcul mutualisée, fortement soutenu par les laboratoires, s'inscrit dans le cadre d'un programme pluri-formations (PPF) dédié.

VII.5.3 Evolution des infrastructures

Le succès de l'ensemble des projets décrits ci-dessus repose sur une infrastructure fiable et performante. La construction de celle-ci a largement été entamée au cours des précédentes périodes quadriennales, mais l'ambition de la nouvelle organisation impose une amplification des efforts entrepris.

L'aménagement de la salle machine de la direction informatique doit être entrepris dès que les locaux de la future direction informatique auront été déterminés : cette salle mutualisée pour tous les serveurs et équipements actuellement répartis dans les services informatiques actuels devra être au meilleur niveau (groupe froid, aménagement électrique, onduleurs, générateur électrique, armoires, contrôles d'accès, protection incendie, aménagements techniques, etc.). Le coût est estimé à 350 k€.

Dans le domaine du stockage, le CURRI a acheté en 2006 des baies de stockage SAN dans le but d'offrir un service de stockage fiable de données critiques, les données étant répliquées sur les deux baies, elles mêmes réparties sur deux campus distincts. Le projet, qui vise à tripler la capacité de stockage pour atteindre 45 To afin de supporter les données de la future direction informatique de l'Université de Strasbourg, est estimé, en termes de calendrier et de coût comme suit :

- ▶ 2009 : extension capacité 15 To (240 k€) + maintenance (30 k€)
- ▶ 2010 : extension capacité 15 To (240 k€) + maintenance (30 k€)
- ▶ 2011 : renouvellement des baies avec maintenance (350 k€)

Afin de sauvegarder les données, une solution de sauvegarde à destination des services centraux et des laboratoires de l'Université de Strasbourg est en cours de mise en place en 2008. Ce service repose sur de la sauvegarde sur disque, plus rapide et plus économique que la sauvegarde sur bande, et les logiciels associés (NetBackup de Symantec). L'objectif est de prévoir une extension de la capacité de sauvegarde pour couvrir les besoins de la future direction informatique de l'Université de Strasbourg, soit un doublement d'ici 2012. Le coût prévisionnel est le suivant :

- ▶ 2009 à 2012 : 60 k€ HT / an (soit un total de 240 k€ sur les 4 ans)

Le réseau constitue l'élément de base sur lequel s'appuient tous les services numériques mis en place par la future université. L'objectif de disponibilité de 99,9 % fixé en 2000 par les instances politiques reflète le caractère stratégique du réseau pour le bon fonctionnement de l'ensemble de l'Université de Strasbourg. Le renouvellement des équipements actifs de la dorsale Osiris doit donc être envisagé à l'horizon 2009. En effet, bien que les équipements actuels se soient montrés particulièrement robustes, fiables et performants, ils arrivent en fin de vie, ce qui va prochainement entraîner des dysfonctionnements. Par ailleurs, les débits actuellement supportés (dorsale Osiris à 3 Gb/s) ne sont plus en adéquation avec les besoins de plus en plus importants de la science. Par exemple, le projet LHC nécessite des bandes passantes de l'ordre de 10 Gb/s. Le projet consiste à renouveler les équipements actifs de la dorsale Osiris à l'horizon 2009. Le coût prévisionnel est de 1,2 M€.

Par ailleurs, le volet réseau du plan de Reprise d'Activité doit être conforté. De nombreuses actions ont déjà été entreprises pour assurer une reprise en un temps "raisonnable" de l'activité réseau, en cas de sinistre majeur dans l'un des 5 bâtiments abritant les points de concentration de la dorsale Osiris (mise en place de points de concentration alternatifs sur les campus de Cronembourg et d'Illkirch par dévoiement et renforcement du câblage optique jusque dans ces locaux, aménagement de la salle de concentration alternative du campus de Cronembourg, aménagement de la salle réseau de secours du campus Historique, exercices de validation périodiques des procédures relatives aux onduleurs, aux astreintes sur les générateurs électriques, aux connexion hors bande aux équipements actifs). Il reste à finaliser la mise en place du point de concentration alternatif commun aux campus Historique et Esplanade, ainsi que du campus Médecine, ainsi que l'aménagement des locaux correspondants, et à mettre en place les équipements actifs nécessaires. Au delà de ce volet purement matériel, il reste à définir l'ensemble des procédures et des exercices périodiques de validation. Le coût, à prévoir entre 2009 et 2012, est estimé à 600 k€.

La couverture Wifi des bâtiments universitaires devra être achevée lors de ce quadriennal, tout en restant vigilants aux directives relatives aux technologies sans fil des agences sanitaires française et européenne (100 k€). Par ailleurs, la plateforme pour l'accès VPN devra être renouvelée pour enrichir l'offre de services avancés (actuellement : accès direct aux réseaux de composantes, accès IPv6) vers de nouveaux services (vraie connectivité de niveau 2, multicast, IPv6 natif). Les équipements actuels, pourtant très évolués, ne permettent pas ces nouveaux services, et la seule plateforme susceptible d'offrir toutes les fonctionnalités nécessaires est basée sur le logiciel libre OpenVPN (15 k€ en 2010).

Enfin, un effort doit être entrepris pour la convergence téléphonique. Pour mémoire, les installations téléphoniques des 4 établissements sont diverses, tant par la technologie que par l'âge. La fusion va devoir s'accompagner d'une homogénéisation des aspects techniques par la migration vers la ToIP. Cet aspect doit être abordé dans le groupe de travail ad-hoc. S'agissant des aspects organisationnels, cette évolution impacte le fonctionnement de la direction informatique qui devra désormais gérer le réseau jusqu'à la prise, pour garantir le bon fonctionnement du réseau et du téléphone, leur sécurité et leur fiabilité. Si c'est déjà le cas pour 3 établissements, le changement de paradigme est important pour l'ULP. La remise à niveau du câblage dans les bâtiments de l'ULP et l'achat d'équipements actifs représentent un coût important et une réorganisation de la fonction réseau dans les actuelles composantes de l'ULP. L'estimation du budget de la migration vers la ToIP est :

- ▶ câblage (bâtiments ULP et URS) : 3,7 M€ ;
- ▶ équipements actifs : 950 k€ ;
- ▶ postes IP : 600 k€ ;
- ▶ divers aménagements (locaux techniques, armoires, etc.) : non encore chiffrés ;
- ▶ développements logiciels : 80 k€.

VII.5.4 Evolution du système d'information et Pilotage de l'Etablissement

L'analyse de l'existant montre que l'ensemble des applications utilisées dans les quatre établissements est très varié, tous les établissements n'utilisant pas toujours le même applicatif dans les différents secteurs (scolarité, GRH, GFC...). L'étude montre également que, même lorsque l'applicatif est le même, les modalités d'utilisation diffèrent d'un établissement à l'autre (paramétrage, nomenclature, niveau d'usage différents).

L'enjeu majeur en matière de système d'information est donc de mutualiser les systèmes des différents établissements et de construire un système d'information global cohérent et fiable, doté briques interopérables. Cela impose un important travail d'élaboration de référentiels, afin de garantir la fiabilité des données et permettre ainsi d'élaborer des indicateurs performants, outils indispensables au pilotage de l'Université de Strasbourg.

Dans la conduite des projets et de l'évolution maîtrisée des développements, la direction informatique veillera à s'inscrire dans les bonnes pratiques, sera vigilante à la gestion des risques et à la maîtrise des coûts.

La réorganisation de la direction informatique et les évolutions dans les pratiques et la conduite des projets constituent un défi qui nécessite un accompagnement au changement passant par des audits ou des missions de conseil, des formations des personnels pour harmoniser l'ensemble des pratiques. Par ailleurs, des moyens seront nécessaires pour l'homogénéisation du parc (postes de travail et serveurs), et pour l'acquisition d'outils logiciels adaptés à la dimension de la future université, comme par exemple les plateformes de support aux utilisateurs. L'ensemble de ces besoins sont chiffrés à 300 k€ d'investissement et 150 k€ de fonctionnement sur le contrat.

S'agissant de la sécurité du système d'information, la mise en place de la direction informatique va confronter des pratiques de sécurité très diverses et parfois lacunaires sur les aspects formels et organisationnels. La conception d'une PSSI permettra de fournir un référentiel commun, qui devra être utilisé à la fois en aval (réaction aux problèmes de sécurité) et en amont (dès la conception des systèmes). En se basant sur la PSSI très générique définie par le CNRS, le but sera de décliner une politique concrète, appliquée à l'ensemble du périmètre de la future direction informatique. Les méthodes existantes (EBIOS, normes ISO 27000) sont exhaustives, mais nécessitent un important travail de recensement et de synthèse avec l'ensemble des acteurs, ce qui conduira sans doute à réduire le périmètre abordé initialement. Le coût est estimé à 36K€ en 2009.

Parmi les évolutions importantes en matière de gestion, il convient d'indiquer que le remplacement de Nabuco par le logiciel SIFAC (Système d'Information Financier Analytique et Comptable) à l'horizon 2010 nécessitera un investissement personnel et matériel très important en termes de formation technique et de dispositifs de conduite du changement.

Outre la conformité à la réglementation M 9-3, Sifac permettra :

- ▶ la mise en œuvre d'une comptabilité analytique ;
- ▶ l'intégration des exigences de la LOLF ;
- ▶ la traçabilité des mouvements financiers ;
- ▶ la certification des comptes.

Le coût de déploiement de SIFAC est évalué à 100 K€ pour le serveur et 80 K€ (HT) pour la licence Oracle.

Par ailleurs, l'Université de Strasbourg entend s'impliquer fortement dans le projet Geisha2 pour le suivi des services d'enseignement dont elle est le principal initiateur. Un GIS est en phase de création et comportera les Universités de Clermont, Paris 5, Franche Comté et Marseille Méditerranée. Ce projet, intégré au système d'information de l'établissement, permettra de suivre les services d'enseignements (prévisionnel et définitif), de prévoir et calculer les heures complémentaires, et tiendra compte des besoins en terme de pilotage.

Les coûts estimés sont de 4 K€ (HT) au niveau du serveur et de 40 K€ / an en ressources humaines (1 ETP en développement).

Enfin notons que l'université souhaite s'engager dans une démarche volontariste vis-à-vis de l'usage des logiciels libres et des formats ouverts.

VII.5.5 L'interuniversitaire avec l'Université de Haute Alsace

L'objectif des universités alsaciennes, l'Université de Haute Alsace et la future Université de Strasbourg est de renforcer leurs collaborations dans le secteur de l'informatique, par une mutualisation accrue des moyens.

Elles continueront à mener conjointement la politique de développement des contenus accessibles au travers de l'ENT, notamment dans le domaine pédagogique. Elles développeront en commun les outils nécessaires à la mise en place d'une carte multiservice à destination des personnels et des étudiants et poursuivront leurs collaborations pour proposer un portail régional d'offre de formation.

Enfin, les universités fusionneront les trois réseaux actuels (réseau Osiris, réseau régional, réseau colmarien) pour constituer un réseau régional unique. Ce projet de fusion et ses conséquences financières devront faire l'objet d'un consensus de la part des partenaires actuels d'Osiris.

Le renouvellement des équipements actifs du réseau régional, prévu en 2012, est chiffré à 85 k€. Dans l'hypothèse où la fusion des trois réseaux est approuvée, il faudra en plus prévoir l'installation des équipements du réseau colmarien (15 k€ en 2009) et les liaisons de ce dernier réseau (60 k€ par an entre 2009 et 2011).

Le projet de cartes multiservices qui sera conduit en partenariat étroit avec l'Université de Haute Alsace et d'autres partenaires institutionnels, comme le CROUS, fait l'objet d'un chiffrage dans le volet « vie étudiante » du contrat.